

2018
JUILLET 2018

CPIA

AFRIQUE

ÉVALUATION DES POLITIQUES ET
DES INSTITUTIONS EN AFRIQUE



Remerciements

Ce rapport a été publié par le Bureau de l'économiste en chef pour la région Afrique. Punam Chuhan-Pole a assuré la gestion du rapport sous la direction générale d'Albert G. Zeufack.

L'équipe d'élaboration du rapport est composée de Punam Chuhan-Pole, Vijdan Korman, Paul Brenton, Cesar Calderon, Mariano Cortes, Natasha De Andrade Falcao, Kebede Feda, Carolina Giovannelli, Dominic S. Haazen, Wendy Karamba, Daniel John Kirkwood, Jonna Maria Lundvall, David Maleki, Eric David Manes, Waleed Haider Malik, Nadia Piffaretti, Ayago Esmubancha Wambile et Penny Williams. Des contributions et commentaires précieux ont également été apportés par Cindy Audiguier, Rafael Chelles Barroso, Olivier Beguy, Mazen Bouri, Yasser El-Gammal, Carolin Geginat, Christian Yves Gonzalez, Errol George Graham, Rick Emery Tsouck Ibounde, Olanrewaju Malik Kassim, Julio Ricardo Loayza, Emmanuel A. Mungunasi, Peace Aimee Niyibizi, Ernest Sergenti, Vivek Suri, Urbain Thierry Yogo et les équipes pays.

Le rapport a été édité par Sandra Gain. La version en ligne et imprimée a été produite par Bill Pragluski, et la couverture a été conçue par Rajesh Sharma. Erick Rabemananoro a assuré la gestion des relations avec les médias et leur diffusion, avec l'aide de Beatrice Berman. Kenneth Omondi a fourni un soutien logistique.

JUILLET 2018

AFRIQUE

ÉVALUATION DES POLITIQUES ET
DES INSTITUTIONS EN AFRIQUE



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Bureau de l'économiste en chef pour la région Afrique

Cet ouvrage a été produit par la Banque mondiale sous le titre anglais CPIA Africa en 2018. En cas de divergence, la version dans la langue d'origine fait foi.

© 2018 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/ La Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433
Téléphone : +1 - 202-473-1000
Internet: www.worldbank.org

Cet ouvrage a été produit par le personnel de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les résultats, interprétations et conclusions qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque mondiale, de son Conseil des Administrateurs, ou des États qu'ils représentent.

La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans cet ouvrage. Les frontières, couleurs, dénominations, confessions religieuses et autres informations reprises dans les cartes géographiques qui l'illustrent n'impliquent aucun jugement de la part de la Banque mondiale quant au statut légal d'un quelconque territoire, ni la reconnaissance ou l'acceptation de ces frontières.

Droits et autorisations

Le contenu de ce travail est soumis à des droits d'auteur. La Banque mondiale encourageant la diffusion de ses travaux, cet ouvrage peut être reproduit, en tout ou en partie, à des fins non commerciales à condition que l'origine du texte soit expressément indiquée.

Toute demande relative aux droits et licences doit être adressée au service des publications du Groupe de la Banque mondiale, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Conception de la couverture : Rajesh Sharma

Table des matières

Résultats de la CPIA 2017 pour l'Afrique.	3
CPIA Afrique : Comparez votre pays	49
Fiches pays	51
Bénin.	52
Burkina Faso	53
Burundi	54
Cabo Verde	55
Cameroun.	56
Comores.	57
Congo, République du	58
Congo, République démocratique du.	59
Côte d'Ivoire	60
Érythrée	61
Éthiopie	62
Gambie	63
Ghana	64
Guinée.	65
Guinée-Bissau	66
Kenya	67
Lesotho	68
Libéria	69
Madagascar.	70
Malawi.	71
Mali.	72
Mauritanie	73
Mozambique.	74
Niger.	75
Nigéria.	76
Ouganda	77
République centrafricaine	78
Rwanda	79
Sao Tomé-et-Principe.	80
Sénégal	81
Sierra Leone	82
Soudan	83
Soudan du Sud.	84
Tanzanie.	85
Tchad.	86
Togo	87
Zambie	88
Zimbabwe	89
Annexe A : Critères de la CPIA	90
Annexe B : Classification de groupes de pays.	91
Annexe C : Guide de la CPIA.	92

Liste des cartes

Carte C.1	Notes EGRN de la CPIA 2017 pour l'Afrique.	36
-----------	--	----

Liste des encadrés

Encadré C.1	Nouvelles données pour éclairer les politiques relatives au genre.	26
-------------	--	----

Liste des figures

Figure 1	Croissance, efficacité de l'investissement et qualité des politiques et des institutions.	6
Figure 2	Efficacité de l'investissement et qualité des politiques et des institutions, 2011–17.	7
Figure 3	Efficacité de l'investissement et qualité de la gouvernance, 2011–17.	7
Figure 4	Notes globales de la CPIA attribuées aux pays d'Afrique subsaharienne (IDA), 2017.	8
Figure 5	Notes de la CPIA et leur évolution dans certains pays	9
Figure 6	Tendances des groupes de la CPIA, 2008–17.	10
Figure 7	Notes de la CPIA, par groupe de pays, 2017	11
Figure A.1	Tendances du groupe de la gestion économique au fil du temps.	12
Figure A.2	Changements dans le groupe de la gestion économique, 2017.	12
Figure A.3	Notes du groupe de la gestion économique, par groupe de pays, en 2017	13
Figure A.4	Pays dont les notes de politique et gestion de la dette ont évolué, 2016 et 2017	16
Figure A.5	Tendances de la dette publique	16
Figure A.6	Évolution du risque de surendettement : pays à faible revenu du Cadre de soutenabilité de la dette en Afrique subsaharienne	17
Figure B.1	Répartition des fréquences des notes CPIA pour le secteur financier, 2017	21
Figure B.2	Compte argent mobile dans les pays d'Afrique subsaharienne.	22
Figure B.3a	Note CPIA pour l'environnement des affaires par groupe de pays, 2017	23
Figure B.3b	Moyennes Doing Business et distance de la frontière (0-100), 2017.	23
Figure B.4	Répartition globale de la note Distance de la frontière	24
Figure C.1	Notes de la CPIA, par pays et état de fragilité	28
Figure C.2	Note de capacité statistique et composante de la mesure de la pauvreté.	28
Figure C.3	Note moyenne de la composante santé de la CPIA, par classification	29
Figure C.4	Répartition des notes de la composante santé par année et nombre de pays	29
Figure C.5	Répartition des notes de la composante santé par année et pourcentage de pays	29
Figure C.6	Les 10 dimensions présentant la plus forte corrélation positive avec la santé.	30
Figure C.7	Augmentation de l'accès à l'enseignement primaire dans 45 pays d'Afrique subsaharienne, par groupe, 2000–2013.	32
Figure C.8	Notes de 38 pays d'Afrique subsaharienne pour la composante éducation de la CPIA, par groupe, 2017.	33
Figure C.9	Répartition des notes arrondies de la CPIA en matière d'EGRN pour les pays IDA d'Afrique subsaharienne, 2017	37
Figure C.10	Notes de la CPIA 2017 en matière d'EGRN par rapport aux notes totales de la CPIA sans les notes EGRN	38
Figure C.11	L'EGRN et les économies nettes ajustées	38
Figure D.1	Évolutions depuis l'année précédente dans les notes du groupe D.	40
Figure D.2A	Notes du groupe D par groupes de pays fragiles et non fragiles à l'intérieur et à l'extérieur de l'ASS, 2017	40
Figure D.2B	Notes du groupe D par groupes de pays à l'intérieur et à l'extérieur de l'ASS, 2017	40
Figure D.3	Évolution dans le secteur de la gestion du secteur public et des institutions.	47
Figure D.4	Comparaison de l'efficacité des pouvoirs publics en Afrique et autres régions	48

Liste des tableaux

Tableau 1	Évolution des notes du groupe de la gestion économique	13
Tableau D1	Performance sur les indicateurs de gouvernance au Togo, 2016.	45

RÉSULTATS DE LA CPIA 2017 POUR L'AFRIQUE



RAPPORT 2017 DE LA CPIA SUR L'AFRIQUE

Résumé

- ▶ La qualité moyenne des politiques et des institutions des pays d'Afrique subsaharienne éligible aux prêts de l'IDA est restée, dans l'ensemble, inchangée en 2017. Cette stabilité contraste avec la détérioration observée l'année précédente. Un environnement mondial plus favorable en 2017 a allégé les contraintes politiques, octroyant aux pays une marge de manœuvre pour mettre en œuvre leurs réformes. La note d'évaluation des politiques et des institutions nationales dans la région (CPIA) s'est établie à 3,1.
- ▶ Signe d'une évolution encourageante, le nombre de pays ayant renforcé la qualité des politiques et des institutions a augmenté de 30 % en 2017. Parallèlement, le nombre de pays ayant enregistré une dégradation de la qualité des politiques et des institutions a diminué de 40 %. Le recul des notes globales s'est concentré dans les pays fragiles, reflétant leurs difficultés à créer un environnement favorable, mais aussi les risques élevés de conflit, les chocs potentiels de prix sur les produits de base ainsi que les menaces climatiques qui pèsent sur ces pays et les exposent à une détérioration rapide de la performance de leurs politiques.
- ▶ La qualité des politiques et des institutions varie significativement entre les pays de la région. Avec une note globale de la CPIA de 4,0, le Rwanda demeure en tête du classement régional. Parmi les pays de la région les mieux classés se trouve également le Sénégal, qui enregistre une note de 3,8, suivi de près par le Cabo Verde, le Kenya et la Tanzanie qui ont tous les trois obtenu la note de 3,7. Dans la région, un peu plus de la moitié (20) des emprunteurs de l'IDA de la région ont affiché des performances relativement faibles, se voyant attribuer des notes inférieures ou égales à 3,2.
- ▶ La qualité de la gestion économique est demeurée stable, mettant fin à quatre années successives de dégradation. Cependant, les critères de ce groupe de la CPIA présentent des divergences substantielles. En 2017, un environnement politique plus favorable a permis d'inverser la tendance à la baisse de la qualité de la politique monétaire tout en enrayant celle de la détérioration de la politique budgétaire. À l'inverse de ces évolutions positives, la qualité de la politique et de la gestion de la dette a continué à se dégrader, reflétant l'accroissement des risques liés à la soutenabilité de la dette de la région. Dans de nombreux pays, le rétablissement des mécanismes politiques de protection demeure une priorité.
- ▶ L'an passé, la tendance à l'amélioration de la performance en matière de gouvernance a connu un coup d'arrêt : en 2017, trois pays seulement ont enregistré une hausse de leur note dans le groupe D, contre 10 en 2016. Le nombre de pays ayant connu une baisse de cette note a dépassé, dans un rapport de deux à un, le nombre de pays ayant enregistré des progrès. Les améliorations relatives aux politiques structurelles et aux politiques d'inclusion sociale ont été plus modestes en 2017.
- ▶ La note moyenne de 3,1 attribuée par la CPIA à l'Afrique subsaharienne est demeurée légèrement inférieure à la moyenne de 3,2 observée dans les autres pays emprunteurs de l'IDA. Les performances relatives à la qualité des politiques et des institutions des pays non fragiles de la région sont comparables à celles des pays du reste du monde. À l'inverse, les pays fragiles de la région affichent des performances nettement plus faibles que celles de pays similaires situés hors de la région. Le caractère divergent de ces performances s'est accru depuis la dernière évaluation.

Analyses et évolutions récentes

Le rapport *CPIA Afrique* examine les progrès que les pays d'Afrique subsaharienne ont réalisés pour renforcer la qualité de leurs politiques et de leurs institutions. Ce rapport annuel présente les notes les plus récentes de la CPIA attribuées aux pays africains admissibles au soutien de l'IDA¹. Les notes de la CPIA, qui reflètent la qualité du cadre politique et institutionnel des pays, se composent de 16 critères relevant de la compétence des décideurs politiques. La littérature consacrée au développement juge ces critères tous pertinents pour soutenir la croissance et réduire la pauvreté. Ils sont regroupés en quatre catégories : la gestion économique (groupe A), les politiques structurelles (groupe B), les politiques contre l'exclusion sociale et en faveur de l'équité (groupe C), la gestion et les institutions du secteur public (groupe D, également désigné groupe de la gouvernance). Les notes sont établies sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort) et sont calculées par le personnel de la Banque mondiale sur la base d'indicateurs quantitatifs et d'analyses qualitatives. L'évaluation se fonde également sur leurs remarques et appréciations personnelles.

Les notes de la CPIA servent à déterminer la répartition des ressources de l'IDA en faveur des pays les plus pauvres. Elles constituent également un outil de suivi des progrès réalisés par les différents pays et permettent de réaliser des comparaisons avec les autres pays éligibles à l'IDA.

Cette année, le rapport examine la variation, en 2017, de la qualité des politiques et des institutions mesurée par les notes de la CPIA pour 38 pays africains éligibles à l'IDA². Le rapport compare les performances des pays entre eux ainsi qu'entre groupes de pays à la lumière de leur fragilité et de leur résilience en termes de croissance ainsi qu'au fil du temps³.

En 2017, les conditions économiques plus favorables au niveau mondial ont favorisé la reprise de l'activité économique en Afrique subsaharienne, allégeant ainsi la pression exercée sur des cadres réglementaires inadéquats. Le taux de croissance a rebondi pour s'établir à 2,6 % après avoir connu un ralentissement à 1,5 % en 2016 dans un contexte intérieur et extérieur difficile. Malgré le redressement récent de l'activité économique, la croissance reste très inférieure à la moyenne d'environ 5 % qui prévalait avant la crise financière. La croissance par habitant est même demeurée négative pour la deuxième année consécutive. Des vulnérabilités importantes subsistent dans un grand nombre d'économies de la région, à court terme et à long terme : altération des mécanismes politiques de protection, limitant la capacité des pays à apporter une réponse politique appropriée aux chocs défavorables ; hausse de la dette publique en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), avec des implications pour la soutenabilité de la dette ; fort retard des offres d'emploi vis-à-vis d'une main-d'œuvre en pleine expansion ; sources de revenus et situations économiques encore sensibles aux chocs de prix sur les produits de base ainsi qu'aux aléas affectant la production, illustrant la faiblesse de la diversification économique dans la région ; enfin, persistance d'une pauvreté à grande échelle.

Les niveaux et facteurs de croissance sont naturellement très diversifiés. Le 16^e rapport d'*Africa's Pulse* avait décomposé le taux de croissance du PIB par habitant en deux éléments : le ratio investissement intérieur/PIB et une mesure résiduelle des améliorations de l'efficacité de l'allocation du capital physique,

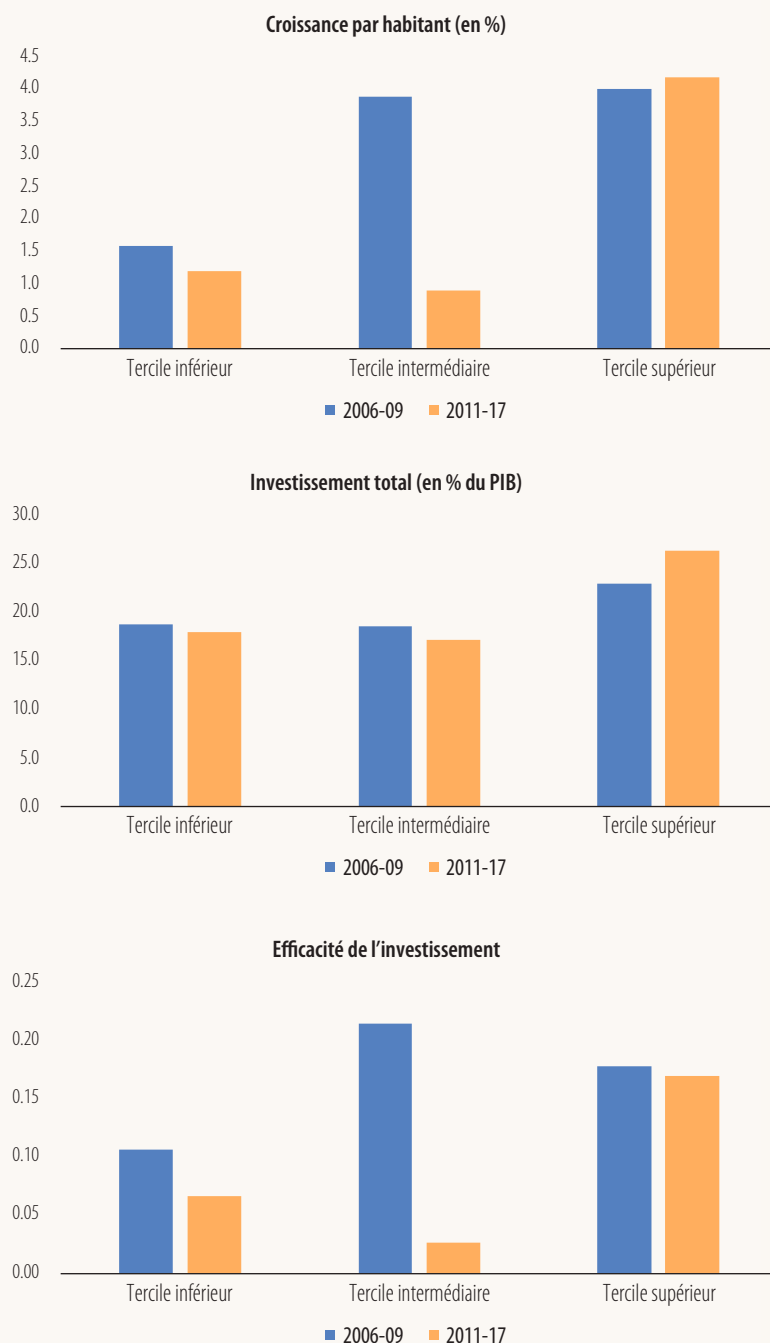
1 L'IDA est le guichet de financement concessionnel du Groupe de la Banque mondiale

2 Le rapport couvre les 38 pays d'Afrique subsaharienne éligibles aux prêts de l'IDA et auxquels la CPIA avait attribué une note en 2017. Les pays éligibles aux prêts de l'IDA dans la région sont au nombre de 39. Voir annexe B.

3 En mai 2018, l'Agence Nationale de Statistiques et de Démographie du Sénégal (ANSD) a changé l'année de base de ces comptes nationaux, la faisant passer de 1999 à 2014. Elle a également mis à jour la méthodologie et a inclus de nouvelles données pour refléter la structure actuelle de l'économie. L'ANSD a publié de nouvelles séries du PIB pour 2014, 2015 et 2016, ainsi que des estimations pour 2017. En conséquence, le PIB du pays en 2016 était d'environ 11 250 milliards de FCFA (19,6 milliards de dollars USD), soit environ 30 % de plus que les 8 722 milliards de FCFA (15,3 milliards de dollars USD) calculé sur la base de l'année de base précédente. Les pondérations des secteurs primaire, secondaire et tertiaire n'ont pas changé de façon significative, mais d'autres indicateurs ont été affectés de façon substantielle. Par exemple, la dette publique en proportion du PIB en 2016 est tombée de 60,4 à 46,8 %, tandis que le PIB par habitant a augmenté pour passer de 953 dollars USD à environ 1230 dollars USD. D'autre part, la pression fiscale s'est réduite, passant de 20,5 % du PIB (dépassant ainsi l'objectif de 20 % du PIB de l'UEMOA) à 15,7 %. L'analyse statistique contenue dans ce rapport a été effectuée avant la refonte des comptes nationaux du Sénégal.

La croissance se caractérise par une accumulation de capital que plus par un accroissement de l'efficacité de l'investissement.

Figure 1 : Croissance, efficacité de l'investissement et qualité des politiques et des institutions



Sources : Base de données du FMI - Perspectives de l'économie mondiale ; base de données de la CPIA, juin 2018.

NB : Les graphiques donnent la distribution tercile des notes moyennes de 35 pays sur la période 2011-2017. Trois pays de l'IDA ont été exclus de l'échantillon en raison du manque de données sur la formation du capital. L'annexe B présente les différents groupes de pays.

c'est-à-dire l'efficacité de l'investissement⁴. Cette mesure de l'efficacité de l'investissement peut être interprétée comme la variation de l'activité économique réelle due à une unité supplémentaire d'investissement intérieur. Il s'agit d'une mesure résiduelle. Dès lors, elle pourrait également inclure, entre autres, le progrès technologique ainsi que la hausse du capital humain (sur le plan quantitatif) et du capital immatériel (d'un point de vue qualitatif). L'analyse révèle qu'à travers la région, la croissance se caractérise davantage par une accumulation de capital que par un accroissement de l'efficacité de l'investissement. Ceci peut être le signe d'une inefficacité des dépenses ou d'une mauvaise répartition des ressources.

Dans le présent rapport, nous prolongeons cette étude pour vérifier si la performance des politiques et des institutions est liée à l'efficacité de l'investissement. Les 35 pays sont regroupés suivant les terciles de la répartition régionale de la note moyenne de la CPIA entre 2011 et 2017. Tout d'abord, nous examinerons l'évolution de la croissance, de l'investissement et de l'efficacité dans les 35 pays. Les données montrent que, pour le tercile supérieur des pays performants, la croissance est due au renforcement de l'intensité capitalistique, mais sans gains d'efficacité (Figure 1).

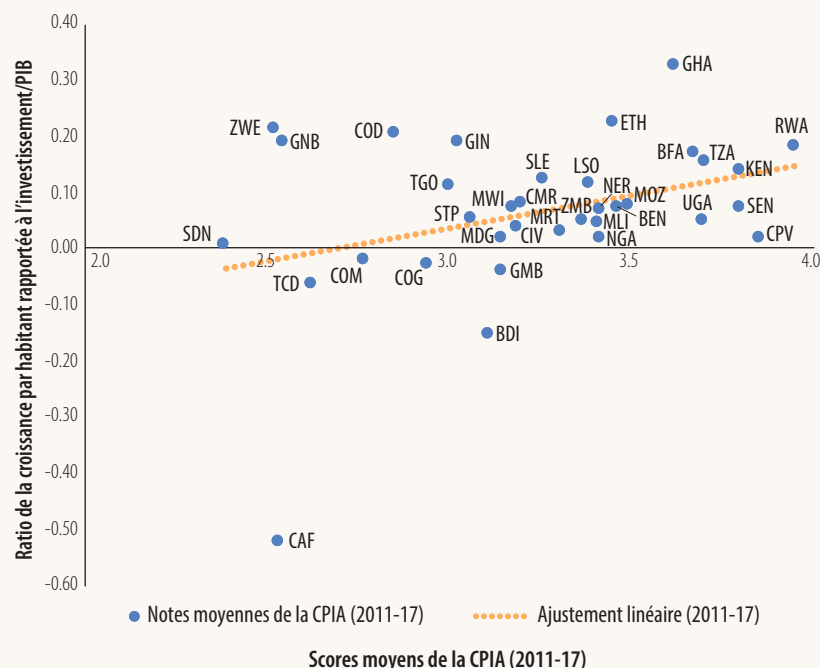
Pour les autres terciles intermédiaire et inférieur, la croissance s'est affaiblie en raison de perte d'efficacité. La Figure 2 illustre la corrélation entre l'efficacité de l'investissement et la CPIA pour les 35 pays, sur la période 2011-2017. Les résultats indiquent que les pays dotés de meilleurs cadres réglementaires

4 King, R., & Levine, R. (1993). Finance and Growth: Schumpeter Might be Right. *The Quarterly Journal of Economics*, 108(3), 717-737.

présentent une plus grande efficacité de l'investissement. La Figure 3 montre que le lien entre efficacité de l'investissement et qualité de l'efficacité gouvernementale (groupe D) est légèrement plus fort : le coefficient de corrélation vaut en effet 0,4 contre 0,35 avec la CPIA. Bien que la corrélation ne soit pas nécessairement synonyme de causalité, ces résultats sont compatibles avec le principe suivant lequel les institutions d'un pays peuvent créer des incitations à investir et adopter des technologies, et à accumuler du capital humain, de manière à favoriser une croissance plus forte sur le long terme. En revanche, des institutions faibles risquent d'encourager des activités de recherche de rentes et la corruption, rendant les activités moins productives. Elles sont également susceptibles de décourager les entreprises à investir et à accumuler du capital humain, conduisant ainsi à une croissance beaucoup plus faible.

Alors que les pays cherchent à retrouver une dynamique de croissance, l'accumulation de capital n'est pas suffisante. Il est impératif d'améliorer l'efficacité de l'investissement. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en œuvre des actions politiques visant à améliorer l'efficacité des dépenses publiques, à accélérer les réformes destinées à libérer la productivité et à bâtir le capital humain.

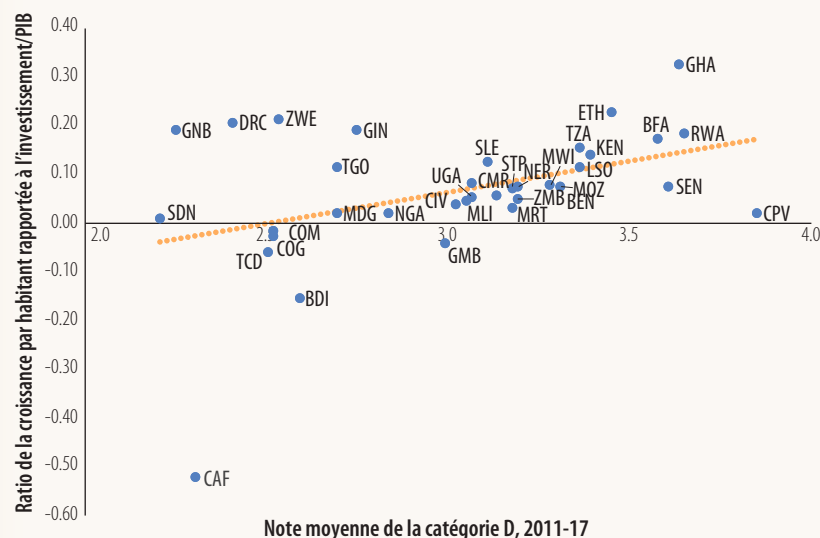
Figure 2 : Efficacité de l'investissement et qualité des politiques et des institutions, 2011–17



Sources : Base de données du FMI - Perspectives de l'économie mondiale; base de données de la CPIA, juin 2018.

NB : L'efficacité de l'investissement est calculée comme le rapport de la croissance du PIB par habitant à la formation brute de capital (en % du PIB).

Figure 3 : Efficacité de l'investissement et qualité de la gouvernance, 2011–17



Sources : Base de données du FMI - Perspectives de l'économie mondiale; base de données de la CPIA, juin 2018.

NB : L'efficacité de l'investissement est calculée comme le rapport de la croissance du PIB par habitant à la formation brute de capital (en % du PIB).

Résultats de la CPIA pour l'année 2017

La dernière évaluation indique que la qualité moyenne des politiques et des institutions dans les pays d'Afrique subsaharienne éligibles aux crédits de l'IDA est restée, dans l'ensemble, inchangée en 2017, avec une note de la CPIA de 3,1 attribuée à la région. Cette stabilité contraste avec la détérioration de la qualité générale des politiques et des institutions observée en 2016, qui s'était produite dans un contexte mondial et national difficile. En 2017, un environnement mondial plus favorable a allégé les contraintes

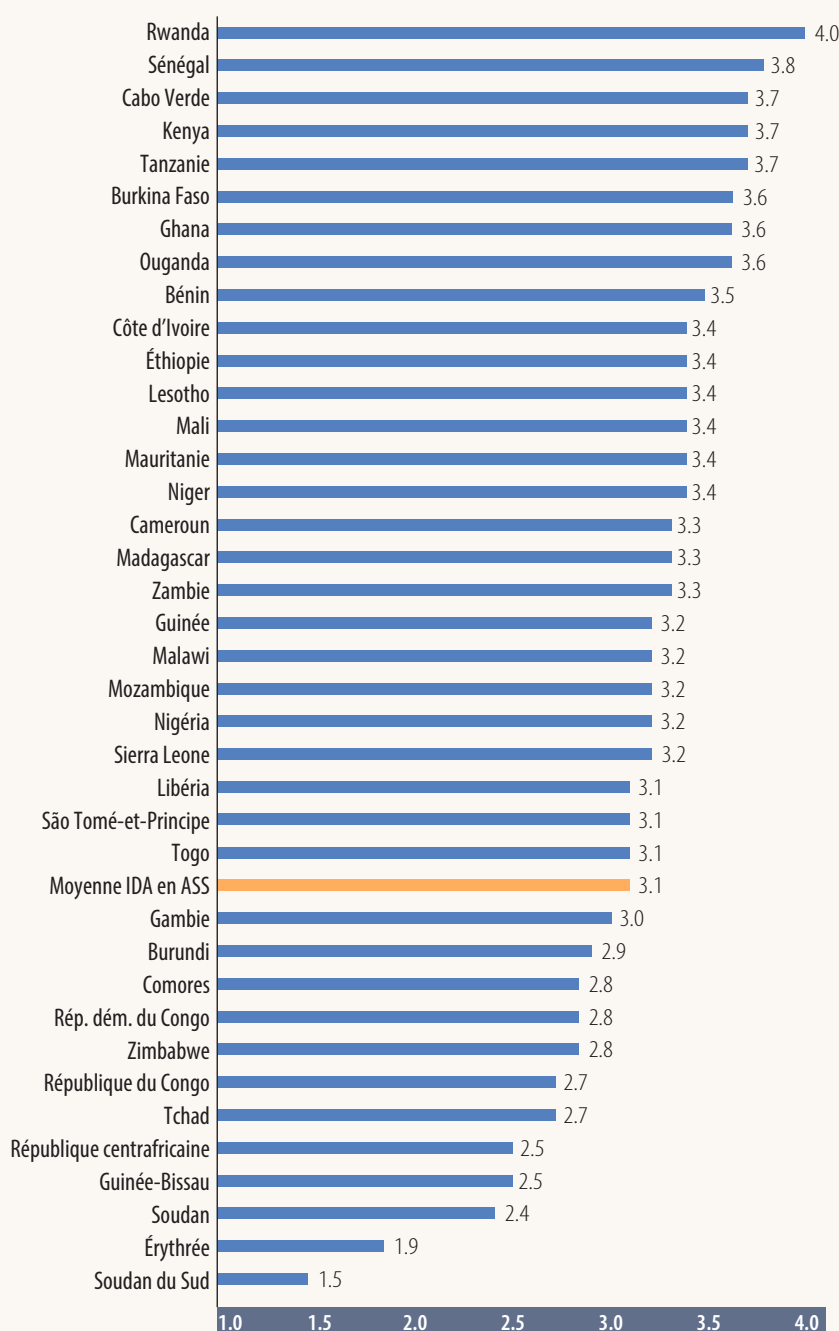
politiques, octroyant aux pays une marge de manœuvre pour mettre en œuvre des réformes ou créer des dynamiques.

En 2017, la qualité des politiques et des institutions a varié de manière significative entre les 38 pays de la région emprunteurs de l'IDA (Figure 4). Le Rwanda est demeuré en tête du classement régional et global, avec une note de 4,0. Parmi les pays de la région les mieux classés figurait aussi le Sénégal, avec une note de 3,8, suivi de près par le Cabo Verde, le Kenya et la Tanzanie – qui ont tous les trois obtenu la note de 3,7. Un peu plus de la moitié des pays – soit légèrement moins que l'année dernière – affichaient de faibles performances, avec des notes inférieures ou égales à 3,2. La note régionale de la CPIA la plus faible – à savoir 1,5 – a été attribuée au Soudan du Sud, qui connaît une forte détérioration de la qualité de ses politiques et de ses institutions.

L'on observe un vif contraste par rapport à l'année précédente :

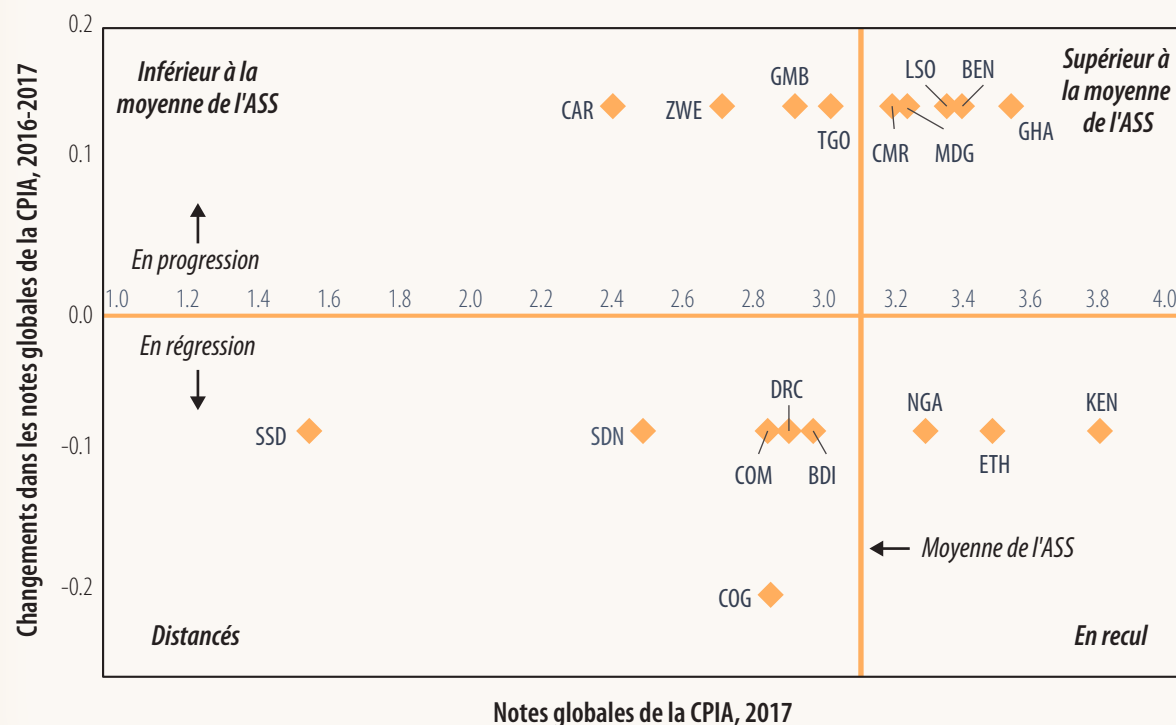
La note moyenne de la CPIA dans les pays de la région éligibles aux crédits de l'IDA est restée inchangée à 3,1. Le Rwanda est demeuré en tête du classement régional et global, avec une note de 4,0, suivi par le Sénégal, avec une note de 3,8.

Figure 4 : Notes globales de la CPIA attribuées aux pays d'Afrique subsaharienne (IDA), 2017



Source : Base de données de la CPIA

Figure 5 : Notes de la CPIA et leur évolution dans certains pays



Six pays sur neuf qui affichent une baisse de leur note de la CPIA en 2017 étaient des pays fragiles.

Source : Base de données de la CPIA

le nombre de pays ayant enregistré un changement notable dans leur note globale de la CPIA en 2017 est nettement inférieur à celui enregistré l'an dernier. Environ 48 % d'entre eux (18) ont vu leur note changer en 2017 (Figure 5), contre 60 % (22) l'année précédente. Signe d'une tendance encourageante, davantage de pays ont renforcé la qualité de leurs politiques et de leurs institutions en 2017 par rapport à 2016 : neuf contre sept. Dans un contexte politique rendu moins difficile par l'amélioration des conditions mondiales, l'on observe également que le nombre de pays ayant accusé une baisse de la qualité des politiques et des institutions en 2017 est très inférieur à celui enregistré en 2016 : neuf contre quinze. La baisse des notes globales se concentre dans les pays fragiles : parmi les neuf pays dont la performance est en baisse, six sont fragiles. Ces résultats témoignent du contexte difficile qui prévaut dans ces pays et du risque élevé de conflit, d'envolée des prix des matières premières et de menace climatique auxquels ils font face – ce qui peut se traduire par une baisse rapide des notes (ces pays peuvent également connaître une amélioration rapide lorsque ces risques sont traités de manière adéquate). Une liste des pays fragiles est disponible en Annexe B.

Neuf pays enregistrent de modestes améliorations en termes de qualité des politiques et des institutions, avec une augmentation de 0,1 point de la note de la CPIA. Parmi les pays dont la note globale de la CPIA a augmenté, figurent des pays fragiles et non fragiles mais, pour la première fois depuis plus de cinq ans, aucun pays riche en ressources. L'absence dans cette catégorie de pays riches reflète les défis auxquels ils ont été confrontés pour s'adapter à la baisse des prix des produits de base après la fin du super-cycle du prix des matières premières. La légère amélioration des notes de certains pays (Cameroun et Madagascar) confirme la tendance à la hausse observée l'année précédente. Dans de nombreux cas – c'est-à-dire dans six pays sur neuf –, la hausse de la note est liée à l'amélioration de la gestion économique. Par exemple, la tendance encourageante observée en Gambie et au Ghana résulte d'une amélioration des performances dans les secteurs de la politique budgétaire et de la politique monétaire et de change.

Le Bénin, le Cameroun et le Togo ont également progressé en termes de gestion budgétaire. Les mesures visant à inverser la hausse de la dette se sont traduites par une légère hausse de la politique de la dette au Togo et au Lesotho. Dans le cadre de l'analyse de la soutenabilité de la dette établie conjointement par la Banque mondiale et le FMI en 2017, le Lesotho a vu son risque de surendettement révisé, passant de « modéré » en 2015 à « faible ». Dans le domaine des politiques structurelles, les résultats sont en demi-teinte. En effet, seuls quelques-uns des neuf pays dont les notes de la CPIA sont les plus élevées profitent d'une hausse dans ce groupe politique. C'est le cas du commerce au Cameroun et en République centrafricaine, du secteur financier à Madagascar et de l'environnement des affaires au Bénin.

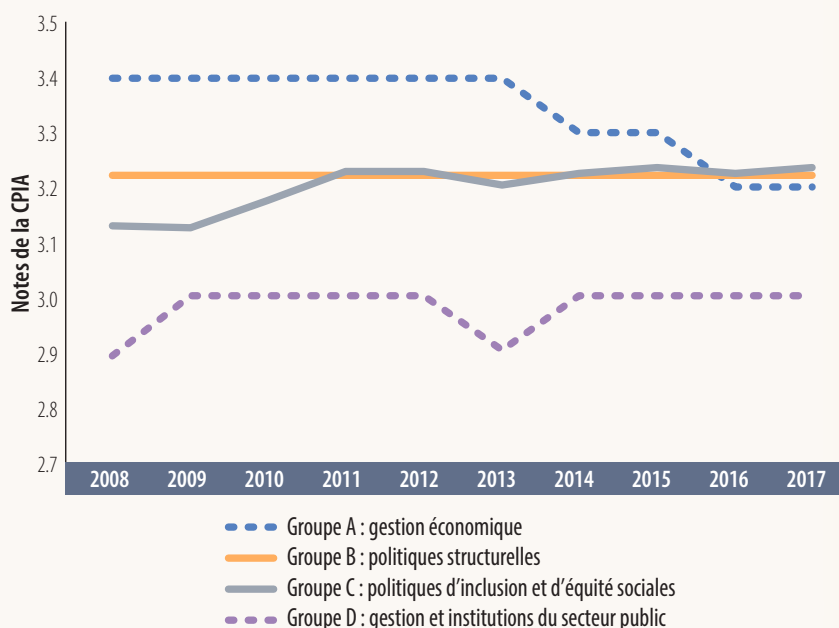
La détérioration de la qualité des politiques et des institutions a été moins répandue en 2017 qu'elle ne l'avait été en 2016. Pour autant, la tendance à la baisse s'est maintenue dans plusieurs pays. Par exemple, le Burundi, la République démocratique du Congo et la République du Congo ont connu, pour la troisième année consécutive, une baisse de la qualité des politiques et des institutions. Au Nigéria, la qualité des politiques et des institutions a continué à baisser pour la quatrième année consécutive ; depuis 2013, le pays a ainsi enregistré une baisse cumulative de 0,4 point de sa note de la CPIA. La qualité des politiques et des institutions du Soudan du Sud chute significativement depuis 2013, en raison de l'effondrement économique du pays. Quelques pays relativement performants (le Kenya et l'Éthiopie) enregistrent également une légère baisse de leur note de la CPIA pour des motifs de gestion économique. À cet égard, l'on observe un affaiblissement de la gestion économique de la plupart des pays (six sur neuf) qui affichent une baisse de la qualité globale des politiques et des institutions, illustrant le caractère inadéquat des cadres budgétaires ou l'existence de risques de dette croissants. Dans quelques cas (au Burundi, aux Comores et au Soudan du Sud), ce déclin est renforcé par des performances amoindries dans les domaines de la gestion du secteur public et des institutions.

La tendance à la stagnation de la note globale de la CPIA dans la région en 2017 se reflète dans celle de la gestion économique (groupe A). Après avoir baissé, depuis 2013, pendant trois ans, la note du groupe

A s'est maintenue à 3,2 en 2017 (Figure 6). Cependant, les composantes politiques de ce groupe font l'objet de grandes disparités. Un contexte politique moins difficile a permis d'inverser la tendance à la baisse de la qualité de la politique monétaire en 2017 et de mettre fin à l'affaiblissement de la politique budgétaire. À l'inverse de ces évolutions positives, la qualité de la politique et de la gestion de la dette a continué à se détériorer, reflétant l'accroissement des risques de soutenabilité de la dette dans la région.

La tendance à la baisse de la qualité de la gestion économique s'est interrompue en 2017.

Figure 6 : Tendances des groupes de la CPIA, 2008–17



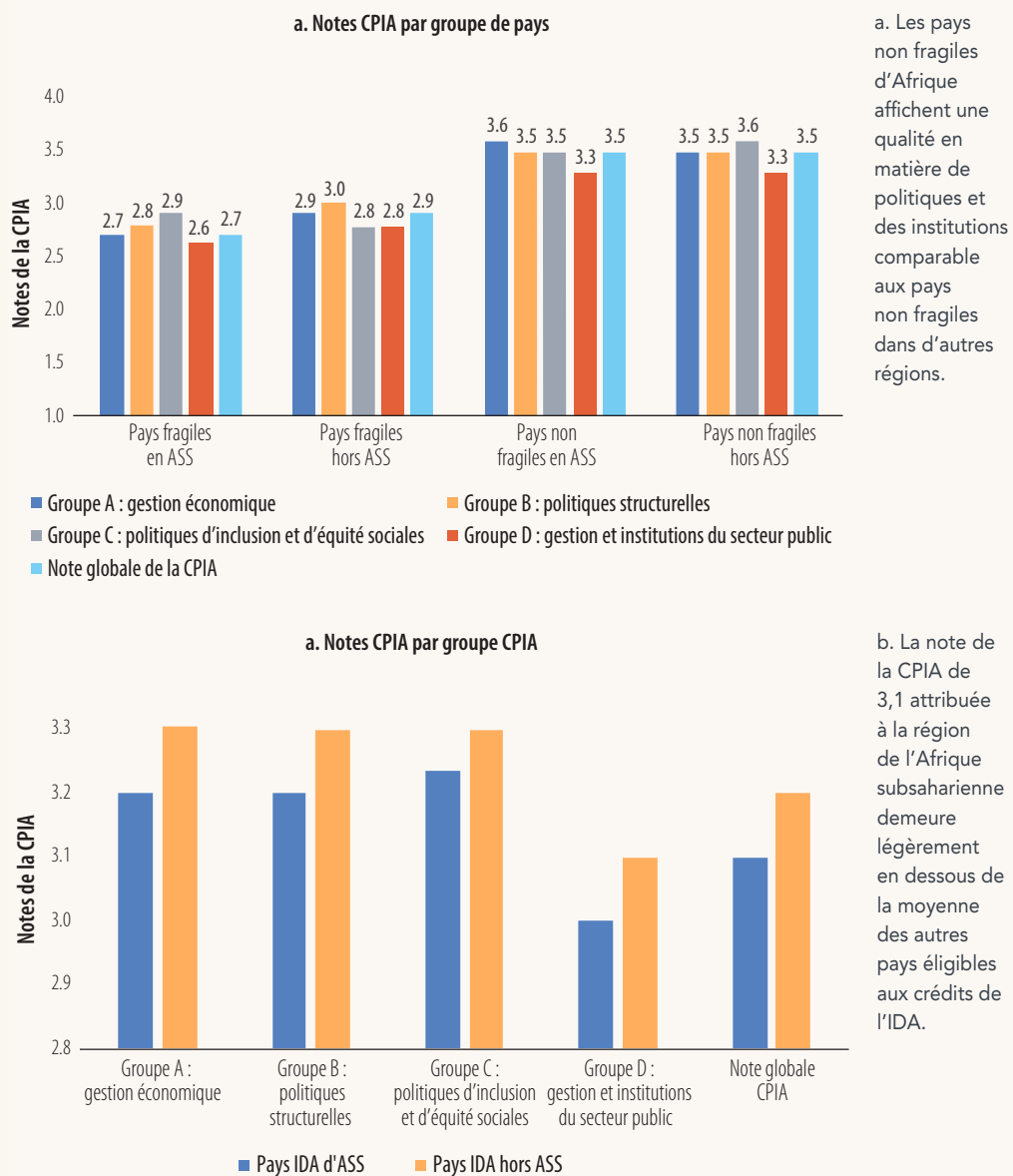
Source : Base de données de la CPIA

Les autres notes du groupe, relativement faibles, ont affiché une forme de stabilité, ce qui suggère que peu de réformes ont été menées récemment. À noter cependant une exception dans le domaine de la politique de renforcement des ressources humaines (santé et éducation), qui tend à augmenter depuis 2010. Dans l'ensemble, plusieurs années de performances médiocres des politiques ont réduit l'écart dans les notes au niveau des groupes : les groupes A à C une note de la CPIA de 3,2, et le groupe D se fait toujours distancer par tous les autres groupes de 0,2 point.

Ces derniers résultats montrent que la note de la CPIA de 3,1 attribuée à la région de l'Afrique subsaharienne demeure légèrement en dessous de la moyenne de 3,2 affichée par les autres pays éligibles aux crédits de l'IDA. Les comparaisons réalisées

entre les groupes de pays révèlent un tableau plus contrasté. Par exemple, les pays non fragiles de la région affichent des performances comparables au reste du monde en matière de qualité des politiques et des institutions (Figure 7). Dans le domaine de la politique de gestion économique, ils surpassent les autres pays non fragiles. En revanche, les pays fragiles de la région affichent des performances beaucoup plus faibles en matière de qualité des politiques et des institutions que les pays fragiles extérieurs à la région. L'écart de performance s'est creusé dans le domaine de la gestion économique et reste important en termes de politique structurelle et de gouvernance. En ce qui concerne la protection sociale et l'inclusion, les pays fragiles de la région enregistrent des performances légèrement supérieures à celles des autres pays fragiles.

Figure 7 : Notes de la CPIA, par groupe de pays, 2017



Source : Base de données de la CPIA

Analyse des composantes de la CPIA

GROUPE A : GESTION ÉCONOMIQUE

Ce groupe couvre la qualité des politiques monétaire, de change, budgétaire et de gestion de la dette.

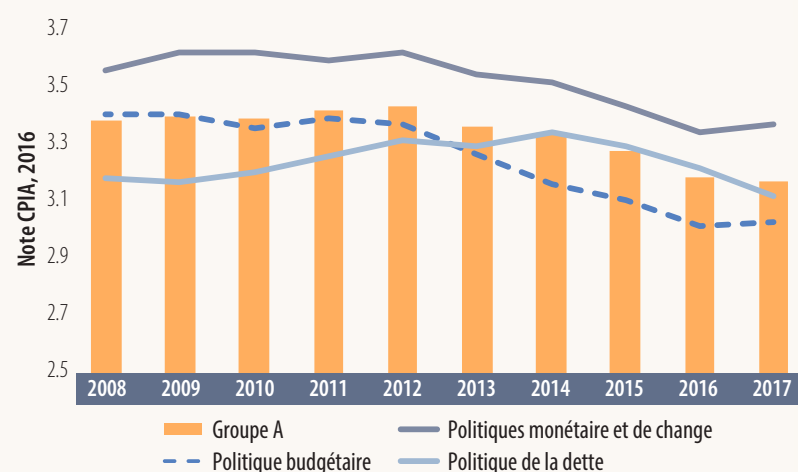
La note régionale attribuée au groupe A s'est maintenue à 3,2 – une performance bienvenue après le déclin observé ces dernières années. Les trois critères constitutifs de ce groupe ont connu des évolutions diverses (Figure A.1). Bien que la tendance au déclin de la politique budgétaire ait été enrayée en 2017, les notes de la politique de la dette et des performances de gestion ont continué à fléchir. À l'inverse,

la politique monétaire a connu une légère tendance à l'amélioration.

D'un point de vue général, le groupe « gestion économique » de nombreux pays (21 pays, soit 55 %) a évolué : 10 pays ont enregistré une augmentation et presque autant (11 pays) ont connu une baisse (Figure A.2) de leurs notes. Les pays non fragiles de la région ont obtenu une note moyenne de 3,6 pour le groupe A – un score très supérieur à celui

Bien que la tendance au déclin de la politique budgétaire ait été enrayée en 2017, la performance en matière de politique de la dette et de gestion ont continué à fléchir.

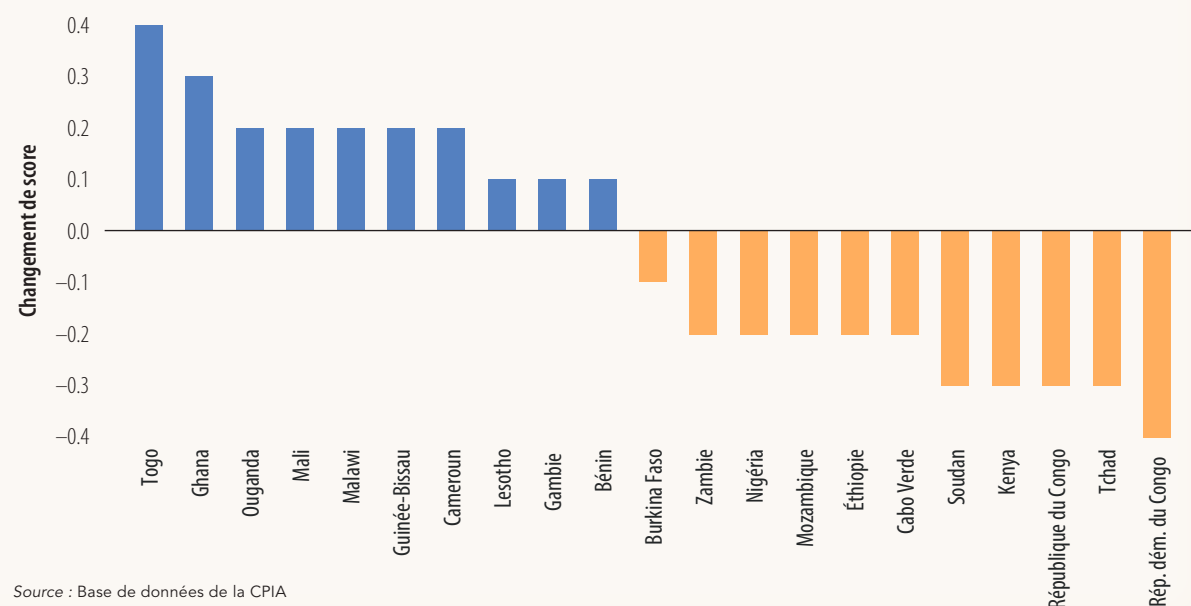
Figure A.1 : Tendances du groupe de la gestion économique au fil du temps



Source : Base de données de la CPIA

Environ un quart des économies de la région, principalement des exportateurs de produits de base, a connu une performance en matière de gestion économique affaiblie.

Figure A.2 : Changements dans le groupe de la gestion économique, 2017



Source : Base de données de la CPIA

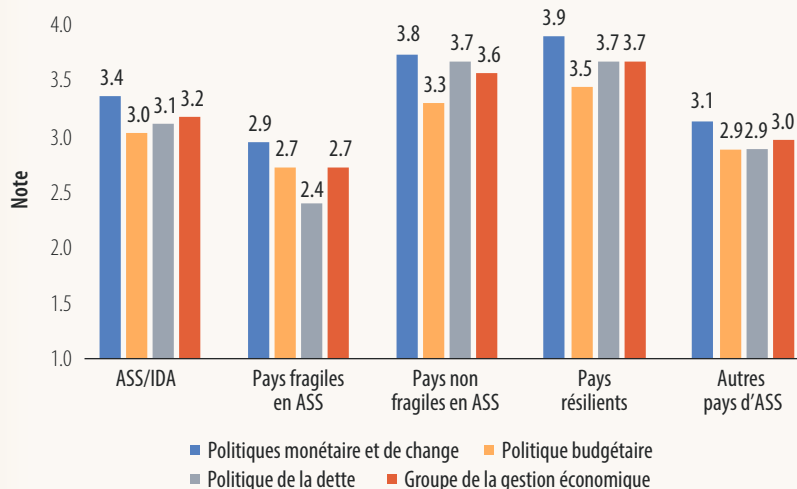
des pays fragiles (2,7). Ces derniers ont également subi une détérioration de leur note de gestion budgétaire (Figure A.3). Avec une note moyenne de 3,7, la performance des pays résilients les place en tête de tous les groupes.

Politiques monétaire et de change

Ce critère évalue la qualité des politiques monétaires et de change, dans un cadre de travail stratégique macroéconomique cohérent.

En 2017, la note régionale attribuée à cette politique a augmenté, s'établissant à 3,4 contre 3,3 en 2016 et inversant ainsi la tendance observée depuis 2012. Les notes de la Gambie, du Ghana, de la Guinée-Bissau et du Malawi ont crû grâce à un environnement macroéconomique plus favorable. Au Ghana, les politiques de stabilisation macroéconomiques ont permis une amélioration de la balance commerciale, un allègement de la pression sur les taux de change et une accumulation des réserves de change. En 2017, dans un contexte de stabilisation du céd, le taux d'inflation a baissé, passant de 12,4 % (début 2017) à environ 10 % à la fin de l'année – un taux proche de l'objectif de 8 % de la Banque du Ghana (± 2 points de pourcentage). La Banque centrale du Ghana a mis en œuvre plusieurs réglementations financières pour renforcer le secteur bancaire. La diminution de l'inflation a donné plus de latitude à la politique monétaire, comme le reflète la tendance à la baisse des taux d'intérêt directeurs.

Figure A.3 : Notes du groupe de la gestion économique, par groupe de pays, en 2017



La performance en matière de politiques monétaires et de change est la plus forte.

Source : Base de données de la CPIA

Tableau 1 : Évolution des notes du groupe de la gestion économique

Changements	Politiques monétaire et de change	Politique budgétaire	Politique et gestion de la dette
Augmentations	Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Malawi	Bénin, Cameroun, Gambie, Ghana, Mali, Togo	Lesotho, Ouganda, Togo
Diminutions	République démocratique du Congo, Soudan	Burkina Faso, République du Congo, Kenya, Mozambique, Soudan	Cabo Verde, Tchad, Rép. du Congo, Éthiopie, Gambie, Kenya, Nigéria, Zambie

Source : Base de données de la CPIA

La gestion macroéconomique s'est améliorée en Gambie à la suite de la transition démocratique de janvier 2017. Ce redressement de la performance économique a été rendu possible par une discipline budgétaire plus stricte et un soutien budgétaire significatif, combiné à une amélioration des termes de l'échange et au rétablissement de la confiance des investisseurs. Les autorités ont introduit un régime de taux de change flottants de droit en mai 2017. Depuis, le dalasi s'est stabilisé. Le taux moyen des bons du Trésor a chuté pour toutes les échéances, passant de 17,5 % en octobre 2016 à près de 6 % en 2018 au début. Le déclin progressif du taux des bons du Trésor se traduit par une baisse du service de la dette, de 42 % des recettes publiques en 2016 à moins de 25 % en 2017. Fin 2017, les coûteux arrangements de swaps de devises étrangères, lancés en 2015 pour consolider les réserves de change, ont pris fin. Ce coup d'arrêt a permis une réduction de l'encours des bons du Trésor de 3,3 % du produit intérieur brut (PIB).

La hausse de la note de la Guinée-Bissau reflète la force de son secteur extérieur, dont témoigne un compte courant globalement équilibré en 2017. Au Malawi, la politique monétaire stricte et l'amélioration de la balance des paiements ont permis de stabiliser le taux de change et de faire chuter l'inflation.

À contre-courant d'une tendance à l'amélioration, deux pays ont connu des performances plus faibles : la République démocratique du Congo et le Soudan. En République démocratique du Congo, l'inflation s'est accélérée en 2017 à la suite d'une forte dépréciation du franc congolais par rapport au dollar américain, de 44,5 % entre juillet 2016 et juillet 2017. Cependant, la forte dollarisation de l'économie a fait que les fluctuations des taux de change se sont répercutées davantage sur l'inflation nationale. En 2017, l'inflation a dépassé 55 % en glissement annuel, contre 23 % en 2016. Un prélèvement important sur les réserves de change, servant à financer un déficit courant croissant, a continué à peser sur les réserves, qui sont estimées avoir baissé à environ deux semaines d'importation de biens et services à la fin de l'année 2017. Au Soudan, un ensemble de politiques peu cohérent, mêlant une politique monétaire et budgétaire laxiste et un système de taux de change générateur de distorsions, a accru les tensions inflationnistes (l'inflation s'est établie, en moyenne, à 32 %, contre 18 % en 2016). Ce manque de cohérence a aussi conduit à accroître l'écart entre les taux de change officiels et parallèles en 2017 et à maintenir à un niveau très bas les réserves de change (à moins de deux mois d'importation de biens et services).

Politique budgétaire

Ce critère évalue la qualité de la politique budgétaire concernant ses fonctions de stabilisation et d'affectation des ressources. Globalement, la note régionale de la politique budgétaire s'est maintenue à 3,0 en 2017, inférieure de 0,4 point au niveau enregistré en 2012. Dans ce domaine stratégique, les pays ayant vu leur note grimper (six pays) sont plus nombreux que ceux dont la note a baissé.

Parmi les pays qui progressent, le Ghana a amélioré sa politique de consolidation budgétaire après avoir accusé un fort dérapage fiscal en 2016, au milieu d'un cycle électoral. Le programme triennal de Facilité de crédit élargie du Fonds monétaire international (FMI) a été prolongé jusqu'à la fin de 2018. En 2017, un large éventail de mesures a été entrepris pour élargir l'assiette fiscale ; contenir les dépenses ; et améliorer la crédibilité et la transparence du budget. En 2017, la Gambie a également rétabli sa discipline budgétaire, soutenue par un appui budgétaire. Le gouvernement gambien a pris des mesures pour contrôler les dépenses, y compris en écartant les travailleurs fantômes, identifiés grâce à des audits des registres de paie au cours de l'année, et en augmentant les recettes, par exemple par l'apurement des arriérés d'impôts de certaines grandes entreprises d'État.

La hausse de la note de politique budgétaire du Cameroun, passée de 3,0 en 2017 à 3,5 en 2017, est le résultat de mesures d'ajustement budgétaire appropriées. Leur mise en œuvre s'est déroulée dans le cadre d'un programme de consolidation budgétaire soutenu par la communauté des bailleurs. Celui-ci visait à

résister à l'effondrement des prix des matières premières et à la crise de la sécurité dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). La performance financière du Cameroun a été caractérisée par d'importantes coupes dans les dépenses publiques pour s'adapter à la baisse des revenus : le déficit budgétaire a été réduit de 1,2 % du PIB en 2017 par rapport à 2016, en raison de coupes dans les biens et services, transferts et subventions.

Au Mali, malgré la détérioration de la situation sécuritaire qui pourrait contraindre le gouvernement à réaliser des dépenses de sécurité moins productives, la politique budgétaire demeure compatible avec la stabilité macroéconomique. Cette performance budgétaire satisfaisante s'explique par le choix du Mali d'augmenter les revenus fiscaux en contenant les dépenses courantes pour créer une marge de manœuvre budgétaire au profit des investissements structurants et en s'alignant, petit à petit, sur les critères de déficit de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'on estime que les recettes fiscales ont augmenté d'environ 10 % en 2017. Les efforts continus du gouvernement malien pour élargir l'assiette des contribuables et améliorer la gestion des recettes fiscales ont contribué à l'amélioration générale de la performance fiscale. Celle-ci a été rendue possible par une rationalisation des exonérations d'impôts, un meilleur suivi des contribuables, un renforcement du recouvrement des recettes par les douanes et une efficacité améliorée de la perception de la TVA.

Au Bénin, une mobilisation des recettes supérieure aux prévisions (les recettes totales ont augmenté d'environ 21 % en 2017, dans un contexte de très faible inflation) a contribué à réduire le déficit primaire à 3,8 % du PIB – un niveau très inférieur à l'objectif du programme FMI pour le Bénin. Ailleurs, au Togo, le solde budgétaire primaire s'est considérablement amélioré malgré un dérapage des recettes fiscales en 2017. Grâce à des coupes budgétaires, ce solde est devenu excédentaire alors qu'il enregistrait un déficit moyen d'environ 6 % du PIB par an entre 2013 et 2016.

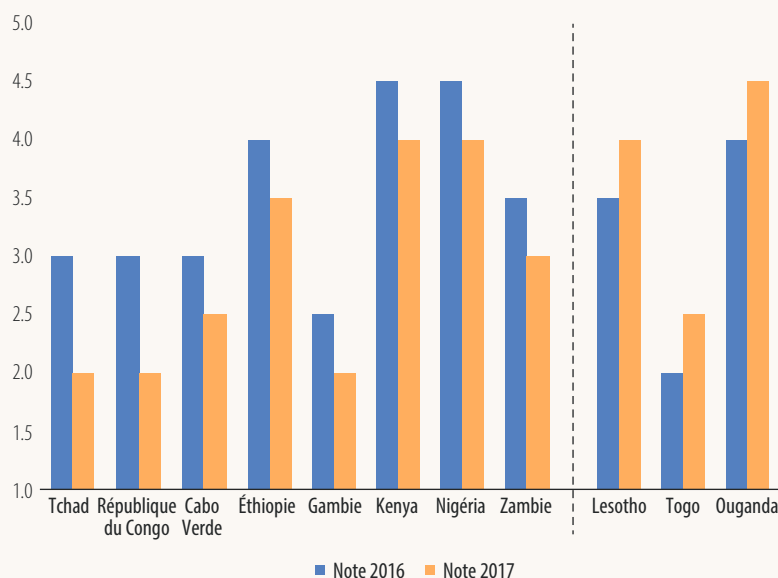
Toutefois, les politiques budgétaires ont continué à se dégrader dans certains pays, dont la République démocratique du Congo et le Mozambique. Les finances publiques du Mozambique se sont détériorées depuis la découverte de dette extérieure non divulguée. Le budget mozambicain a subi d'importants chocs depuis 2015, y compris une contraction des subventions et prêts des bailleurs de 5 % du PIB, une augmentation de la dette équivalant à 25 % du PIB et un pic du coût du financement intérieur. Parallèlement, les mécanismes de contrôle de l'enveloppe des salaires se sont montrés insuffisants, et les risques budgétaires liés à l'affaiblissement des entreprises d'État sont en hausse. La marge de manœuvre budgétaire du Mozambique se réduit : le nombre d'années de recettes fiscales nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette publique est passé d'une moyenne de 2,1 ans en 2010-2013 à 4,3 ans en 2016.

La République démocratique du Congo continue de connaître une situation budgétaire difficile. Les recettes fiscales du pays baissent par rapport au PIB. Les efforts déployés par le gouvernement pour contenir l'augmentation des dépenses publiques ont été affaiblis par une mauvaise performance dans le recouvrement de l'impôt, qui est descendu à 8,5 % du PIB en 2017.

Au Kenya, la politique budgétaire est restée expansionniste en 2016/2017. Le déficit des finances publiques s'est creusé à 9 % du PIB en 2016/2017 en raison d'une hausse des dépenses et d'une performance économique médiocre. Le montant des dépenses gouvernementales totales, par rapport au PIB, a grimpé de presque 4 points de pourcentage entre 2001/2010 et 2016/2017, ce qui illustre l'importance croissante du secteur public dans l'économie kényane et son rôle prépondérant dans la croissance. Les dépenses de développement ont été un des principaux moteurs des dépenses au cours des dernières années. Toutefois, il s'est avéré difficile de contenir les dépenses en 2016/2017 en raison de facteurs transitoires – tels que les élections, les dépenses liées à la sécheresse et les facteurs structurels tels que les paiements d'intérêts et pensions.

Le nombre de pays connaissant une détérioration de la politique d'endettement a été plus important que celui des pays affichant une amélioration.

Figure A.4 : Pays dont les notes de politique et gestion de la dette ont évolué, 2016 et 2017



Source : Base de données de la CPIA

Politique et gestion de la dette

Ce critère détermine si la stratégie de gestion de la dette du pays est de nature à assurer la soutenabilité de la dette à moyen terme et à minimiser les risques budgétaires. Il examine i) dans quelle mesure la dette intérieure et extérieure est contractée en vue d'assurer/ de maintenir la soutenabilité de la dette ; et ii) l'efficacité des fonctions de gestion de la dette – ce qui inclut le degré de coordination entre gestion de la dette et autres politiques macroéconomiques ; l'efficacité de l'unité de

gestion de la dette, l'existence d'une stratégie de gestion de la dette, et un cadre légal pour les emprunts.

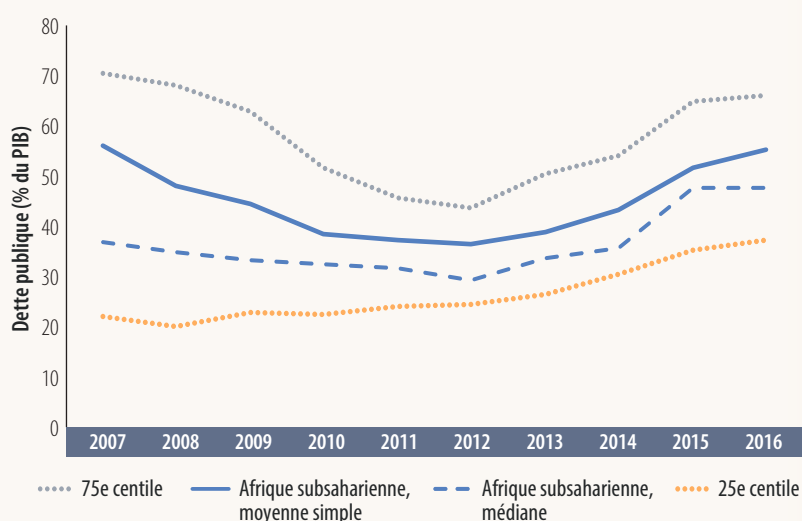
La note régionale dans le domaine de la politique de la dette est tombée à 3,1 en 2017. Ce glissement intervient pour la deuxième année consécutive. Dans la région, un cinquième des pays (soit huit pays) ont enregistré une dégradation de leur note tandis que trois pays seulement ont vu leur note progresser (Figure A.4). La dégradation de la performance de cette composante du CPIA reflète le poids croissant que représente la dette publique dans les pays africains. Le rapport Africa's Pulse (printemps 2018) indiquait que cette tendance à la baisse de la dette publique par rapport au PIB (due à l'allègement de

la dette grâce aux initiatives en faveur des pays pauvres très endettés et d'allègement de la dette multilatérale) s'est inversée après 2012. Le rapport a augmenté de presque 20 points de pourcentage, atteignant près de 56 % du PIB en 2016 (figure A.5).

Toujours croissants, les fardeaux de la dette se traduisent par des risques accrus qui pèsent sur la soutenabilité de la dette. La Figure A.6 montre qu'en mars 2018, près de la moitié des pays à faible revenu ayant fait

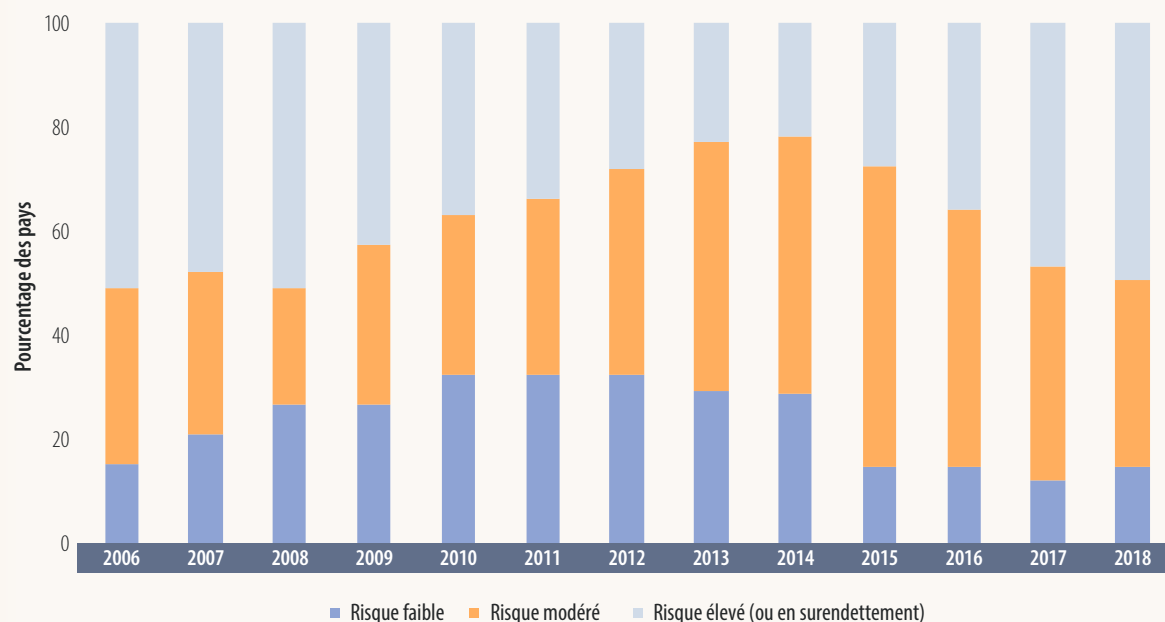
Le fardeau de la dette est en hausse dans tous les pays africains.

Figure A.5 : Tendances de la dette publique



Source : Africa's Pulse (printemps 2018).

Figure A.6 : Évolution du risque de surendettement : pays à faible revenu du Cadre de soutenabilité de la dette en Afrique subsaharienne



En 2018, près de la moitié des pays à faible revenu présentent un risque élevé de surendettement

Source : Base de données Banque mondiale/FMI pays à faibles revenus ASD
Remarque : Risque élevé comprend les pays en surendettement

l'objet d'une analyse de soutenabilité de la dette présentaient un risque élevé de surendettement plus du double par rapport à 2013.

Parmi les pays dont les performances se détériorent dans le domaine de la politique de la dette en 2017 figurent des pays exportateurs de pétrole tels que le Tchad et la République du Congo. Les indicateurs du fardeau de la dette de la République du Congo sont dans le rouge et se dégradent rapidement après la découverte de la dette publique. Les risques liés au passif exigible sont particulièrement sévères. La dette extérieure devrait atteindre 118 % du PIB en 2017 et la proportion des paiements au titre du service de la dette par rapport aux revenus a augmenté jusqu'à dépasser 24 %.

Le Tchad a été classé comme pays surendetté en 2017. La dette extérieure totale, en pourcentage du PIB, est restée modérée (environ 25,7 % en 2017), mais le service de la dette extérieure, rapporté aux revenus, dépasse de façon continue le seuil indicatif pour la période 2017-2021, en atteignant environ 36 % des revenus en 2017. Ce rapport devrait augmenter encore davantage en 2018 jusqu'à atteindre 43 %. Parallèlement, le rapport actuel dette/revenus dépassait largement le seuil de 200 % en 2017.

Au Nigéria, le rapport dette/PIB est modéré. Cependant, le service de la dette est trop élevé par rapport aux revenus pour être viable, ce qui a contribué à peser à la baisse sur la note du pays.

Certains pays pauvres en ressources ont également connu un affaiblissement de la performance pour cette composante. Au Kenya, la note a été tirée vers le bas par deux facteurs. Le premier concerne la faible capacité de l'Office de gestion de la dette du Trésor. En sous-effectif et sans direction claire ni obligation de redevabilité, cette unité va au-devant de difficultés dans l'accomplissement de son mandat. En outre, l'unité ne dispose pas du personnel adapté et nécessite un renforcement des capacités dans tous les domaines. Les réformes visant à renforcer la politique de la dette attendent depuis des années d'être

mises en œuvre concrètement. Le deuxième facteur concerne la publication par le gouvernement kényan, en novembre 2016, d'une Stratégie à moyen terme de gestion de la dette pour 2017/18 et 2019/20. Bien que, en théorie, cette Stratégie à moyen terme de gestion de la dette vise à fournir un cadre de gestion prudente de la dette, il n'est pas certain qu'elle soit suivie. En effet, ces dernières années, la dette souveraine n'a fait que croître, et ce à un rythme soutenu. La publication des bulletins mensuels de la dette sur le site Web du Trésor semble avoir cessé en 2017.

Pour ce qui est des évolutions positives, le Togo a connu une amélioration des rapports dette/PIB et dette/revenus en 2017, après une période de forte croissance de la dette intérieure. Entre 2013 et 2016, les fortes hausses de la dette intérieure ont gommé la plupart des améliorations liées à l'initiative pour les pays pauvres très endettés et l'initiative de gestion et développement des ressources : la dette du secteur public s'est envolée, atteignant 80,8 % du PIB en 2016, contre 18,1 % en 2012. Le gouvernement a eu davantage recours à la dette intérieure plutôt que la dette extérieure en 2015-2016. Ces tendances ont commencé à s'inverser en 2017, grâce à des engagements pris par le gouvernement togolais de rétablir la soutenabilité de la dette, conformément au programme de Facilité du crédit élargie du FMI qui vise notamment à réduire la dette intérieure coûteuse et à courte échéance et à accroître les emprunts à conditions préférentielles (prêts concessionnels).

GROUPE B : POLITIQUES STRUCTURELLES

Le Groupe B de la CPIA (Évaluation des politiques et des institutions nationales) couvre les politiques qui ont une incidence sur le commerce, le secteur financier et l'environnement des affaires.

En 2017, la note moyenne régionale de 3,2 a été attribuée au groupe B. À l'instar des précédentes années, toutes les politiques structurelles affichent des variations de note considérables. De toutes les composantes de la CPIA, c'est le commerce qui enregistre les meilleures notes tandis que le secteur financier est à la traîne par rapport à quasiment toutes les autres.

Commerce

La note du critère du commerce évalue le régime de politique commerciale et de facilitation des échanges d'un pays. Cette note s'est hissée à 3,7 en 2017, inversant la tendance à la baisse observée l'année précédente. Elle reste toutefois inférieure à la moyenne des pays de l'Association internationale de développement (IDA) du reste du monde (3,9). Cette légère hausse reflète l'amélioration de la note du Cameroun et de la République centrafricaine, la note des autres pays n'ayant pas évolué. Le rythme des réformes commerciales en Afrique a ralenti ces dernières années, mais la signature de l'accord-cadre créant la Zone de libre-échange continentale africaine (CFTA) par 44 pays à Kigali (Rwanda), le 21 mars 2018, représente un tournant qui influera sur le développement commercial futur de la région. Le commerce transfrontalier constitue un aspect important du paysage économique et social des pays africains : il concourt, selon certaines estimations, aux revenus d'environ 43 % de l'ensemble de la population d'Afrique. Le commerce transfrontalier soutient les activités de subsistance et crée des emplois, y compris au profit des groupes défavorisés et marginalisés. Dominé par l'agriculture et les produits animaux, le commerce transfrontalier joue donc un rôle prépondérant pour la sécurité alimentaire dans de nombreux territoires. L'accord de libre-échange pourrait favoriser l'accroissement des échanges commerciaux dans la zone concernée, stimuler la diversification des exportations et entraîner une augmentation des revenus pour les personnes exerçant des activités liées au commerce. Cependant, une ouverture commerciale accrue n'est pas nécessairement synonyme de réduction de la pauvreté. Un rapport récent de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) attire l'attention sur les caractéristiques des personnes en situation d'extrême pauvreté qui limitent leur capacité à tirer parti des nouvelles opportunités générées par le commerce :

- Tout d'abord, dans de nombreux pays, l'extrême pauvreté est un phénomène essentiellement rural. En effet, l'on estime que, en Afrique, trois quarts des personnes les plus démunies vivent en milieu rural. Dans ces zones, les personnes pauvres dépendent fortement de leur activité agricole. Or, la pauvreté rurale est liée à une faible productivité des terres agricoles. Par conséquent, il convient d'examiner plus attentivement la capacité du commerce à remédier à la pauvreté en milieu rural. Parmi les hypothèses envisagées figurent, par exemple, l'amélioration de l'accès aux technologies (semences et engrais améliorés) et la levée d'obstacles à l'accès aux marchés – ce qui générerait d'importants bénéfices pour les producteurs, ferait baisser les prix et favoriserait une plus grande variété de produits pour les consommateurs dans le reste du monde.
- Deuxièmement, la plupart des personnes pauvres d'Afrique vivent dans des pays où les guerres civiles sont fréquentes et où l'État de droit est fragile, tout comme la sécurité. Les conflits et la violence entravent la capacité des pauvres à tirer parti du commerce, alors même qu'une diversification des exportations pourrait fournir des moyens de subsistance alternatifs et constituer ainsi une voie de sortie des conflits.
- Troisièmement, la pauvreté affecte de façon disproportionnée les femmes. Or celles-ci jouent un rôle de premier plan dans la réduction de la pauvreté. Alors que le commerce crée des opportunités pour les femmes et favorise leur autonomisation, il reste entravé par des contraintes spécifiques liées au sexe. Parmi celles-ci figure une combinaison de contraintes transversales qui empêchent les femmes de participer à l'économie (par exemple, une éducation et des possibilités de formation limitées, un accès restreint aux services financiers et une discrimination sur le marché du travail), ainsi que des obstacles liés au commerce (y compris la discrimination aux frontières et des réseaux d'entreprises à prédominance masculine qui excluent les femmes de commerce).

- Quatrièmement, la plupart des pauvres travaillent dans le secteur informel. Or il existe une forte corrélation entre pauvreté et informalité. S'il existe des liens importants entre le commerce et le secteur informel, ceux-ci ne sont toutefois pas bien compris. Le commerce peut fortement favoriser la croissance des entreprises du secteur informel et leur permettre de s'agrandir et gagner en efficacité, ainsi que d'intégrer, à terme, le secteur formel.

À la lumière de ces éléments, il conviendrait d'axer les *négociations et la mise en œuvre du CFTA sur une réduction des coûts élevés des transactions commerciales*. Ceux-ci portent préjudice aux travailleurs et consommateurs pauvres – dans les pays en développement, en particulier dans les zones rurales, et dans les États fragiles – ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises et aux femmes. Ces coûts sont dus à un environnement des affaires défavorable ; à des frais *élevés de transport et de logistique* ; des prix de l'accès à l'information ; et enfin aux risques contractuels. La communauté du développement pourrait soutenir le commerce en articulant les négociations autour des impératifs suivants :

- Supprimer les barrières non tarifaires, notamment pour l'alimentation et les produits agrotransformés.* Les analyses des effets du commerce se concentrent généralement sur les réductions des droits d'importation. Toutefois, dans un contexte de baisse des tarifs douaniers, les barrières non tarifaires résultant de restrictions quantitatives, les différences réglementaires entre les pays, un défaut de facilitation du commerce et une concurrence insuffisante entre les principaux acteurs des chaînes de valeur entraînent des coûts élevés pour les pauvres. Toutefois, nous n'avons qu'une compréhension très limitée de la façon dont ces obstacles affectent la pauvreté et les différentes catégories de pauvres, ainsi que des approches spécifiques pouvant faciliter l'élimination de ces barrières. En outre, ce constat est aggravé par le manque de données sur les mesures non tarifaires et les faibles progrès pour déterminer lesquelles, parmi ces mesures, font obstacle au commerce.
- Faciliter les échanges de services.* Les exportations de services fournissent de nouvelles perspectives d'emploi aux pauvres, en particulier aux femmes, qui sont employés de façon intensive dans les secteurs des services comme le tourisme, la santé et l'éducation. Elles permettraient aussi de faciliter l'accès aux services essentiels, qui peuvent stimuler le développement par le biais d'une hausse des importations. L'accès à l'information, la logistique, l'éducation et les services de santé peut accroître la productivité et permettre aux petits producteurs d'accéder à des marchés d'exportation plus importants.
- Améliorer les infrastructures liées au commerce et accroître la concurrence et l'efficacité dans les réseaux de distribution nationaux.* Ces défis sont de nature à saper les avantages que le commerce peut présenter pour les pauvres. L'absence d'accès aux infrastructures routières et ferroviaires restreint les revenus des exportateurs pauvres et limite les bénéfices qu'ils pourraient tirer de la baisse des prix des produits importés finaux et intermédiaires, notamment pour les pauvres des zones rurales. Par ailleurs, les **réformes commerciales** ne profitent que très faiblement aux ménages pauvres dans un contexte du secteur du transport marqué par un déficit de concurrence et des services logistiques médiocres.
- Atténuer les risques commerciaux auxquels font face les travailleurs et les producteurs pauvres.* L'exposition aux marchés internationaux et les changements économiques qui en résultent peuvent accroître la vulnérabilité des personnes qui se trouvent en dessous du seuil de pauvreté, ou qui sont récemment sorties de la pauvreté. Pour prévenir ces risques, des politiques claires sont nécessaires. Celles-ci permettront aussi de procéder aux investissements nécessaires afin que la réduction de la pauvreté par le commerce se traduise par une transition durable de la pauvreté vers des niveaux de revenus plus élevés. Tels sont quelques-uns des problèmes qui devraient **être** résolus : améliorer l'accès au financement ; élargir le « filet de sécurité » **sociale et l'assurance** ; et évaluer les opportunités de développement des entreprises informelles induites par le commerce et, à terme, leur transition vers le secteur formel. Un enjeu clé consiste à comprendre et prévenir les risques liés à une activité dans le secteur formel par rapport au secteur informel.

Enfin, l'importance croissante de la réforme de la politique commerciale continentale conduit à s'interroger sur la manière dont les notes de la CPIA reflèteront cette évolution. À l'heure actuelle, les principales sources d'information sur les coûts des activités commerciales, qui servent à calculer les notes de la CPIA (tels que l'indicateur Trade Across Borders du rapport Doing Business, l'indice de Performance logistique et les examens des politiques commerciales de l'OMC) portent principalement sur le commerce entre l'Afrique et le reste du monde sans prendre en compte les coûts des échanges transfrontaliers en Afrique. De même, les données

sur la performance et la réforme des douanes sont généralement issues de la situation au port principal ou à la frontière qui accueille le commerce par conteneurs avec le reste du monde. Ces indicateurs omettent un élément-clé : en Afrique, le commerce transfrontalier se déploie généralement à petite échelle et est souvent dominé par les femmes. Les marchands ne sont pas toujours officiellement inscrits comme chefs d'entreprise formelle. Ceux-ci ne cherchent pourtant pas nécessairement à contourner les lois existantes, les taxes applicables et les procédures pertinentes. En réalité, les commerçants transfrontaliers transitent par les Points de passage aux frontières officiels et se soumettent aux procédures de dédouanement formelles, mais leurs lots sont souvent si petits qu'ils échappent aux registres officiels. Aujourd'hui, alors que l'accent est mis sur l'amélioration des performances commerciales aux frontières en Afrique, il convient de définir les réductions du coût du commerce et d'améliorer les politiques facilitant ces échanges.

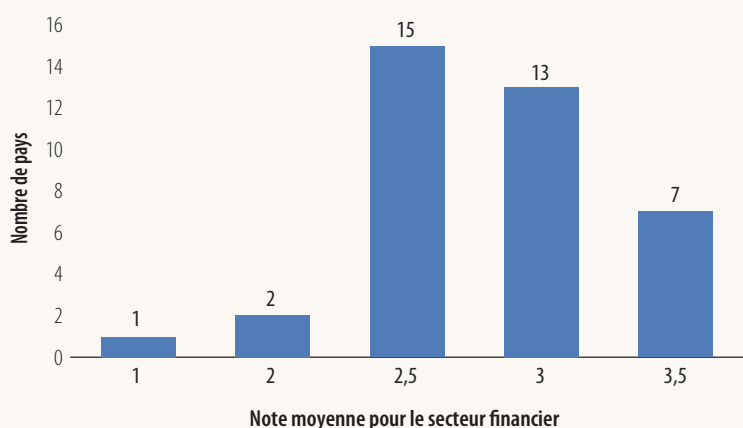
Secteur financier

Le critère du secteur financier évalue les politiques et la réglementation ayant trait à la stabilité financière, à l'efficacité du secteur et à l'accès aux services financiers. La note moyenne de la région, pour cette composante, n'évolue pas : elle est toujours de 2,8 en 2017. Deux pays IDA ont accusé une baisse de 0,5 point, compensée par deux autres pays IDA ayant enregistré une hausse de 0,5 point. L'un des pays ayant reçu une note inférieure en 2017 par rapport à l'an passé est un État fragile. La détérioration de la stabilité financière explique les baisses de notes, tandis que l'amélioration de l'accès explique les hausses. La note la plus élevée pour la composante du secteur financier du CPIA 2017 était de 3,5 ; et la plus basse était de 1,0, un chiffre inchangé par rapport à l'année précédente.

La sous-composante « stabilité financière » affiche, dans l'ensemble, une nouvelle détérioration de sa performance par rapport à 2016. Quatre pays ont vu leur note baisser, tandis que seulement deux pays ont progressé. Les principales causes de ce déclin des performances concernent les proportions de prêts non productifs dans plusieurs territoires. Cela traduit, entre autres, l'impact persistant de la dépréciation de la monnaie sur les prêts libellés en devises étrangères non couverts, et l'accumulation continue, par le système bancaire, d'exposition à la dette souveraine, y compris à des entreprises d'État, dont certaines ont des arriérés dus à leur exposition au secteur bancaire. Ces évolutions pourraient laisser présager un stress supplémentaire dans ces secteurs bancaires, compte tenu de l'exposition relativement importante aux dettes souveraines et les faiblesses sous-jacentes des finances publiques – sans oublier la couverture limitée de provision pour pertes sur prêts. Dans certains cas, les taux de prêts non productifs se sont stabilisés, quoiqu'à des niveaux élevés. Les réserves de fonds propres du système bancaire sont en train de s'amointrer au risque d'atteindre des niveaux qui, en cas de choc supplémentaire, se situeraient en deçà des critères réglementaires minimums. Enfin, dans certains territoires, des inquiétudes persistent sur l'indépendance, les ressources et les capacités des superviseurs, qui pourraient retarder la prise de mesures correctives décisives. Du côté positif, quelques banques de la région ont été mises sous liquidation judiciaire pendant de longues périodes. Cette situation a été finalement résolue en 2017.

Pour les sous-composantes d'efficacité, de profondeur et de mobilisation des ressources, très peu de pays IDA ont vu leur note changer en 2017. Il existe toujours des territoires où un très grand nombre d'institutions de microfinance exercent leurs activités sans être inscrites ni supervisées correctement, alors que des exemples récents de faillites de grandes institutions sapent la confiance dans ce secteur. Le développement des marchés de capitaux, en

Figure B.1 : Répartition des fréquences des notes CPIA pour le secteur financier, 2017

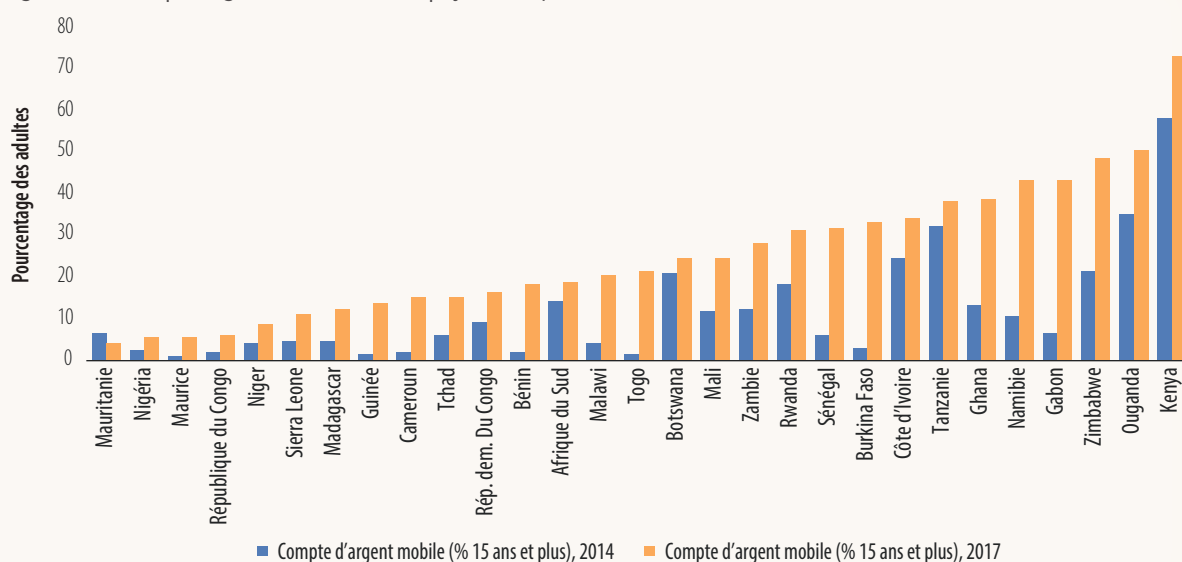


Source : Base de données de la CPIA

La note moyenne de la région pour les politiques et réglementation du secteur financier n'évolue pas et reste à 2,8.

La part des adultes disposant de comptes mobiles est passée en Afrique de 12 % en 2014 à 21 % en 2017. Cette hausse est la plus élevée de toutes les régions.

Figure B.2 : Compte argent mobile dans les pays d'Afrique subsaharienne



Source : Base de données Findex, 2017, Banque mondiale.

particulier des bourses, reste modéré. Dans plusieurs pays, les bourses sont restées en sommeil pendant plusieurs années avec très peu d'annonces et peu d'échanges. Leur incapacité à accroître leur profondeur les a empêchés de devenir une alternative viable pour financer la croissance des sociétés cotées. Fin octobre, les chefs d'État des pays de la CEMAC ont décidé, en partie en réponse à cet état de fait, de fusionner les systèmes financiers de leurs pays. Cela offre des perspectives d'amélioration des liquidités, de la capitalisation boursière et de la mobilisation des ressources en bourse.

Enfin, la sous-composante « accès aux services financiers » continue de progresser grâce aux progrès réalisés en matière d'inclusion financière numérique et aux mises à niveau des marchés publics d'infrastructure sous-jacents (par exemple, informations sur le crédit et registres de garantie mobile).

En effet, selon les résultats du sondage Findex, la proportion d'adultes (15 ans et plus) titulaires d'un compte auprès d'une institution financière officielle est passée de 34 % à 43 % entre 2014 et 2017, conformément aux tendances mondiales. Toutefois, l'accès des femmes aux comptes bancaires ne progresse pas au même rythme, de telle sorte que le fossé entre les hommes et les femmes s'est élargi à 11 points de pourcentage. La part des adultes disposant de comptes mobiles est passée de 12 % à 21 % durant cette période. Cette augmentation est, de loin, la plus élevée de toutes les régions. Il convient de noter que cette hausse a été observée dans tous les pays de la région, à une exception près. Concernant les marchés publics d'infrastructure, la mise en œuvre progressive, au niveau des pays, du registre de crédit régional offre des perspectives de meilleure inclusion financière, au cours des prochaines années, au fur et à mesure que le registre sera rempli des données des emprunteurs. Dans plusieurs pays de la région, les opérateurs de téléphonie mobile continuent de promouvoir et de distribuer des produits de monnaie électronique en élargissant l'accès à la marge extensive.

Environnement réglementaire des entreprises

Le critère du cadre réglementaire des entreprises de la CPIA évalue dans quelle mesure l'environnement juridique, réglementaire et politique aide les entreprises privées à investir, à créer des emplois et à devenir plus productives. Les trois sous-composantes évaluées dans cette catégorie mesurent les réglementations affectant (i) le démarrage et la cessation de l'activité économique, et la concurrence; (ii) les opérations commerciales en cours; et (iii) les marchés foncier et du travail.

La note régionale moyenne pour l'environnement réglementaire des affaires reste inchangée en 2017. Elle s'établit ainsi, pour la sixième année consécutive, à 3,1 et correspond à la moyenne des pays de l'IDA hors ASS. En ASS, les pays résilients jouissent toujours d'un environnement réglementaire plus favorable,

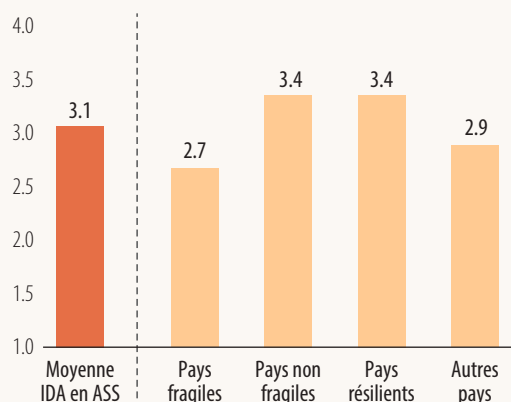
tandis que les entreprises situées dans des pays fragiles pâtissent d'environnements réglementaires bien plus faibles que ceux des pays non fragiles (Figure B.3a). Le classement des pays en fonction de la facilité à faire des affaires affiche une tendance similaire : la mesure de la distance de la frontière (DTF), qui compare les contextes réglementaires avec les meilleures performances (la frontière), est plus élevée pour les pays résilients de la région. Dans les 18 pays fragiles de la région, le secteur privé est confronté à un environnement des affaires bien plus difficile (Figure B.3b).

Bien que la note globale n'ait pas changé sur les trois types de réglementations, il convient de souligner que des changements importants ont eu lieu dans les notes individuelles de la CPIA en 2017. En effet, quatre pays ont enregistré des augmentations de 0,5 point, compensées par un nombre égal de pays dont la note a diminué de 0,5 point. Le Kenya a amélioré les réglementations régissant le démarrage et la cessation de l'activité économique ainsi que la concurrence, et les entreprises commerciales en cours en Zambie ont bénéficié de meilleures réglementations de leurs activités. La Zambie et le Rwanda sont les seuls pays dont la note est égale ou supérieure à 4,0 dans la note composite. Le Bénin a hissé sa note à 3,5 grâce à de meilleures réglementations du travail et dans le domaine du foncier. Partant d'un niveau très bas, le Zimbabwe a hissé sa note d'un niveau bas à 2,5, à l'aide d'améliorations dans deux des trois catégories de réglementations. À l'inverse, le Ghana et l'Ouganda, qui sont traditionnellement des pays réformateurs, ont vu chuter leur note composite, et ont ainsi rejoint les neuf autres pays notés 3,5. La Tanzanie et la République du Congo ont également enregistré un déclin de leur note composite. Dans ces quatre cas, cette chute est due à une détérioration de la qualité des réglementations dans les domaines du marché du travail et du foncier. En Tanzanie, les réglementations régissant le démarrage et la cessation de l'activité économique et la concurrence se sont dégradées.

Le niveau, l'évolution et la distribution des indicateurs de la CPIA témoignent de l'importance d'une réglementation satisfaisante pour que l'environnement d'un pays soit propice aux affaires. Bien que la note moyenne de la CPIA pour l'Afrique subsaharienne n'ait pas changé, les réformes menées au niveau des pays ont été impressionnantes. Globalement, l'Afrique subsaharienne était à l'origine de 31 % des 264 types de réformes enregistrées dans le monde par Doing Business. Les pays réformateurs se situent majoritairement (79 %) en Afrique : les pays africains ont mis en œuvre au moins une réforme significative et 10 d'entre eux étaient candidats au titre de premier réformateur, ayant mené des réformes dans au moins trois des 10 domaines de Doing Business. Le Kenya et le Rwanda ont maintenu leur élan réformateur en conduisant des réformes dans, respectivement, six et cinq domaines de Doing Business. Trente-quatre des 38 pays ont affiché une amélioration de l'indicateur DTF en 2017. Bien que la moyenne de la région soit de 2,6 %, 14 pays ont amélioré leur DTF de plus de 3 %.

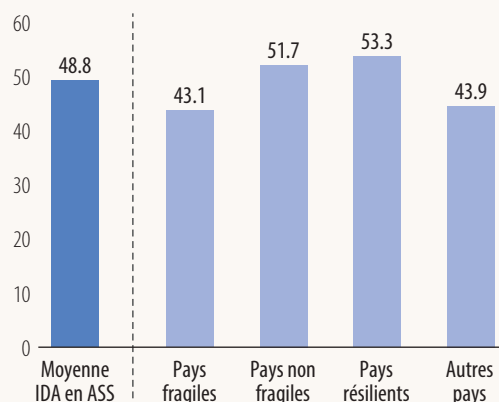
À noter que le Malawi, la Zambie et le Nigéria ont été sélectionnés parmi les 10 meilleurs réformateurs de 2017, car leurs réformes ont été les plus bénéfiques à l'environnement des affaires. Le Malawi était le

Figure B.3a : Note CPIA pour l'environnement des affaires par groupe de pays, 2017



Source : CPIA 2017.

Figure B.3b : Moyennes Doing Business et distance de la frontière (0-100), 2017



Source : Doing Business 2018.

a. La note moyenne pour l'environnement réglementaire des affaires de l'Afrique reste inchangée, pour la sixième année consécutive, à 3,1.

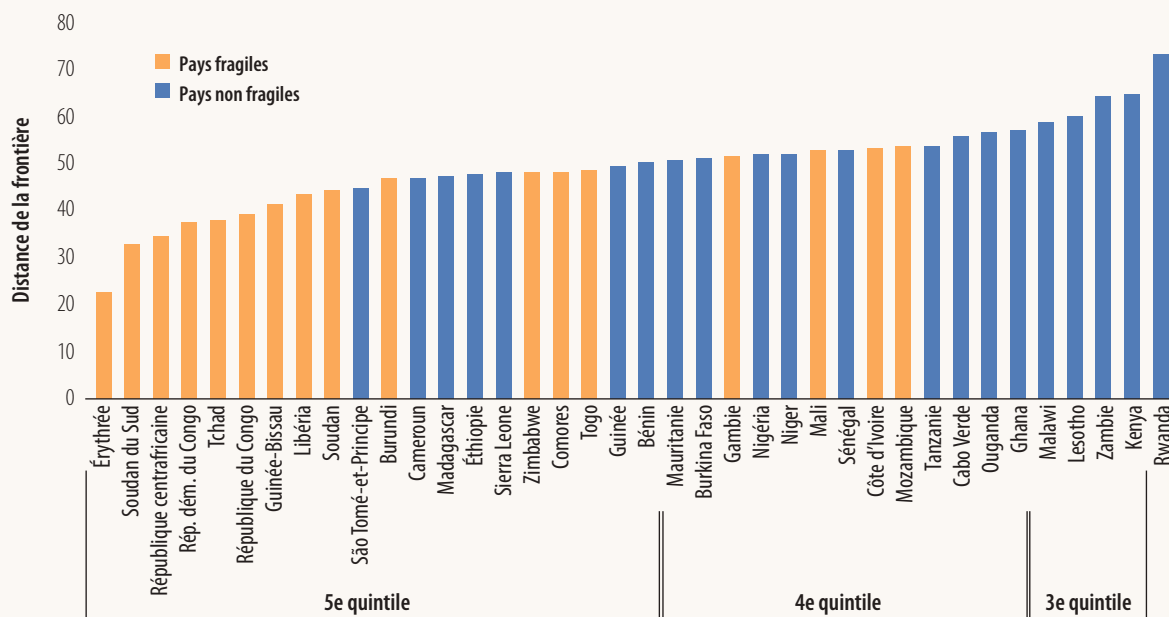
b. Trente-quatre des 38 pays IDA ont affiché une amélioration de l'indicateur DTF en 2017.

troisième plus grand réformateur, enregistrant une amélioration de l'indice DTF de 5,22 (plus de 12 % d'augmentation), tandis que la Zambie et le Nigéria ont vu leurs DTF s'améliorer de 3,94 (6 %) et 3,82 (8 %), respectivement. Le Libéria, le Sénégal et Madagascar ont enregistré une hausse de leur DTF de 7 % ou plus, mais en partant d'un niveau plus bas. Dans le cas du Malawi, les grandes réformes comprenaient : une réduction de moitié des taxes perçues par la mairie pour l'approbation de plans de bâtiments à construire ; la mise à niveau de la plate-forme de gestion des données douanières au profit du système automatisé pour les données douanières basé sur le web (SYDONIA) ; et l'amélioration du régime d'insolvabilité, entre autres par l'introduction de principes de réorganisation dans le système. La Zambie a également introduit SYDONIA et facilité le respect des règles fiscales en mettant en place une plateforme en ligne pour les déclarations fiscales et le paiement des impôts. Le Nigéria s'est hissé parmi les 10 meilleurs réformateurs en mettant en place un système d'approbation électronique pour l'enregistrement des entreprises ; en améliorant la transparence dans le processus d'obtention d'un permis de construire (en publiant en ligne les réglementations, tarifs, et autres exigences) ; et en introduisant un nouveau système de paiement centralisé pour tous les impôts fédéraux.

En Afrique subsaharienne, les réformes menées ont permis d'améliorer significativement l'environnement des affaires. Pour autant, ces progrès n'atténuent pas les difficultés rencontrées par la plupart des pays de la région. Ceux-ci peinent toujours à offrir un environnement réglementaire favorable au secteur privé. Bien que l'Afrique subsaharienne ait connu les plus fortes améliorations de l'environnement des affaires, c'est également la région où les variations sont les plus grandes entre le pays IDA le plus performant – à savoir, le Rwanda avec un indicateur de 73 – et le moins performant – c'est-à-dire l'Érythrée, à 23. Ainsi, tels sont les éléments qui ressortent de l'analyse de la répartition des indices DTF dans le monde. L'Afrique subsaharienne a le DTF moyen le plus bas de toutes les régions en développement (à l'exception du Rwanda, qui se trouve dans les deux quintiles supérieurs de tous les pays du monde). En outre, 20 pays africains se placent dans le dernier quintile et 13 dans l'avant-dernier (Figure B.4). Dans la région, le degré élevé de fragilité est un facteur auquel il convient d'être attentif, car les trois quarts des pays du quintile inférieur sont considérés comme fragiles. Et pourtant, cinq pays dans le quintile inférieur et 10 des 13 pays dans l'avant-dernier quintile ne sont pas fragiles. Ainsi, parmi les 33 pays situés dans les deux quintiles inférieurs, 17 sont fragiles tandis que 16 ne le sont pas.

Le classement des pays en fonction de la répartition globale de la note DTF montre que la plupart des pays africains se classent dans les 40% inférieurs.

Figure B.4 : Répartition globale de la note Distance de la frontière



Source : indicateurs Doing Business, 2018.

GROUPE C : POLITIQUES RELATIVES À L'INCLUSION SOCIALE ET L'ÉQUITÉ

Ce groupe recouvre une grande diversité de domaines politiques, tels que l'égalité des sexes, l'équité dans l'utilisation des ressources publiques, la valorisation des ressources humaines, la protection sociale et la viabilité écologique.

En 2017, la note régionale pour le Groupe C était de 3,2, poursuivant la tendance stable observée depuis 2010.

Égalité des sexes

Le critère égalité des sexes évalue dans quelle mesure un pays a adopté et mis en place des lois, des politiques, des mécanismes, des institutions et des programmes qui i) encouragent un accès égal des hommes et des femmes à la valorisation des ressources humaines ; ii) promeuvent un accès égal des hommes et des femmes aux ressources économiques et de production ; et iii) accordent aux hommes et aux femmes le même statut et la même protection devant la loi.

La note médiane de cette catégorie était de 3,0 (la moyenne, qui s'élève à 3,2, stagne depuis 2005), un chiffre remarquablement stable depuis les 10 dernières années. En effet, depuis la dernière CPIA, la Tanzanie est le seul pays de la région dont la note en matière d'égalité des sexes a évolué, chutant de 3,5 à 3,0 suite à l'introduction d'une politique empêchant les filles qui tombent enceintes de retourner à l'école. Cette stagnation reflète non seulement l'ampleur des inégalités entre les sexes en Afrique subsaharienne, mais également la difficulté à faire évoluer les normes qui sous-tendent bon nombre de ces inégalités. Toutefois, un nombre croissant de données probantes indique l'existence d'interventions luttant contre les écarts entre hommes et femmes en s'attaquant directement ou indirectement aux normes sociales. Quelques exemples récents de cet ensemble de données sont présentés dans l'encadré C.1.

La violence basée sur le genre est un domaine qui permet spécifiquement d'observer l'impact direct des normes sociales. Ce problème est particulièrement aigu en Afrique subsaharienne, étant donné la prééminence des conflits et de la fragilité dans la région : en effet, 20 des 35 pays composant la liste des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'AF 2018 se trouvent en Afrique subsaharienne. Les conflits peuvent normaliser la violence, y compris la violence basée sur le genre, parfois utilisée comme arme de guerre. Qui plus est, les contextes fragiles se caractérisent souvent par des institutions affaiblies, par exemple les institutions judiciaires et d'application de la loi, ce qui entrave leur capacité à répondre efficacement aux cas de violence et à dissuader les cas futurs.

Selon le dernier rapport *Women, Business and the Law*, 19 % des pays d'Afrique subsaharienne n'apportent aucune protection juridique en cas de violence contre les femmes. Tandis que la lutte contre les causes sous-jacentes de la violence basée sur le genre, y compris les questions relatives à la fragilité, s'inscrit dans un processus à long terme, les réformes juridiques statutaires peuvent indiquer instantanément que la violence basée sur le genre est inacceptable et qu'il ne s'agit pas d'une question privée mais plutôt d'un phénomène relevant de la compétence du système de justice pénale. En dépit du faible niveau de protection offert par de nombreux systèmes juridiques de la région, plusieurs réformes encourageantes ont vu le jour ces dernières années. En 2017, le Tchad a adopté des sanctions en cas de violence domestique aggravée et prohibé le harcèlement sexuel en milieu de travail. En 2016, le Cameroun a adopté un nouveau code pénal interdisant le harcèlement sexuel en milieu professionnel et scolaire. Quant au Kenya, il a introduit en 2015 une loi de protection contre la violence domestique qui couvre les abus physiques, sexuels, psychologiques et économiques tandis que la Zambie a introduit la loi sur l'équité et l'égalité des sexes, qui prévoit des sanctions civiles et pénales en cas de harcèlement sexuel en milieu de travail.

Toutefois, il est tout aussi important de prendre des mesures garantissant l'application véritable de ces lois pour qu'elles aient un véritable impact sur le terrain. Les lignes directrices présentées par ONU-Femmes (2012) indiquent que les principaux éléments d'une mise en application efficace des lois contre la violence basée sur le genre incluent la formulation d'un plan d'action national ou d'une stratégie nationale pour guider cette mise en œuvre ; l'affectation d'un budget suffisant pour mettre en œuvre la loi ; une

sensibilisation efficace du public à ces nouvelles lois ; la formation et le renforcement des capacités des principaux fonctionnaires, tels que les officiers de police et les juges ; l'établissement d'une force de police, d'unités chargées des poursuites et de tribunaux spécialisés ; et des directives pour garantir l'application uniforme et en temps voulu de la loi. Par exemple, l'adoption de sa loi de 2011 contre la violence basée sur le genre, le Cabo Verde a dispensé une formation spécialisée aux juges, aux avocats et aux forces de police, et informé le public à son propos. Il a également affecté spécifiquement des juges et des procureurs aux affaires de violence basée sur le genre. Ces mesures ont été suivies par une chute de la durée moyenne des condamnations, passant de deux ans à cinq mois (ONU-Femmes, 2012).

Encadré C.1 :
Nouvelles
données pour
éclairer les
politiques
relatives au
genre

De nouvelles recherches conduites par le Laboratoire d'innovation pour l'égalité des sexes en Afrique (Gender Innovation Lab – GIL) de la Banque mondiale et d'autres acteurs mettent en lumière quelques politiques prometteuses pour transformer les normes sociales, directement ou indirectement, en vue d'améliorer les résultats en matière de violence basée sur le genre et d'entrepreneuriat féminin.

Pour s'attaquer directement à ces normes sociales néfastes, il est indispensable de susciter l'engagement des femmes et des hommes, étant donné que ces derniers jouent un rôle tout aussi important dans l'établissement et le renforcement de ces normes. Alors que de nombreux programmes cherchant à réduire les écarts entre les sexes ont donné priorité aux femmes, un nouvel ensemble de données fournit aux responsables de nouvelles pistes pour faire participer les hommes de manière plus exhaustive à la transformation des relations sous-jacentes entre les sexes. Au Rwanda, l'intervention auprès des couples de Bandebereho faisait participer les hommes et leurs partenaires à des groupes de discussion participatifs de petite taille qui abordaient les questions relatives aux relations hommes-femmes et de pouvoir, à la paternité, à la communication et à la prise de décisions au sein du couple, à la violence conjugale, à la prestation de soins, au développement des enfants et à l'engagement des hommes dans la santé reproductive et maternelle. Une évaluation d'impact a révélé que cette intervention avait permis de réduire sensiblement les violences physiques et sexuelles subies par les femmes ; d'accroître le recours aux moyens de contraception, le nombre d'accouchements en présence de personnel qualifié et la participation des hommes aux tâches domestiques et liées à l'éducation des enfants ; et d'augmenter la part des décisions prises en commun au sein des couples (Doyle et al. 2018). Ces interventions ont également entraîné une réduction du recours par les parents aux sanctions physiques contre leurs enfants, qui pourrait avoir d'importantes implications pour les générations futures étant donné les liens bien établis entre l'expérience de la violence physique au cours de l'enfance et le recours à cette même violence à l'âge adulte. Une autre approche visant à susciter la participation des hommes consistait à identifier et former des maris modèles pour promouvoir l'importance des soins de santé maternelle auprès des autres hommes de leur village. Ce modèle des « écoles des maris », utilisé avec succès au Niger par le FNUAP (2011), s'est traduit par de fortes augmentations du nombre d'accouchements en présence de personnel qualifié ; il est aujourd'hui déployé à plus grande échelle grâce au Projet régional pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel, financé par la Banque mondiale.

Les interventions peuvent également combattre indirectement les impacts des normes sociales en fournissant aux femmes des outils et des actifs qui atténuent les répercussions défavorables de certaines de ces normes. Les données disponibles suggèrent que les femmes entrepreneurs subissent de plus fortes pressions pour réorienter le revenu de leur entreprise en faveur des exigences concurrentes de leur ménage. Elles risquent ainsi de ne pas optimiser leurs investissements dans leur entreprise. Par conséquent, des outils qui fournissent aux femmes un moyen confidentiel et pratique de gérer leur argent pourraient les habiliter davantage et se traduire par une affectation plus efficace des ressources du ménage. Les comptes épargne mobiles sont l'un de ces outils. Une évaluation d'impact réalisée par le programme Business Women Connect en Tanzanie indique que, sur une période de six mois, un compte épargne mobile a aidé des femmes dirigeant des microentreprises à accroître sensiblement les montants qu'elles économisaient ainsi que leur accès à des micro-prêts. Ces impacts sont encore plus importants lorsque cet outil d'épargne mobile est associé à une formation à l'entrepreneuriat, auquel cas les bénéficiaires déposaient 85 % de fonds en plus que le groupe témoin. Qui plus est, les femmes ayant participé à la formation entrepreneuriale ont également adopté de meilleures pratiques commerciales (Bastian et al. 2018). À terme, ces impacts se sont traduits par une expansion des activités commerciales et des améliorations sur le plan de l'autonomisation et du bien-être subjectif des femmes.

Dans les régions où des normes sociales restrictives entravent l'intégration des femmes à la population active, les politiques permettant à un plus grand nombre de femmes d'entrer sur le marché du travail peuvent autonomiser ces dernières et accroître les revenus des ménages. Dans le nord-ouest du Nigéria, une région où les femmes participent principalement aux tâches ménagères ou à l'éducation des enfants, les femmes bénéficiaires de transferts en espèces sans condition étaient 14 % plus susceptibles de rejoindre la population active et ont atteint une augmentation de 80 % de leurs bénéfices commerciaux (Bastian, Goldstein et Papineni 2017). Ces transferts semblaient porter leurs fruits en permettant aux femmes de fonder de petites entreprises basées à domicile, tout en se conformant aux normes sociales sous l'effet desquelles il est difficile pour les femmes de travailler à l'extérieur du domicile. En outre, cette recherche a conclu que les transferts trimestriels étaient tout aussi efficaces que les transferts mensuels, alors que leur mise en œuvre était deux fois moins coûteuse – une bonne nouvelle pour les responsables qui doivent utiliser au mieux les ressources publiques limitées.

Références

- Bastian, G., I. Bianchi, M. Goldstein et J. Montalvo. 2018. « Short-Term Impacts of Improved Access to Mobile Savings, with and without Business Training: Experimental Evidence from Tanzania. » Document de travail 478, Center for Global Development, Washington, DC.
- Bastian, G., M. Goldstein et S. Papineni. 2017. « Are Cash Transfers Better Chunky or Smooth? » Banque mondiale, Washington, DC.
- Doyle, K., R. G. Levitov, G. Barker, G. G. Bastian, J. B. Bingenheimer, A. Kazimbaya et D. Shattuck. 2018. « Gender-Transformative Banded Couples' Intervention to Promote Male Engagement in Reproductive and Maternal Health and Violence Prevention in Rwanda: Findings from a Randomized Controlled Trial. » PLOS One 13 (4) : e0192756.
- FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) 2011. « Niger: Husbands' Schools Seek to Get Men Actively Involved in Reproductive Health. » FNUAP, New York, <http://niger.unfpa.org/docs/SiteRep/Ecole%20des%20maris.pdf>.
- ONU-Femmes. 2012. Manuel de la législation sur la violence à l'égard des femmes. New York : ONU-Femmes, http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/12/unw_legislation-handbook%20pdf.pdf?la=en&vs=1502.

Équité dans l'utilisation des ressources publiques

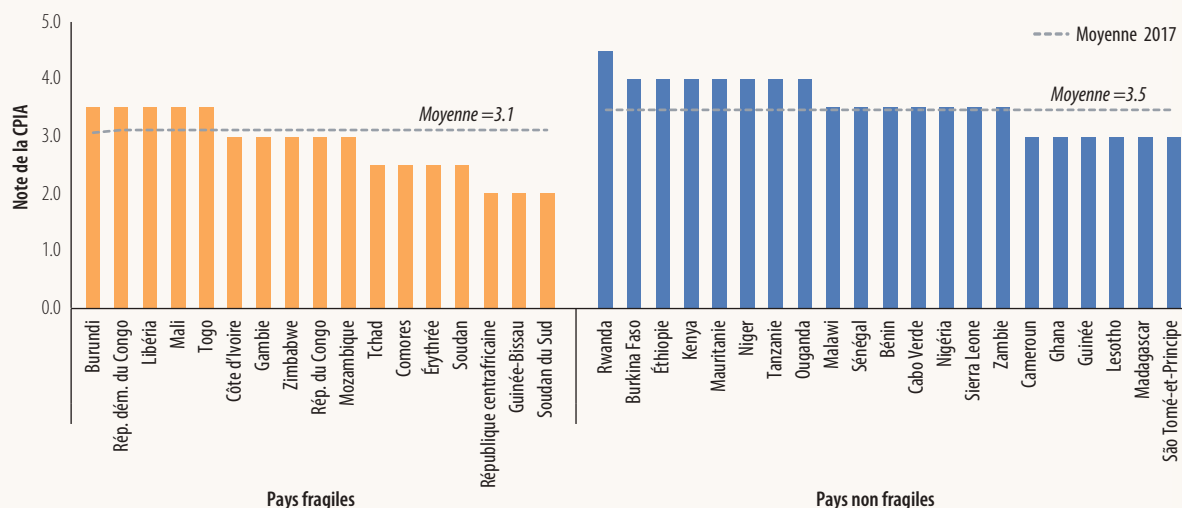
La section consacrée à la CPIA évalue dans quelle mesure la structure des dépenses publiques et du recouvrement des recettes a une incidence sur les pauvres et est conforme aux priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté. Cette évaluation porte sur trois composantes : i) les outils de mesure de la pauvreté et les systèmes de suivi disponibles, qui recouvrent l'ensemble des instruments existants pour la mesure, le suivi et l'évaluation de la pauvreté et qui évaluent dans quelle mesure les informations relatives à la pauvreté sont mises à la disposition du public ; ii) les priorités et stratégies gouvernementales, en particulier celles ayant trait aux pauvres et aux personnes vulnérables ; et iii) le recouvrement des recettes, avec l'incidence des principales taxes – en déterminant par exemple si elles sont progressives ou régressives.

La note moyenne régionale des pays IDA est restée identique en 2017 pour l'ensemble de cette catégorie, à savoir 3,3. Seuls le Sénégal et le Malawi ont vu leur note globale évoluer, passant pour chacun de 3,5 à 4,0. Au Sénégal, cette augmentation est imputable aux améliorations apportées aux priorités et stratégies gouvernementales en faveur des groupes pauvres et vulnérables, sous l'effet d'une meilleure identification et d'un meilleur ciblage des populations vulnérables. Au Malawi, cette augmentation reflète les progrès continus en matière de mesures de la pauvreté. Par exemple, depuis 1997, le Malawi conduit régulièrement une enquête auprès des ménages de haute qualité et représentative à l'échelle nationale, dont l'intégralité est rendue publique et utilisée pour éclairer l'élaboration des politiques. Ce pays atteint ainsi un niveau semblable à celui de ses homologues pour ce qui est de la mesure de la pauvreté, par exemple le Niger, le Sénégal et l'Ouganda. La mesure et le suivi de la pauvreté est un domaine dans lequel plusieurs pays ont enregistré une tendance à la baisse en 2017 (Sierra Leone, Kenya, République du Congo, Comores et Bénin).

Enfin, quelques grandes différences apparaissent lorsque l'on compare les notes moyennes des pays en situation fragile et des pays en situation non fragile ou lorsque l'on s'attache à leur niveau de résilience. La note moyenne des pays en situation fragile était de 2,9, par rapport à une moyenne de 3,6 pour les pays non fragiles (Figure C.1). Quant aux pays résilients, ils affichaient une note moyenne de 3,5, par rapport à une moyenne de 3,2 pour les autres pays d'Afrique subsaharienne (Figure C.1).

En matière de valorisation des ressources humaines, les notes de certains pays fragiles sont comparables à ceux de pays non fragiles.

Figure C.1. Notes de la CPIA, par pays et état de fragilité

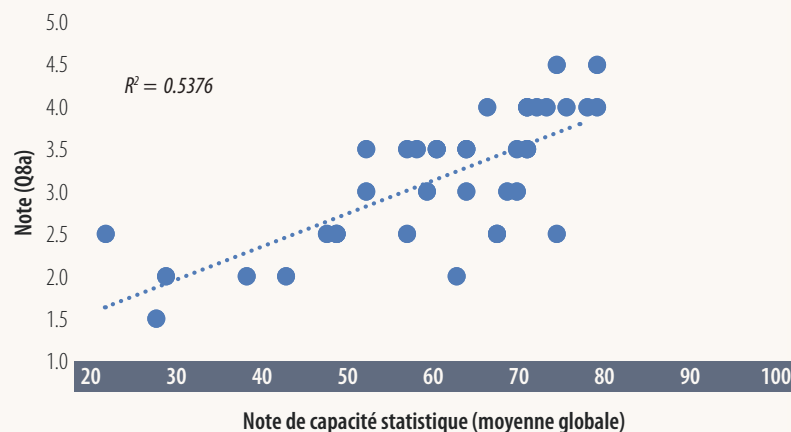


Source : Base de données de la CPIA.

La capacité statistique d'un pays est directement corrélée aux critères de mesure et de données de la CPIA. La capacité statistique correspond à la capacité d'un pays à collecter, analyser et diffuser des données de grande qualité relatives à sa population et son économie. Des statistiques de bonne qualité sont indispensables à la prise de décision fondée sur des données probantes et à l'amélioration des résultats de développement. Le critère de la CPIA pour l'équité dans l'utilisation des ressources publiques inclut l'existence d'outils de mesure et la disponibilité de données sur la pauvreté. Il existe une corrélation positive directe entre la sous-composante relative à la mesure et la note statistique globale du pays, si bien que les pays affichant une note de capacité statistique plus élevée présentent en moyenne une note plus élevée pour la sous-composante relative à la mesure (Figure C.2).

La note globale en matière de capacité statistique est directement corrélée à celle de la composante de mesure.

Figure C.2 : Note de capacité statistique et composante de la mesure de la pauvreté



Source : Base de données CPIA et indicateur de capacité statistique, Banque mondiale.

Valorisation des ressources humaines

Aperçu

Le critère de ressources humaines de la CPIA évalue la qualité des politiques nationales et la contribution des secteurs public et privé en matière de santé et d'éducation. En 2017, la note de la CPIA pour la valorisation des ressources humaines en Afrique subsaharienne est demeurée globalement inchangée, après avoir augmenté en 2016. Cette note est comparable à celle des pays IDA hors de la région.

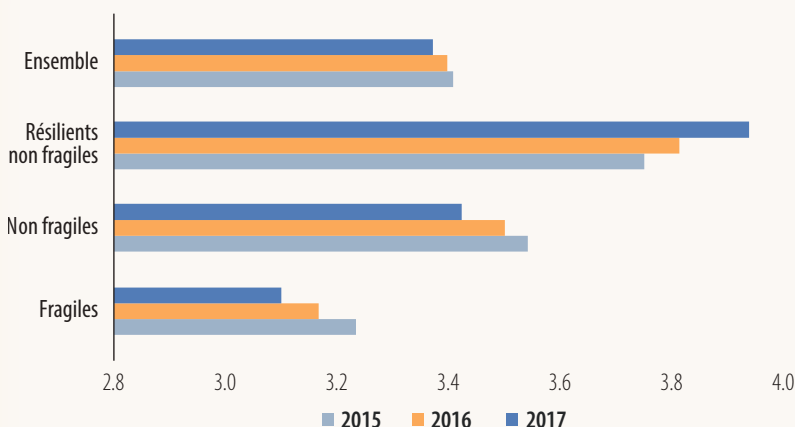
Santé

En 2017, la note moyenne de la CPIA pour la composante santé s'élevait à 3,4 (Figure C.3). Si l'on ventile cette note selon les classifications, nous observons que les pays résilients non fragiles (Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Rwanda, Sénégal et Tanzanie) se détachent des autres pays, qui ont tous enregistré une stagnation ou un recul en 2017 par rapport aux années précédentes.

Parmi ce groupe, le Sénégal a obtenu la note la plus élevée, principalement grâce aux améliorations en matière de financement de la santé, y compris la finalisation d'une stratégie de financement de la santé et l'amélioration de la couverture de protection financière de la population. L'augmentation de la note de la Guinée est le reflet du redressement du pays suite à l'épidémie d'Ébola. Quant aux pays « fragiles résilients » (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau et Mali), leurs notes sont restées au même niveau entre 2007 et 2017. Enfin, le déclin enregistré par le groupe des pays fragiles était dû à la note inférieure obtenue par la République du Congo et le Mozambique, tandis que la baisse de la moyenne du groupe non fragile a été influencée par les notes inférieures obtenues par la Zambie et Madagascar.

La répartition des notes a également évolué, un plus grand nombre de pays obtenant une note de 2 ou 2,5 (15,4 % des pays en 2017, par rapport à 12,8 % en 2016) et un moins grand nombre obtenant une note de 4 ou 4,5 (20,5 % en 2017 par rapport à 23,1 % en 2016) (Figures C.4 et C.5). Dans l'ensemble, 25 pays (64%) ont obtenu la même note au cours des trois dernières années tandis

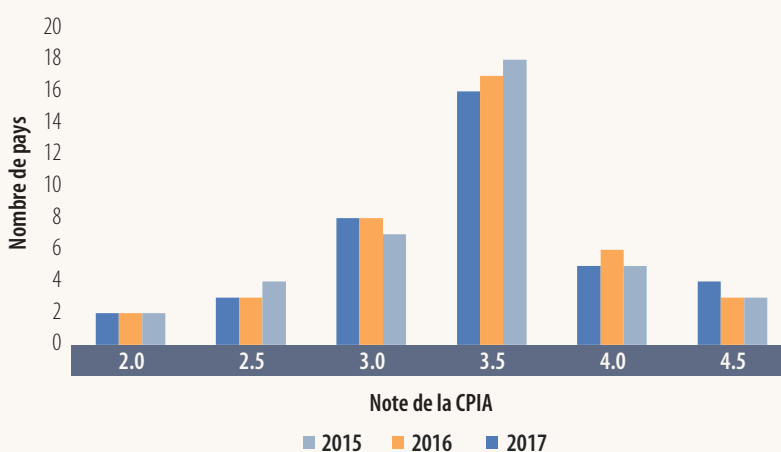
Figure C.3 : Note moyenne de la composante santé de la CPIA, par classification



En matière de santé, les pays résilients non fragiles se détachent des autres pays.

Source : Base de données de la CPIA.

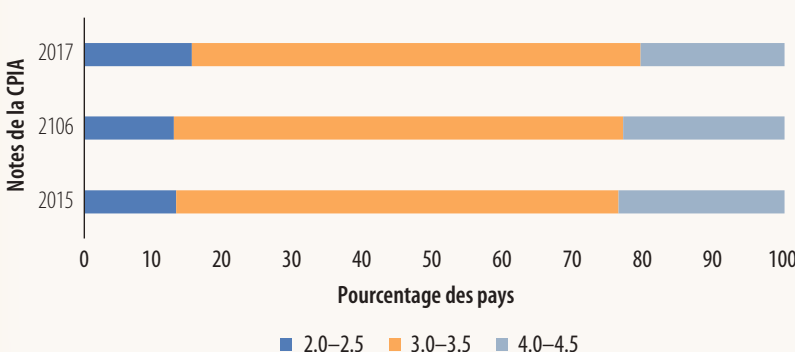
Figure C.4 : Répartition des notes de la composante santé par année et nombre de pays



Plus de la moitié des pays ont obtenu une note de 3,5 ou plus.

Source : Base de données de la CPIA.

Figure C.5 : Répartition des notes de la composante santé par année et pourcentage de pays



Par rapport à l'année précédente, un plus grand nombre de pays ont obtenu des notes plus faibles et un moins grand nombre ont obtenu une note élevée de 4 ou plus.

Source : Base de données de la CPIA.

que cinq pays 2016 ont obtenu une meilleure note en 2016 par rapport à 2015 et seulement deux pays (Sénégal et Guinée) se sont améliorés en 2017 par rapport à 2016. Quatre pays (la République du Congo, Madagascar, la Zambie et le Mozambique) avaient obtenu une moins bonne note en 2017 par rapport à 2016, tandis que trois pays avaient obtenu une note plus faible en 2016 par rapport à 2015. Aucun pays n'a vu ses notes s'améliorer ou se détériorer deux années de suite.

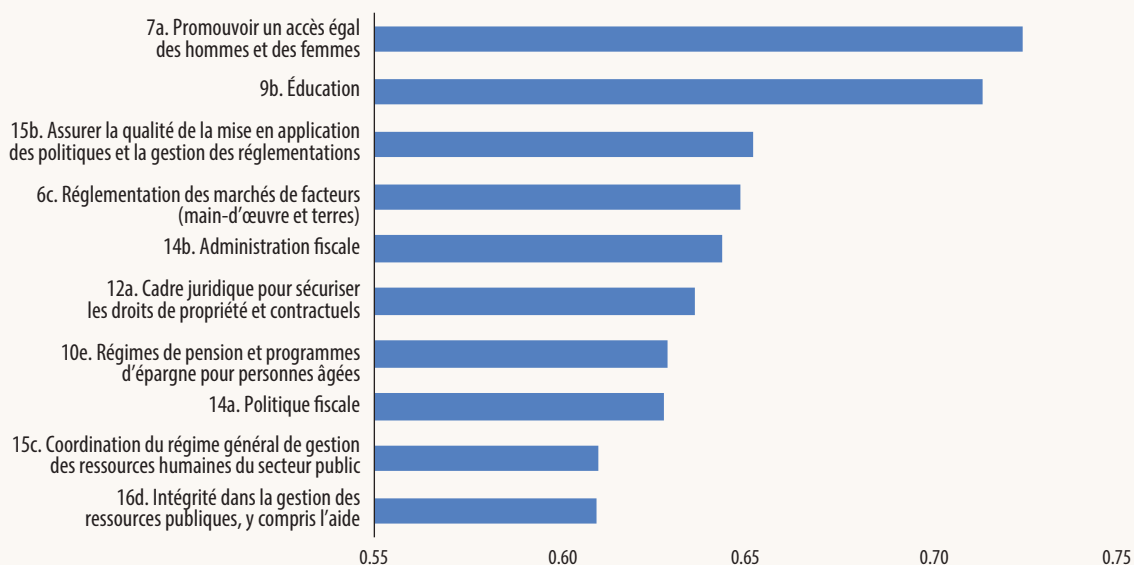
La performance du secteur de la santé présente différents degrés de corrélation avec les autres composantes de la CPIA. Par exemple, la corrélation avec l'égalité des sexes (0,71) était forte tandis qu'elle était comparativement plus faible avec l'équité dans l'utilisation des ressources publiques (0,63) et la protection sociale et la main-d'œuvre (0,56). Cette plus forte corrélation avec l'égalité des sexes n'est pas surprenante mais la faible corrélation avec la protection sociale et la main-d'œuvre semble indiquer que les systèmes de protection sanitaire et sociale se développent à leur propre rythme, sans véritable coordination apparente. Malgré cela, il existe de nombreux exemples de systèmes de protections sociales qui sont utilisés pour encourager l'utilisation des services de santé ; c'est par exemple le cas des transferts conditionnels en espèces ou des mécanismes de ciblage commun pour les subventions d'assurance santé.

À 0,71, la corrélation avec la gestion des institutions du secteur public était importante, ce qui suggère qu'une meilleure gestion du secteur public est associée à de meilleurs systèmes de santé. Dans ce domaine général, on pouvait observer les plus fortes corrélations avec la qualité de l'administration publique (0,68), l'efficacité de la mobilisation des recettes (0,67) ainsi que les droits de propriété et la gouvernance fondée sur des règles (0,65). Il est intéressant de noter que la corrélation avec la transparence, la redevabilité et la corruption était l'une des plus faibles parmi l'ensemble des critères (0,47).

D'autres corrélations avec la performance du secteur de la santé ont été établies au niveau des éléments individuels, les 10 plus fortes corrélations positives étant illustrées à la Figure C.6. En haut de la liste de ces corrélations, on retrouve l'un des éléments de l'égalité des sexes, à savoir la promotion d'un accès égal des hommes et des femmes (0,72), et l'élément relatif à l'éducation (0,71). Ce résultat n'est guère surprenant et, de toute évidence, un lien de causalité pourrait être établi dans un sens comme dans l'autre, si un tel lien existe. L'élément présentant la troisième corrélation la plus forte avec la santé est d'assurer la qualité de la mise en œuvre des politiques et de la gestion des réglementations (0,65), un élément du critère relatif à la qualité de l'administration publique. Un autre élément de ce critère se trouve également dans cette liste, à savoir la coordination du régime général de gestion des ressources humaines du secteur public.

Les pays ayant de meilleurs résultats en matière de santé semblent avoir des politiques plus inclusives, une meilleure éducation et une gestion juridique et réglementaire plus solide.

Figure C.6 : Les 10 dimensions présentant la plus forte corrélation positive avec la santé



Source : Base de données de la CPIA.

La réglementation des marchés de facteurs (main-d'œuvre et terres) est fortement corrélée à la performance du secteur de la santé (0,65), de même que la migration fiscale (0,64) et la politique fiscale (0,63), deux éléments de la mobilisation des ressources. Les autres éléments présentant une forte corrélation avec la santé incluent le cadre juridique pour sécuriser les droits de propriété et contractuels (0,64), les régimes de pension et les programmes d'épargne pour personnes âgées (0,62) et l'intégrité dans la gestion des ressources publiques, y compris l'aide (0,61).

Les 10 éléments de cette liste présentent plusieurs dénominateurs communs, dont l'importance des cadres juridiques et réglementaires, la gestion des ressources humaines et les contrats, ainsi que la mobilisation et la gestion des ressources. On pourrait donc avancer, sans aucune certitude toutefois, que ces domaines sont susceptibles de favoriser une meilleure performance du secteur de la santé, ce qui ouvre indubitablement de nouvelles pistes intéressantes pour de futures recherches empiriques.

Éducation

La composante éducation de la CPIA évalue six aspects clés du système d'enseignement primaire et secondaire qui sont essentiels à la qualité de ses résultats : stratégie sectorielle, système d'information de gestion de l'éducation (SIGE), évaluation de l'apprentissage, enseignants, financement de l'éducation et gestion autonome des écoles.

La note moyenne de 3,5 pour la composante éducation reste inchangée depuis l'année 2014. On observe toutefois des écarts entre les pays fragiles et non fragiles. En 2017, la moyenne des 17 pays fragiles évalués s'élevait à 3,2 tandis qu'elle était de 3,7 pour les 21 pays non fragiles.

Trois pays ont vu leur note évoluer : le Libéria et le Zimbabwe ont enregistré une augmentation et la République du Congo, un recul. Bien que des défis persistent au Libéria, les autorités ont déployé des efforts continus pour renforcer le secteur de l'éducation. Les améliorations se rapportent à la suppression des enseignants fantômes du système public de la paie, à la distribution de nouveaux manuels scolaires, aux programmes d'alimentation scolaire et aux nouveaux programmes d'enseignement pour les jeunes et les adultes. Au Zimbabwe, l'amélioration est le reflet des mesures visant à rehausser les qualifications des enseignants, y compris en recrutant de nouveaux enseignants qualifiés. De surcroît, les comités de développement des écoles sont largement impliqués dans les décisions opérationnelles au niveau des écoles et travaillent étroitement avec les chefs d'établissement pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'amélioration des écoles.

Quant à la République du Congo, sa note inférieure en 2017 reflète les difficultés du SIGE qui dépend intégralement des bailleurs. De plus, le manque d'informations cohérentes et de qualité entrave les améliorations dans d'autres domaines. Par exemple, en raison du manque de sources fiables concernant le nombre d'élèves ou d'enfants non scolarisés, il est plus difficile de recruter et de déployer efficacement les enseignants.

Ces 25 dernières années, l'Afrique subsaharienne a donné priorité à la scolarisation des enfants mais, à elle seule, la scolarisation ne permet pas de bâtir un capital de connaissances. Une étude régionale récemment publiée sur la qualité de l'éducation, *Facing Forward: Schooling for Learning in Africa*,¹ analyse comment bâtir le capital de connaissances de la région, en s'appuyant sur des exemples tirés de la région et pouvant bénéficier à la région à propos des mesures permettant d'améliorer les résultats d'apprentissage de l'éducation de base et la mise en œuvre des mesures ayant porté leurs fruits. Cette étude apporte des informations sur quatre domaines prioritaires qui peuvent aider les pays de la région à renforcer leurs programmes d'apprentissage : i) mener à bien le programme inachevé de l'universalisation de l'enseignement de base, sans oublier la qualité, ii) garantir l'efficacité de la gestion des enseignants

¹ Bashir, Sajitha, Marlaïne Lockheed, Elizabeth Ninan et Jee-Peng Tan. 2018. *Facing Forward: Schooling for Learning in Africa*. Livret de présentation Washington, DC : Banque mondiale.

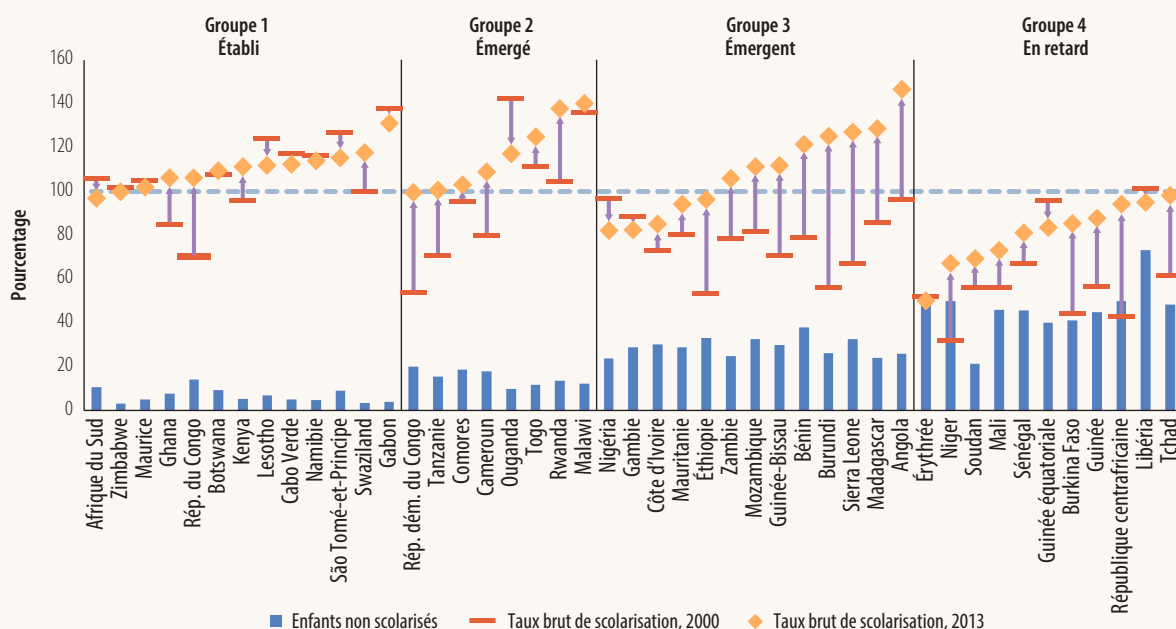
et du soutien qui leur est apporté, iii) augmenter le financement de l'éducation et donner priorité à la qualité dans les processus de dépense et budgétaires, et iv) combler les carences de capacités institutionnelles.

Cette étude reconnaît que les pays ont suivi des trajectoires différentes en ce qui concerne l'expansion de la scolarisation et les classe en quatre groupes distincts (Figure C.7) :

- *Les pays établis (groupe 1)* présentaient un taux brut de scolarisation (TBS) primaire élevé pour l'année de référence (2000) et 2013, une faible proportion d'enfants non scolarisés parmi les enfants en âge de se rendre à l'école primaire et un taux de rétention scolaire avoisinant les 100 % dans le primaire (au cours de l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles).
- *Les pays émergés (groupe 2)* présentaient un TBS élevé en 2000 et en 2013, une faible proportion d'enfants non scolarisés mais un taux de rétention scolaire dans le primaire inférieur à 80 %.
- *Les pays émergents (groupe 3)* ont enregistré des progrès en matière de scolarisation, partant d'un faible TBS dans le primaire en 2000 qui avait augmenté au point de dépasser les 90 % en 2013 ; cependant, ces pays présentaient toujours un taux élevé d'enfants non scolarisés et un faible taux de rétention scolaire dans le primaire.
- *Les pays en retard (groupe 4)* n'ont réalisé que des progrès limités sur tous les fronts : ils affichaient un TBS peu élevé dans le primaire en 2000 et en 2013 et souffraient toujours d'un taux élevé d'enfants non scolarisés et d'un faible taux de rétention scolaire dans le primaire.

Le plupart des pays africains ont considérablement amélioré l'accès à l'enseignement primaire, bien que les trajectoires de progrès varient d'un pays à l'autre.

Figure C.7 : Augmentation de l'accès à l'enseignement primaire dans 45 pays d'Afrique subsaharienne, par groupe, 2000–2013



Sources : Base de données CPIA 2017 ; Bashir, Sajitha, Marlaire Lockheed, Elizabeth Ninan et Jee-Peng Tan. 2018. *Facing Forward: Schooling for Learning in Africa*. Livret de présentation Washington, DC : Banque mondiale.

Les notes moyennes de chaque groupe de pays (pays IDA seulement) pour la composante éducation sont de 3,8, 3,6, 3,6 et 3,3 respectivement pour les groupes 1, 2, 3 et 4. La Somalie et le Soudan du Sud n'ont pas été classés en raison du manque de données sur leurs progrès éducatifs mais ils comptent parmi les pays de la région ayant obtenu les notes les plus faibles dans le domaine de l'éducation.

Protection sociale et main-d'œuvre

Les systèmes de protection sociale et de main-d'œuvre contribuent à améliorer l'équité parmi les populations, à accroître la résilience aux chocs et à multiplier les opportunités en aidant les personnes pauvres et vulnérables à échelonner leurs dépenses, à améliorer la productivité et à investir dans la santé et l'éducation de leurs enfants.

En Afrique subsaharienne, étant donné le faible taux d'emploi formel, les systèmes de retraite et l'assurance sur

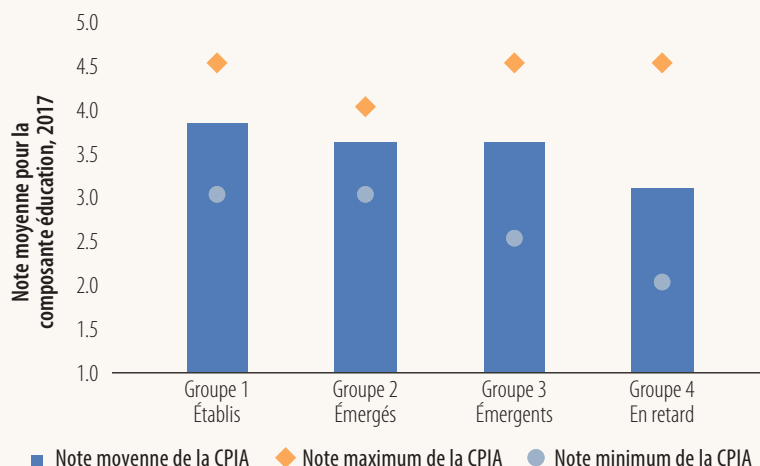
le marché du travail sont le plus souvent relativement modestes. Ils couvrent généralement une faible proportion de la population (les fonctionnaires et les employés du secteur formel, peu développé) mais ils utilisent fréquemment une proportion importante du budget national de protection sociale.

Pourtant, il existe un immense besoin de mesures d'assistance sociale (et souvent, un budget national limité pour les financer) visant à protéger les plus pauvres. Les filets sociaux (ou l'assistance sociale) sont des systèmes non contributifs dont l'objectif est de protéger les plus pauvres et les plus vulnérables, tout en les encourageant à améliorer leurs moyens de subsistance et à participer de manière productive à la société. En Afrique subsaharienne, le nombre de pays mettant en œuvre au moins un programme de filets sociaux est passé de 6 en 2000 à 20 au moment du déclenchement de la crise économique en 2008, puis à 46 en 2017.² Les expériences des filets sociaux sont diverses et variées : dans certains pays (tels que le Tchad et la Guinée-Bissau), ils en sont à leurs balbutiements et mettent toujours à l'essai leurs mécanismes de ciblage et de paiement tandis qu'ils sont progressivement élargis ; dans d'autres pays (tels que l'Éthiopie et la Tanzanie), il s'agit d'opérations hautement développées qui s'inscrivent dans un cadre institutionnel robuste et s'accompagnent de systèmes de prestations éprouvés pouvant élargir leur échelle lorsqu'un choc survient. Les notes de la CPIA reflètent cette hétérogénéité dans la mesure où elles sont faibles pour les pays souffrant d'insécurité alimentaire et touchés par les conflits et élevées pour les pays plus stables dotés de systèmes de protection sociale plus robustes.

La note de protection sociale de la CPIA repose sur cinq composantes : système global de protection sociale, filets de protection sociale, marchés du travail, prestation de services et retraites.

Les notes de la CPIA sont restées quasiment inchangées entre 2016 et 2017. Cet ensemble de notes généralement stable masque d'importantes améliorations au sein des fourchettes de chaque note, dans la mesure où les filets de protection deviennent plus fermement établis et mieux connus, qu'ils offrent une plus grande couverture et qu'ils constituent des systèmes plus robustes, même si ces évolutions n'ont pas

Figure C.8 : Notes de 38 pays d'Afrique subsaharienne pour la composante éducation de la CPIA, par groupe, 2017



Les résultats scolaires sont plus élevés dans les pays ayant un taux de scolarisation et de rétention élevé

Sources : Base de données CPIA 2017 ; Bashir, Sajitha, Marlaire Lockheed, Elizabeth Ninan et Jee-Peng Tan. 2018. *Facing Forward: Schooling for Learning in Africa*. Livret de présentation Washington, DC : Banque mondiale.

² Kathleen Beegle, Aline Coudouel et Emma Monsalve (eds). À paraître. *Realizing the Full Potential of Social Safety Nets in Africa*. Washington, DC : Banque mondiale.

encore entraîné une augmentation des notes. La durabilité demeure un défi. À part quelques exceptions, à l'instar du Sénégal, les pays peinent à consacrer plus de ressources domestiques aux systèmes de sécurité sociale. En général, les notes pour les marchés du travail et les retraites sont inférieures aux notes pour les filets de protection sociale et n'ont montré aucune amélioration notable ces dernières années.

Le Nigéria se classe parmi les pays ayant obtenu les notes de la CPIA les plus élevées en matière de protection sociale (une note de 4,0). La Commission nationale de planification est parvenue à faire ratifier par le Conseil exécutif fédéral la version révisée du cadre de la Politique de protection sociale pour le Nigéria en juillet 2017, mais aussi à faire approuver un Conseil national pour la protection sociale, suite à cinq années de consultations et de dialogues préliminaires sur la protection sociale. Le gouvernement actuel a également inscrit la protection sociale parmi les objectifs stratégiques de son administration, comme en témoignent le manifeste du parti et les programmes prioritaires.

Les principaux éléments du cadre global pour la protection sociale sont en place. Ils incluent de meilleures données sur la pauvreté et une meilleure cartographie de la pauvreté pour faciliter l'identification des ménages pauvres et vulnérables dans le pays. Certaines interventions de protection sociale, telles que l'alimentation scolaire, les transferts monétaires conditionnels (TMC) et les travaux publics, mettent à l'essai les instruments et les mécanismes de ciblage. Une plate-forme de coordination de la protection sociale a été mise en place et commence à assurer la supervision et la coordination de l'ensemble des interventions de protection sociale au niveau fédéral et des États. Les systèmes de suivi et évaluation (S&E) sont également en cours de renforcement, avec l'établissement d'un système de S&E global pour l'ensemble des interventions ciblées du gouvernement au sein de la Commission nationale de planification.

Le budget de protection sociale du gouvernement fédéral, en augmentation constante depuis 2011, a atteint 500 millions USD en 2016 et 1,6 milliard USD en 2017 (y compris les TMC nationaux).

Un seul pays a vu la note de son filet de protection sociale augmenter cette année : la Zambie. La note de la Zambie a augmenté d'un demi-point grâce à l'adoption, cette année, de son Septième Plan national de développement (2017–2022) qui accorde une importance capitale à l'augmentation des dépenses de protection sociale progressives en tant qu'outil politique essentiel pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités. De surcroît, un nouveau projet de loi sur la protection sociale, en cours de préparation en vue d'être soumis au Parlement, apporterait des améliorations substantielles à la structure, à la coordination et au fonctionnement des programmes de protection sociale contributifs et non contributifs dans le pays. Enfin, le Cadre intégré de protection sociale établit le cadre opérationnel pour coordonner divers programmes de protection sociale non contributifs.

Le gouvernement démontre son engagement en faveur de ces évolutions politiques en réduisant les subventions régressives au carburant et à l'électricité et en triplant le nombre de bénéficiaires de son principal programme d'assistance sociale ciblant les pauvres, le Programme social de transferts monétaires (Social Cash Transfer Scheme, SCTS). En 2016, ce programme bénéficiait à 242 000 ménages et représentait moins d'un cinquième des dépenses totales affectées à la protection sociale dans le pays. En 2017, le gouvernement a annoncé ses objectifs en ce qui concerne l'augmentation du nombre de bénéficiaires, à savoir 590 000 ménages en 2017 puis 700 000 ménages en 2018. Cette augmentation sera financée par les économies réalisées grâce à la réforme des subventions régressives. L'objectif de 700 000 ménages pourrait permettre de couvrir les deux tiers des personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le pays. De plus, au titre du pilier consacré aux moyens d'existence et à l'autonomisation du cadre de protection sociale du gouvernement, ce dernier a lancé le Projet en faveur de l'éducation des filles et de l'autonomisation et des moyens d'existence des femmes (Girls Education and Women's Empowerment and Livelihoods Project) en 2016. Ce projet ciblera près de 90 000 ménages d'ici 2020, ce qui ne couvrira qu'une fraction des besoins. Le gouvernement travaille actuellement à l'élaboration d'un programme d'autonomisation national de grande échelle qui complètera le SCTS.

En revanche, une forte détérioration de la protection sociale a été observée aux Comores. Depuis le début 2017, les travaux sur la protection sociale sont au point mort. Le principal programme de protection sociale du pays, le Programme de filet de protection sociale productif financé par la Banque, qui devrait venir en aide à 4 000 des ménages les plus pauvres dans 60 des communautés les plus pauvres sur une période de trois ans, s'accompagner de services de nutrition communautaire, et inclure le financement partiel de l'intervention en cas de catastrophe et de la réhabilitation des infrastructures de base, ne bénéficie pas du soutien sans réserve du gouvernement. De la même manière, le projet de transfert monétaire de l'UNICEF a pris fin et le gouvernement ne semble pas enclin à rechercher de nouveaux financements pour le poursuivre.

Toujours dans la même veine, les réformes du marché du travail et les programmes en faveur de l'emploi n'ont enregistré aucun progrès. La Maison d'Emploi, qui dépend du ministère du Travail, ne dispose toujours pas de financements ni de partenaires au développement tandis que le système de retraite continue de souffrir des retraites particulièrement élevées de certains fonctionnaires et des faibles taux de contributions, ce qui a pour véritable effet de redistribuer aux personnes les plus riches les fonds de pension des personnes les plus pauvres.

Le gouvernement du Soudan du Sud a également approuvé un nouveau cadre pour sa Politique nationale de protection sociale en 2016 mais, en raison de la flambée de violence en juillet 2016, il n'a pas été en mesure de le mettre en œuvre. Néanmoins, une Unité de protection sociale a été établie au ministère du Genre, de l'Enfance et du Bien-être social, à laquelle des hauts responsables ont été affectés. Cette unité travaille actuellement à l'élaboration de son premier plan de travail en vue d'opérationnaliser le cadre de politique, en commençant par un bilan des parties prenantes et des activités importantes dans le secteur. De plus, des outils opérationnels ont été établis sous forme de pilotes avant que leur échelle ne soit élargie dans les mois à venir, notamment a) un mécanisme de ciblage des bénéficiaires ; b) un système de gestion des informations ; c) des mécanismes de transfert de fonds ; et d) un mécanisme de règlement des griefs. Toutefois, les efforts visant à établir un système national cohérent de protection sociale sont fortement entravés par les violences et l'incertitude politique qui continuent de régner, conjuguées au manque de financements publics destinés au secteur en conséquence de la crise macroéconomique.

Aujourd'hui, les dépenses en faveur de la protection sociale au Soudan du Sud sont négligeables, les financements ayant été presque tous réorientés vers l'aide humanitaire, elle-même principalement financée par les partenaires au développement et fortement orientée en faveur de la distribution alimentaire d'urgence afin de combattre la famine (à l'heure actuelle, près de la moitié de la population se trouve en situation d'insécurité alimentaire critique). Néanmoins, la couverture demeure inadaptée au vu de l'immensité des besoins et du caractère limité des financements. La mise en œuvre des activités continue de se faire de manière fragmentée et ponctuelle, sans correspondre à l'échelle des besoins et sans que des mécanismes adaptés de suivi et d'évaluation n'y soient intégrés pour permettre l'élaboration de programmes basés sur des données tangibles. Les activités ne sont nullement coordonnées par le gouvernement ; en revanche, les bailleurs déploient de plus en plus d'efforts pour améliorer la coordination, en particulier entre les acteurs humanitaires et du développement, avec un succès qui demeure limité.

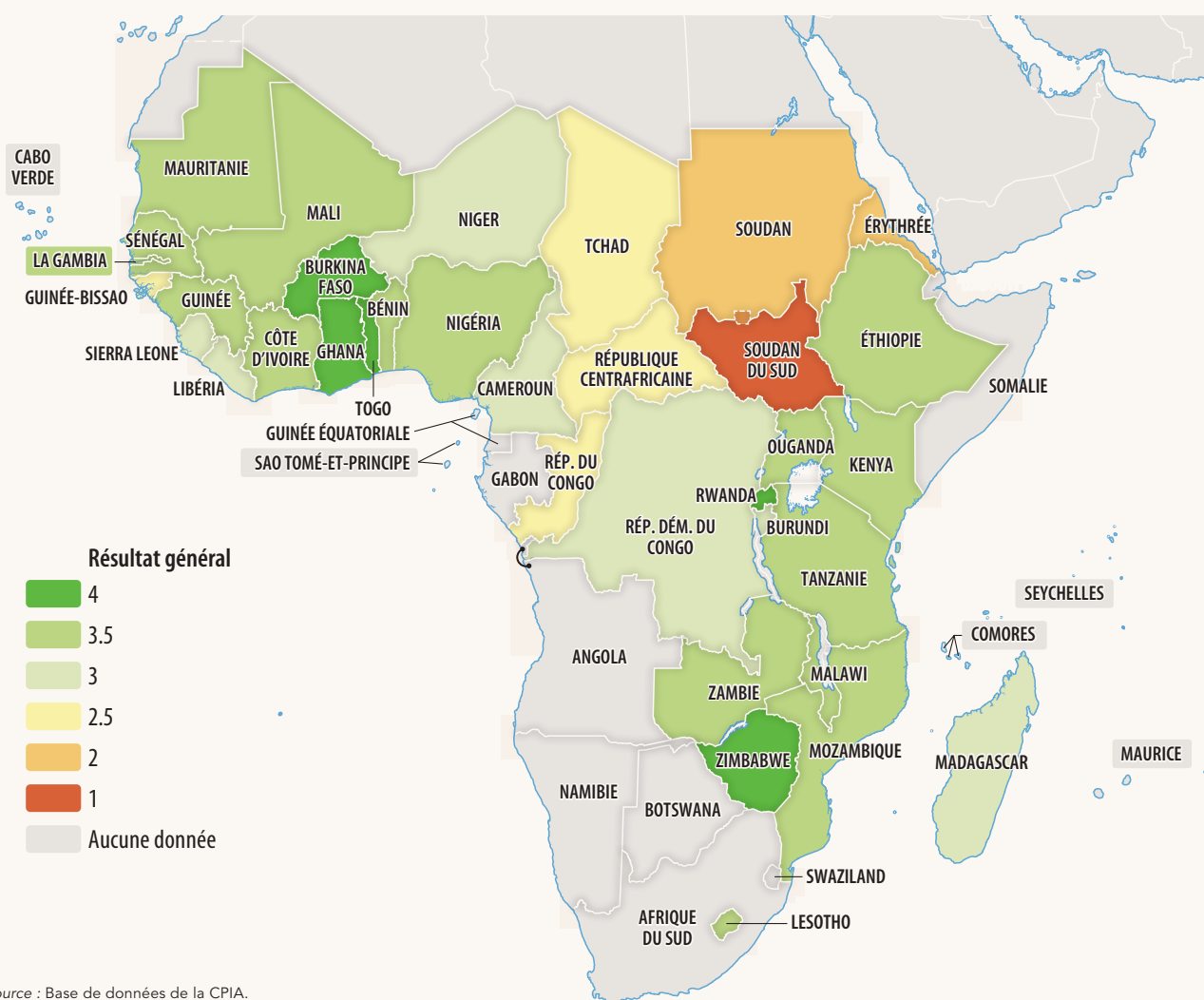
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique

Le critère environnement et gestion des ressources naturelles (EGRN) de la CPIA s'appuie sur un outil de notation standard qui mesure i) le caractère adéquat et la mise en œuvre des politiques concernant une gamme de sujets environnementaux : la pollution atmosphérique, la pollution de l'eau, les déchets solides et dangereux, les ressources d'eau douce, les ressources marines et côtières, la biodiversité, les ressources commerciales renouvelables (principalement les forêts et la pêche), les ressources commerciales non renouvelables (principalement les minéraux) et le changement climatique ; ii) la force des systèmes

institutionnels pluridisciplinaires, notamment la qualité système d'évaluation d'impact environnemental (EIE) et un ensemble de facteurs de gouvernance environnementale, à savoir l'accès à l'information, la participation, la coordination, la qualité/l'efficacité des évaluations environnementales et la redevabilité.

La note moyenne régionale de la CPIA en matière d'EGRN est de 3,2 pour 2017, soit la même que l'année précédente. L'Afrique subsaharienne continue d'obtenir de meilleurs résultats dans cette catégorie que les pays IDA du reste du monde (3,0). Les notes des pays de la région variaient fortement de 1,0 à 4,0, près de 70 % d'entre eux (26 sur 39) ayant obtenu une note de 3,0 ou de 3,5 (Carte C.1 et Figure C.9). Une note de 3,0 ou 3,5 à cette composante indique généralement que le pays concerné dispose de politiques environnementales relativement complètes mais qu'il existe un décalage entre ces politiques et leur mise en œuvre.

Carte C.1 : Notes EGRN de la CPIA 2017 pour l'Afrique



La note de la CPIA a augmenté dans quatre pays : Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Mauritanie et Tanzanie. La note du Cabo Verde est passée de 3,0 à 3,5 grâce à de modestes améliorations dans l'accès à l'information, la qualité et l'efficacité de l'EIE et la redevabilité, et d'importantes améliorations en matière de participation publique. L'augmentation identique observée en Côte d'Ivoire reflète les améliorations du pays dans les domaines de la participation publique, de la redevabilité, de la

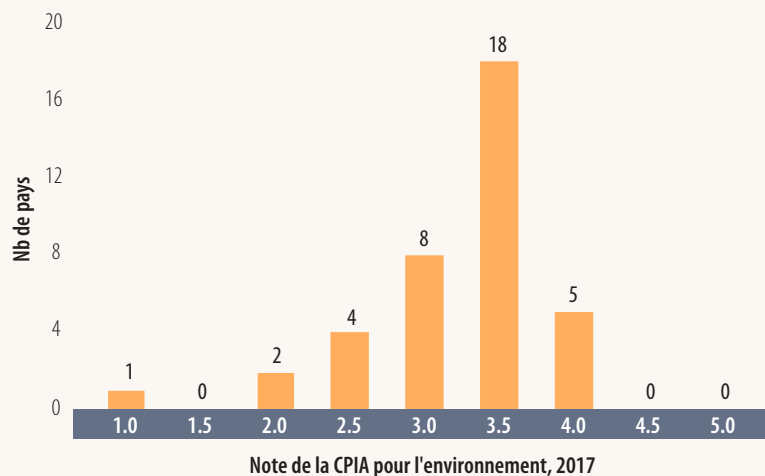
pollution atmosphérique, de la pollution de l'eau et des déchets solides et dangereux. La note de la Mauritanie est passée à 3,5 grâce à l'amélioration de la gestion de la pollution atmosphérique dans le pays depuis l'évaluation précédente. Quant à la Tanzanie, sa note a également augmenté pour atteindre 3,5, grâce à des améliorations en matière de participation, et amélioration continue dans la lutte contre le braconnage, et renforcement des efforts pour mettre fin à la pêche à la dynamite. Le Niger est le seul pays dont la note globale a reculé, passant de 3,5 à 3,0, en raison de préoccupations à propos de la qualité et de l'efficacité de l'EIE, des ressources d'eau douce, de la gestion des écosystèmes et de la biodiversité, et des ressources renouvelables commerciales.

Alors que seules quelques notes nationales finales (arrondies) ont évolué, on observait 49 évolutions individuelles (un peu plus d'une par pays en moyenne) sur l'ensemble des 14 critères de performance, dont 31 étaient positives. Sept des 14 indicateurs de performance affichaient une nette amélioration en 2017 dans l'ensemble de la région. C'est dans le domaine de la redevabilité que cette amélioration était la plus importante (quatre pays ayant amélioré leur note et aucun n'ayant connu de recul) et dans le domaine des ressources non renouvelables commerciales que le taux d'évolution était le moins bon (deux pays ayant obtenu une moins bonne note et aucun n'ayant enregistré d'amélioration). La gestion des écosystèmes et de la biodiversité affiche la note moyenne la plus élevée pour la région (3,6) tandis que la gestion de la pollution atmosphérique détient la note moyenne la plus basse (2,5).

La performance relative des quatorze indicateurs est restée similaire à celle des années précédentes :

- Comme en 2016, tous les indicateurs institutionnels à l'exception de la redevabilité (c'est-à-dire, l'accès public à l'information, la participation, l'évaluation environnementale et la coordination) figuraient parmi les six critères ayant obtenu la meilleure note moyenne. La redevabilité est demeurée au 12e rang du classement des indicateurs (juste avant la pollution atmosphérique et de l'eau) et loin derrière les autres mesures institutionnelles.

Figure C.9 : Répartition des notes arrondies de la CPIA en matière d'EGRN pour les pays IDA d'Afrique subsaharienne, 2017

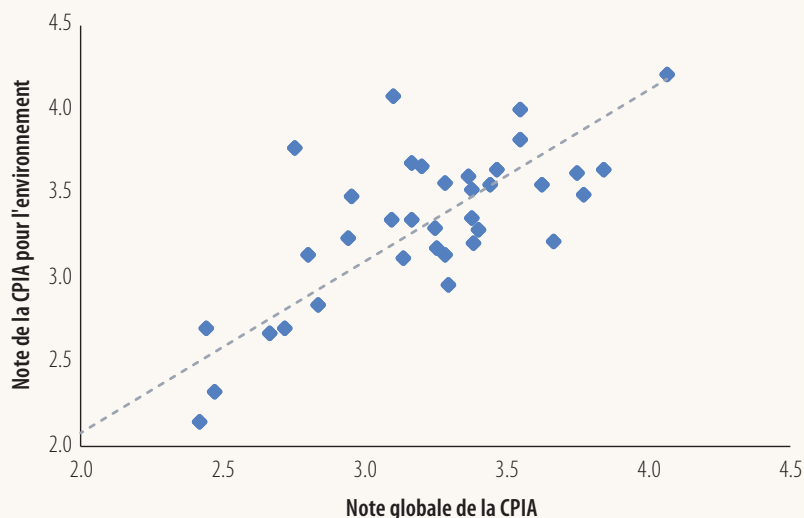


Source : Base de données de la CPIA.

Environ 60% des pays avaient obtenu une note en matière de gestion de l'environnement de 3,5 ou plus.

À quelques exceptions près, les pays ayant enregistré de bons résultats en matière d'environnement affichent également de bonnes performances dans l'ensemble de la CPIA.

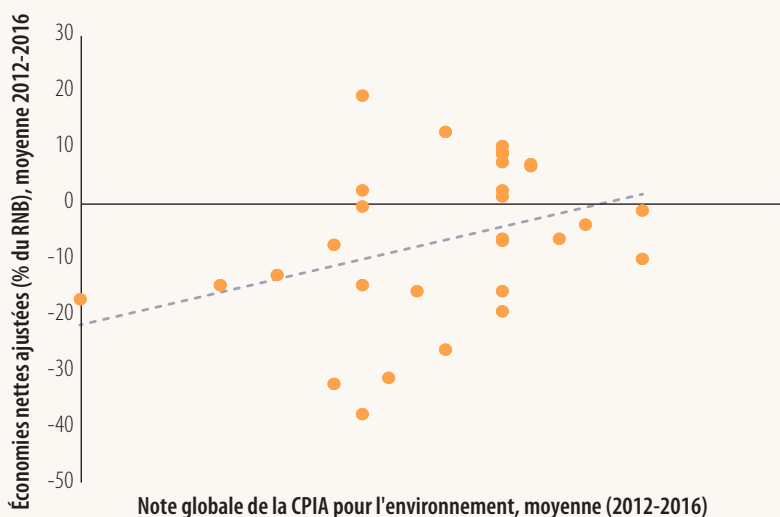
Figure C.10 : Notes de la CPIA 2017 en matière d'EGRN par rapport aux notes totales de la CPIA sans les notes EGRN



Source : Base de données de la CPIA.

La note de la CPIA pour l'environnement ne semble avoir aucune corrélation avec les économies nettes ajustées.

Figure C.11 : L'EGRN et les économies nettes ajustées



Source : Base de données de la CPIA et Indicateurs du développement dans le monde.

Remarque : Pour les économies nettes ajustées (% du RNB), les économies nettes ajustées sont égales aux économies nationales nettes plus les dépenses d'éducation et moins l'épuisement des sources d'énergie, l'épuisement des minéraux, l'épuisement net des ressources forestières et l'endommagement par les émissions de dioxyde de carbone et de matières particulaires.

- La gestion des écosystèmes et de la biodiversité représente la mesure sectorielle la plus performante.

Les pays obtenant de bons résultats à l'indicateur de viabilité environnementale tendent à obtenir également de bons résultats aux autres mesures composant la note globale CPIA (Figure C.10). En revanche, il semble qu'il n'y ait aucune corrélation entre l'amélioration de la gestion environnementale et la viabilité économique telle que mesurée par les économies nettes ajustées. (Figure C.11).

GROUPE D : GESTION DU SECTEUR PUBLIC ET INSTITUTIONS

Le groupe D couvre les questions de gouvernance et de capacité du secteur public : les droits de propriété et la gouvernance fondée sur des règles, la qualité de la gestion budgétaire et financière, l'efficacité de la mobilisation des recettes ; la qualité de l'administration publique et la transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public.

Une gouvernance efficace et une capacité accrue du secteur public donnent lieu à de meilleurs résultats et des services plus performants dont jouissent les citoyens et les entreprises, créant ainsi un environnement propice au développement. Il est possible d'y parvenir grâce à un ensemble de normes solides et exhaustives ; des systèmes administratifs efficaces dans les différentes branches de l'État ; l'utilisation optimale et transparente des ressources humaines, financières, technologiques et d'autre nature ; et des approches inclusives au service des citoyens pour promouvoir un changement durable, l'application de contrôles sociaux et la redevabilité publique, et insuffler ainsi une plus grande confiance dans les institutions de gouvernance. Compte tenu de cette importance, les objectifs de développement durable (ODD), qui reflètent les aspirations des populations à travers le continent, appellent les pays à se doter d'institutions solides³. L'IDA 18, qui présente un programme important de mesures politiques et financières pour que l'Afrique entreprenne des investissements catalytiques de nature à modifier la trajectoire de développement du continent et à produire des résultats d'ici 2030, met également l'accent sur la gouvernance⁴.

La gouvernance et les institutions publiques forment le socle de tous les secteurs du développement. Les entités publiques influent sur les évolutions, qu'elles facilitent et soutiennent, en matière d'éducation et de soins de santé de qualité, de politiques commerciales et économiques équitables, d'infrastructures de transport et d'énergie, équitables, de protection de l'environnement inclusive et d'agriculture, notamment. Elles peuvent également donner lieu à des partenariats public-privé et offrent des garanties qui encouragent les investissements dans des environnements fragiles et à haut risque pour le développement du bien public et du secteur privé. Une forte redevabilité publique et la protection des droits favorisent l'égalité des genres, le respect des principes démocratiques et la préservation du patrimoine culturel, et favorisent une utilisation équilibrée des ressources naturelles abondantes du continent au profit des citoyens et d'autres parties prenantes. En outre, des institutions efficaces garantissent la prise de décisions participatives et promeuvent l'État de droit et l'accès à la justice, contribuant ainsi à réduire les flux financiers illicites et à lutter contre la criminalité. Des entités efficaces de recouvrement des recettes, associées à de solides politiques de gestion budgétaire et financière, améliorent la prévisibilité de l'investissement public qui sous-tend la capacité des pays à fournir les services nécessaires au maintien du contrat social entre les citoyens et l'État.

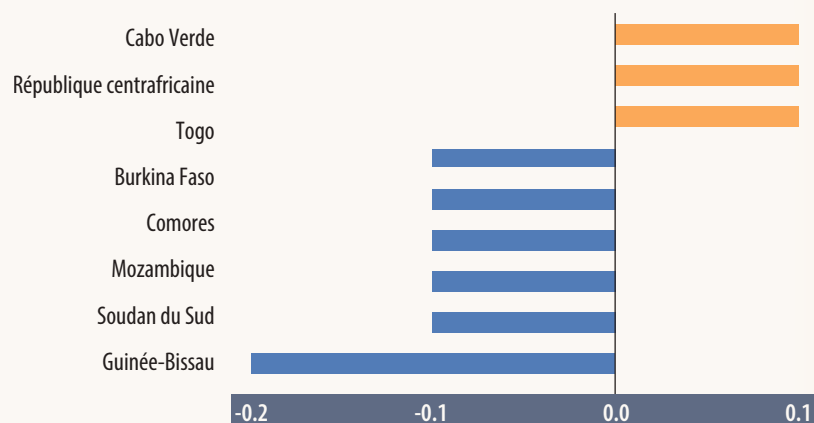
Les résultats d'une bonne gouvernance doivent être mesurés pour élaborer des stratégies qui permettront d'améliorer les performances institutionnelles. En 2017, le nombre net de pays d'Afrique subsaharienne ayant enregistré un renforcement des notes du groupe D a légèrement baissé. En effet, trois pays ont enregistré une augmentation tandis que six ont enregistré une baisse (Figure D.1). La note moyenne des pays d'ASS de l'IDA reste inférieure à celle des autres pays de l'IDA (3,0 contre 3,1). La tendance est manifeste dans la gestion du budget, les différents aspects de la gouvernance publique et la mobilisation des recettes qui composent le groupe D, chacune avec un écart de 0,1, tandis que des écarts plus

3 Les ODD sont officiellement connus sous le nom de Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il comporte 17 objectifs ambitieux et 169 cibles. L'objectif 16 appelle à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ».

4 La gouvernance et les institutions font partie des thèmes spéciaux de l'IDA 18, aux côtés de l'emploi et de la transformation économique ; du genre ; du climat ; et de la fragilité, du conflit et de la violence. L'accent mis sur la gouvernance vise à faciliter une approche intégrée et multisectorielle de la réforme du secteur public qui s'appuie sur les enseignements tirés et favorise une prestation de l'IDA axée sur les résultats. Il reconnaît également que les progrès en matière de gouvernance et de développement des capacités institutionnelles nécessitent souvent des investissements à plus long terme dépassant le cycle de trois ans de reconstitution des ressources de l'IDA. Pour plus d'informations, consulter : IDA 18 — Vers 2030 : Investir dans la croissance, la résilience et les opportunités, Banque mondiale 2017

Les pays d'Afrique subsaharienne ayant enregistré un renforcement des notes du groupe D a légèrement baissé. En effet, trois pays ont enregistré une augmentation tandis que six ont enregistré une baisse en 2017.

Figure D.1 : Évolutions depuis l'année précédente dans les notes du groupe D



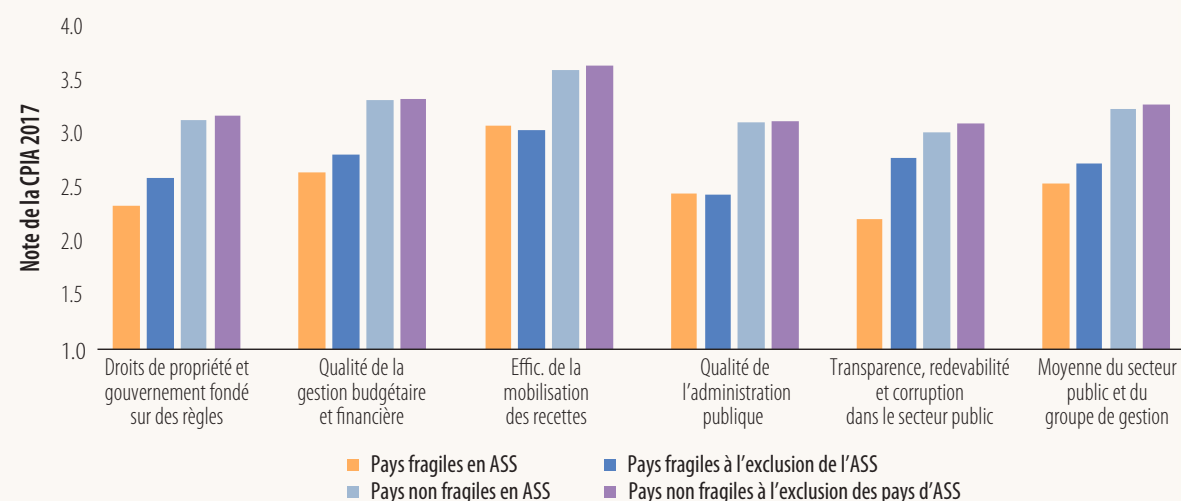
Source : Base de données CPIA.

importants existent en matière de corruption et de droits de propriété. Figure D.2. Ces lacunes montrent qu'il est nécessaire d'accélérer les réformes et le renforcement des capacités dans ces domaines du secteur public.

La performance de la gouvernance en Afrique subsaharienne est en demi-teinte. La note moyenne régionale du groupe D en 2017 est de 3,0 tandis que celle des pays fragiles est de 2,6 et celle des pays non

a. La performance des pays fragiles d'Afrique subsaharienne par rapport à l'ensemble des indicateurs de gouvernance continue d'être à la traîne tant dans la région qu'en dehors.

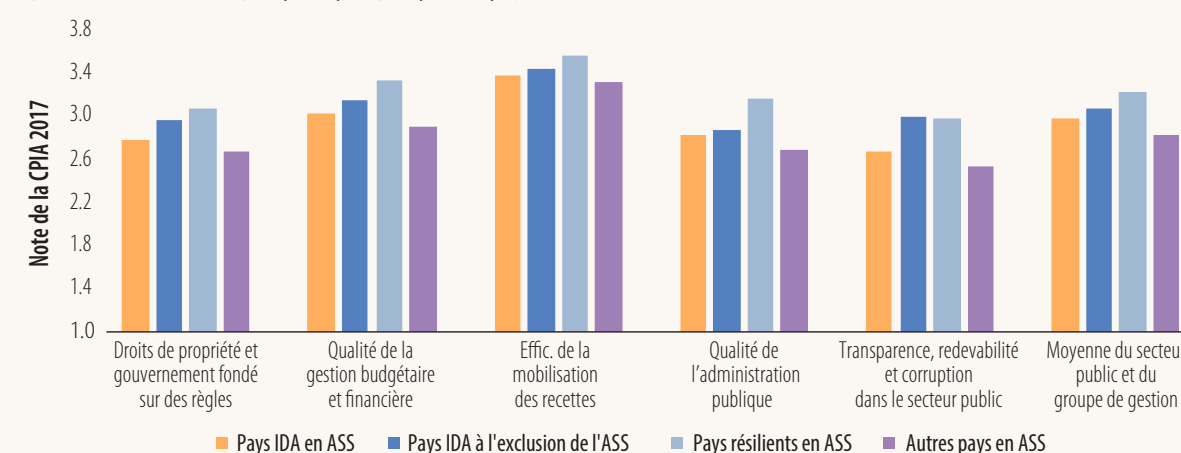
Figure D.2A : Notes du groupe D par groupes de pays fragiles et non fragiles à l'intérieur et à l'extérieur de l'ASS, 2017



Source : Base de données CPIA.

b. Les pays résilients d'Afrique subsaharienne obtiennent des notes de la CPIA supérieures à la moyenne.

Figure D.2B : Notes du groupe D par groupes de pays à l'intérieur et à l'extérieur de l'ASS, 2017



Source : Base de données CPIA.

fragiles de 3,3 (Figure D.2a). Ces variations démontrent que des motivations politiques multiples sous-tendent les réformes du secteur public destinées à soutenir les efforts de développement et illustrent les effets du contexte sociopolitique et institutionnel sur la performance de la gouvernance.

Les pays résilients d'Afrique subsaharienne obtiennent des notes de la CPIA supérieures à la moyenne (Figure D2.B). La note moyenne régionale de la CPIA pour les pays résilients est de 3,2 contre 2,8 pour les autres pays, qu'ils surpassent sur tous les aspects de la gouvernance, avec des notes de la CPIA supérieures de 0,3 à 0,5 point.

Au cours de la période d'examen de 2017, la performance globale du groupe D se révèle être en demi-teinte par rapport aux années précédentes. Les notes du groupe D de 3 pays se sont améliorées tandis que 6 pays ont enregistré une baisse dont 2 – le Burundi et le Soudan du Sud – ont poursuivi leur tendance à la détérioration observée au cours des trois dernières années (Figure D.1). Le Cabo Verde, la République centrafricaine et le Togo ont progressé (augmentation de 0,1 point de leur note globale de gouvernance), fruit de leurs efforts pour améliorer la « gestion financière publique » et renforcer la transparence et la redevabilité dans la lutte contre la corruption dans les secteurs publics.

Le Burkina Faso, le Burundi, les Comores, le Mozambique et le Soudan du Sud font partie des pays qui ont affiché une dégradation de la situation, avec pour chacun une baisse de 0,1 point. La Guinée-Bissau présente une tendance analogue avec un déclin de 0,2 point qui résulte de multiples facteurs. Au Burundi, la tendance à la détérioration de la gouvernance – amorcée il y a environ trois ans lorsque la crise politique et la violence ont éclaté dans le pays – s'est poursuivie. Sa performance dans le secteur public a été davantage affectée par des facteurs tels que la corruption dans le secteur public et l'affaiblissement des canaux d'information de la société civile. Selon le rapport de Transparency International en Afrique de décembre 2016, les tribunaux et la police burundais sont perçus comme les institutions les plus corrompues. Compte tenu des restrictions qui leur sont imposées, les médias peuvent difficilement exercer une fonction de surveillance. Alors qu'une censure stricte a été mise en place et appliquée de force, de nombreux journalistes ont été arrêtés (y compris des journalistes étrangers) ou contraints de fuir le pays. Craignant la répression, ils s'autocensurent fréquemment.

Comme cela a pu être constaté ces dernières années, la capacité de l'administration publique à gérer ses propres opérations et ressources humaines s'est encore détériorée au Soudan du Sud en raison de la reprise de la crise civile, de la propagation géographique du conflit dans d'autres régions du pays et de la détérioration de la situation budgétaire dans son ensemble. Les dépenses consacrées au secteur de la sécurité ayant été prioritaires, le paiement des salaires aux fonctionnaires a été retardé de plusieurs mois, aux dépens de l'administration publique⁵. La création récente de 18 nouveaux États, destinée à résoudre la crise et à déléguer le pouvoir, a complexifié la prestation de services alors que ces nouveaux États recrutent du personnel supplémentaire principalement pour des fonctions exécutives et administratives plutôt que pour la prestation directe de services. La fonctionnalité des ministères du gouvernement central a pâti de la rareté absolue de ressources de fonctionnement ainsi que de la persistance des menaces sur la sécurité du personnel. Les systèmes mis au point ces dernières années pour contribuer à gérer les ressources humaines, tels que le Système d'information sur la gestion de l'éducation, ne sont plus accessibles en ligne. De plus, la qualité globale de l'administration publique pour mettre en œuvre les politiques et exercer la gestion réglementaire a encore diminué⁶. Au cours de l'exercice fiscal 2016-

⁵ Il est important de noter que le nouveau système de paie au Soudan du Sud ne cible que les sections civiles de la fonction publique (environ 1/3 des fonctionnaires). Environ 75 % de la masse salariale du secteur public sont consacrés aux fonctions du secteur de la sécurité (forces armées et forces dites organisées, police, gardes de la faune, pompiers et gardiens de la paix), tandis que la main-d'œuvre du secteur civil de la fonction publique reste relativement faible. Parmi les employés civils, les enseignants constituent le groupe le plus important. Une loi sur la fonction publique a été adoptée en 2011 et régit la gestion des ressources humaines des fonctionnaires publics.

⁶ Généralement, le recrutement est censé être fondé sur le mérite; mais son application dans la pratique est restée faible. Le recrutement de membres de la famille et de personnes ayant les mêmes appartenances tribales est une pratique courante, bien qu'il n'existe pas de règles spécifiques, à l'image des critères géographiques utilisés au Nigéria, pour formaliser ces pratiques. Des efforts ont été faits pour éliminer les travailleurs fantômes, résultant en un certain degré de progrès, notamment grâce au déploiement d'un nouveau système électronique de gestion de la paie qui a mis un peu d'ordre en s'assurant que ceux qui avaient quitté le secteur public soient retirés de la masse salariale tandis que ceux qui travaillent réellement y soient enregistrés. Les pouvoirs publics ont proposé de réaliser un recensement de la fonction publique et de délivrer des cartes biométriques, mais en raison de la combinaison d'une crise budgétaire et d'un soutien technique très limité, celui-ci n'a pas progressé.

2017, le recrutement incontrôlé s'est poursuivi dans les secteurs de la sécurité (contrairement à toutes les autres fonctions gouvernementales, le budget 2017-2018 ne présente plus le nombre d'employés du ministère de la Défense, mais seulement le montant total de la masse salariale). Cette absence généralisée de prestation de services et d'incertitude réglementaire a probablement contribué à l'augmentation du nombre de citoyens qui ont fui le pays.

Au Mozambique, le décrochage dans le domaine de la gouvernance résulte en partie de l'affaiblissement des liens budgétaires avec les priorités politiques qui constituent un facteur clé de la qualité globale d'un système de gestion budgétaire et financière. Selon les évaluations PEFA, les politiques et les priorités sont clairement définies dans le plan quinquennal du gouvernement. Elles se traduisent par des actions et programmes annuels via le Plan économique et social (PSE) et la documentation budgétaire correspondante (par exemple le Documento de Fundamentacao qui décrit la façon dont le budget financera les priorités et les piliers de ce plan quinquennal et les secteurs économiques et sociaux spécifiques). Cependant, l'exécution du budget de 2017 a réduit l'investissement public en faveur d'une masse salariale toujours croissante, un modèle qui n'est pas conforme aux objectifs de croissance du plan quinquennal du gouvernement.

Compte tenu de l'important déficit d'infrastructures au Mozambique, la poursuite de cette tendance représente un risque important pour la stratégie de croissance à moyen terme du pays. Dans le même temps, la hausse des dépenses consacrées à la masse salariale s'est poursuivie en raison de l'augmentation de la rémunération et du recrutement, notamment de la croissance du nombre de prestataires de services de première ligne. Malgré les efforts déployés pour protéger les dépenses dans les secteurs sociaux et économiques, davantage doit être fait pour accroître l'efficacité des dépenses. En outre, les dépenses déconcentrées montrent, dans l'ensemble, une grande variation entre les régions du Mozambique de nature à accroître les inégalités entre celles-ci.

Il existe des écarts notables dans les dépenses par habitant dans les provinces septentrionales de Zambézia et de Nampula, traditionnellement plus grandes, mais mal desservies, qui représentent ensemble près de 40 % de la population totale du Mozambique. Les dépenses actuelles des districts ne sont pas non plus ajustées en fonction des niveaux de pauvreté. La comparaison des niveaux de pauvreté moyens des districts montre qu'il existe une corrélation inversement proportionnelle entre leurs dépenses totales et la pauvreté. Cette tendance nuit à la politique gouvernementale de réduction de la pauvreté. Le Mozambique dispose d'un cadre budgétaire à moyen terme (Cenario Fiscal de Medio Prazo) censé prévoir des agrégats budgétaires sur deux ans sur une base annuelle continue. Cependant, le cadre budgétaire à moyen terme n'a pas été achevé en 2017 (pour la période 2018-2020) en raison de contraintes provoquées par les actuelles difficultés économiques et financières.

En 2017, la chute de la performance du secteur public de la Guinée-Bissau est largement due aux déficiences de l'administration publique, à l'absence de redevabilité et à la corruption du secteur public. La capacité de l'administration publique est discutable, car aucun budget n'a été approuvé par le Parlement depuis 2015. Les autorités donnent également le sentiment de ne pas respecter pleinement l'accord de Conakry,⁷ lequel a défini une feuille de route pour la paix entre les différents acteurs politiques et de gouvernance. L'administration publique est déficiente, car la dotation en personnel ne correspond pas aux besoins en matière de prestation de services et le gouvernement ne dispose pas d'une liste complète de ses fonctionnaires. L'embauche de personnel s'est poursuivie en dehors des procédures formelles de recrutement. Nombre de fonctionnaires ne sont pas enregistrés en tant que tel de même que leurs salaires et avantages ne sont pas formalisés. Le secteur de la sécurité continue d'être pléthorique et, malgré l'intention déclarée d'en réduire la taille, quelque 1 000 soldats supplémentaires ont été recrutés. Les avantages salariaux sont principalement destinés au personnel des ministères centraux, tels que la finance, la fiscalité et les douanes, ce qui dissuade d'autres secteurs de l'administration publique engagés

⁷ https://www.odemocratagb.com/wp-content/uploads/2016/11/CONAKRY-AGREEMENT-ON-GUINEA-BISSAU_versao-inglesa.pdf Accord de Conakry sur la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO pour la résolution de la crise politique en Guinée Bissau.

dans la prestation de services. La faible transparence et les pratiques de corruption endémiques, ainsi que le manque de contrôles internes, continuent d'affecter la performance et l'intégrité dans la gestion des ressources publiques.

Aux Comores, l'un des principaux points faibles de l'année 2017 concerne l'établissement de rapports financiers qui a mis fin à la publication de rapports trimestriels et annuels avec une incidence sur les décisions politiques⁸. Dans le cadre de la modernisation de la comptabilité publique des opérations financières du gouvernement, les autorités ont amélioré l'établissement des rapports financiers à partir de 2014 en publiant, dans les lois de finances, les détails de la dette et du programme d'investissements publics. Les examens indiquent que les états financiers annuels sont incomplets, car seules les recettes et les dépenses sont présentées sans aucune autre information sur les actifs et les passifs. Malgré ces manques, les informations contenues dans les rapports d'exécution du budget sont utiles. En dépit de ces progrès, et alors que les rapports d'exécution du budget sont préparés, le gouvernement ne les publie toutefois plus chaque trimestre. Depuis 2017, les rapports d'exécution annuels ne sont pas non plus disponibles en ligne, de même que les lois budgétaires. L'accès aux données de l'île a également régressé, car aucun rapport d'exécution n'a été publié.

Les pays qui ont amélioré leurs notes du groupe D en 2017 et ceux qui ont obtenu les meilleures notes (le Rwanda et l'Éthiopie ont conservé une note de 4,0) pourraient fournir des informations utiles aux pays d'ASS de l'IDA pour le développement de programmes de gouvernance et d'amélioration du secteur public. Par exemple, le Cabo Verde a enregistré une amélioration de 0,5 point dans la dimension de « qualité du budget et de la gestion financière » de la gouvernance. L'accès du public aux principales informations budgétaires a été amélioré grâce à la publication de rapports mensuels d'exécution du budget sur le site Web du ministère des Finances. C'est une amélioration significative par rapport aux rapports trimestriels qui ont été présentés au cours des années précédentes⁹. Jusque-là, le site Web du ministère des Finances (www.minfin.cv) publiait des rapports d'exécution budgétaire semestriels avec des retards importants. Les rapports sont bien exécutés, très complets et très détaillés. La direction des Entreprises publiques du Trésor publie un rapport annuel sur les résultats financiers et opérationnels et les niveaux d'endettement des plus grandes entreprises d'État, y compris la dette garantie par l'État, une caractéristique des rapports budgétaires assez rare dans la région. Le Journal officiel du Cabo Verde est publié à intervalles réguliers en version imprimée et électronique. Les propositions budgétaires envoyées par le gouvernement au Parlement sont publiques, de même que les discussions sur l'approbation du budget au Parlement. Des examens à mi-parcours sur l'exécution du budget sont également publiés. L'état des comptes et les rapports audités du Plan comptable sont accessibles aux formats imprimé et numérique. L'amélioration de l'accès du public à l'information fiscale est également reconnue dans l'exercice PEFA 2016, augmentant ainsi la notation à B (par rapport à C en 2008).

En 2017, la République centrafricaine a renforcé sa dimension de « droits de propriété et gouvernance fondée sur des règles ». Depuis qu'un accord de paix a été conclu après que la violence a éclaté, l'ordre public s'est progressivement amélioré, mais des cas de violence sont toujours signalés. Les autorités ont instauré un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) dans le cadre duquel les combattants sont réintégrés pour promouvoir la paix et la réconciliation. Toutefois, il présente des résultats en demi-teinte. En parallèle, une réforme du secteur de la sécurité a également

⁸ Des lois budgétaires et financières adéquates prévoient l'obligation, pour le gouvernement, de rendre compte de ses résultats financiers en recettes et en dépenses, sur une base trimestrielle. Le texte stipule que le gouvernement doit envoyer le rapport au Parlement, pour information et contrôle. Il précise en outre que ces rapports doivent être mis à la disposition du public. Il établit également des normes de comptabilité, d'audit et de reporting pour assurer l'intégrité des données financières et le suivi du budget pour la prise de décision politique. Dans le cas des Comores, la réglementation exige que les lois d'exécution annuelles soient une condition préalable à l'approbation de la législation financière de l'année à venir. De plus, la loi sur les états financiers/d'exécution, auditée sur le plan interne par la Cour des comptes, doit être produite 12 mois après la fin de chaque exercice et soumise au Parlement. La loi de règlement doit être soumise annuellement au Parlement lors de sa session d'octobre-décembre. Le rapport d'exécution du budget doit être remis dans les temps, conformément à la législation. Le rapport de la Cour des comptes doit être présenté au Parlement dans un délai d'un mois à compter de la réception du projet de loi de finances. Cependant, ces étapes n'ont pas été entièrement respectées en 2017.

⁹ D'autres rapports sont publiés par l'institution supérieure de contrôle du Cabo Verde, à savoir les audits réguliers des institutions publiques sur - <http://www.tribunalcontas.cv> et les rapports d'achats sur www.arap.cv

été initiée pour améliorer les capacités et réduire le risque de réapparition du conflit. Elle montre des signes encourageants. Des efforts ont été déployés pour rendre les décisions judiciaires publiques et les diffuser à la radio et dans les journaux. Les droits de propriété intellectuelle sont également protégés par l'Organisation africaine des droits d'auteurs (OADI) régie par l'OHADA. Les lois et règlements sont publiés au Journal officiel et sont accessibles au public. En général, les changements apportés aux lois et règlements sont conformes à la pratique internationale habituelle, en passant d'abord par la Commission des textes et le Conseil des ministres avant d'être présentés au Parlement. Cependant, les incertitudes dans l'application des lois ont été et restent un obstacle majeur à l'activité économique privée, un domaine qui doit encore être amélioré¹⁰.

Le Togo a enregistré une deuxième année consécutive de renforcement de sa note globale de gouvernance, mais à un niveau relativement faible. L'équilibre des pouvoirs entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du gouvernement, ainsi que les efforts de transparence et de lutte contre la corruption ont été renforcés ces dernières années. Des efforts sont déployés pour améliorer l'efficacité du système judiciaire, notamment lorsque de hauts fonctionnaires sont impliqués dans des affaires de corruption. Ces dernières années, des sanctions sévères ont été infligées de la part du Conseil suprême de la magistrature pour abus de pouvoir et corruption à de nombreux magistrats de haut rang. De nombreux fonctionnaires des ministères de la Santé, de l'Éducation, et de l'Administration fiscale ainsi que du corps judiciaire ont été sanctionnés. Pour décourager la corruption dans la magistrature, les autorités publient également les noms des magistrats sanctionnés.

Plusieurs autres éléments montrent que le Togo s'est engagé, à un haut niveau, à promouvoir la transparence et la redevabilité. Une réduction et une rationalisation de la bureaucratie ont également été initiées dans plusieurs organes, notamment au sein de l'administration fiscale, parmi les autorités de la zone franche, des investissements et des corridors de croissance, à la Cour des comptes, l'Inspection générale de l'État, l'Inspection générale des finances, la direction du Contrôle financier et du Bureau central pour la répression du trafic illicite des drogues et du blanchiment d'argent. En outre, les lois sur la transparence et la lutte contre la corruption ainsi que l'accès à l'information témoignent de l'engagement du gouvernement. En conséquence, ces mesures renforcent le rôle de la gouvernance responsable dans les ministères techniques et les autres institutions de l'État.

Au Togo, la liberté de parole et la liberté de la presse sont garanties par la loi. Les médias couvrent un éventail de plus en plus large de sujets et offrent des points de vue variés, à la fois pro et antigouvernementaux. Les incidents liés à des attaques directes et violentes à l'encontre des journalistes ont diminué au cours de l'année écoulée. Le gouvernement redouble également d'efforts pour former la police afin qu'elle ne s'en prenne pas aux journalistes et, le cas échéant, prendre des sanctions. Les organisations de la société civile continuent d'être régulièrement associées à d'importantes décisions publiques, à des débats et à des ateliers de validation, montrant ainsi la volonté du gouvernement de s'ouvrir aux discussions sur les affaires publiques. Face à la montée des mouvements sociaux (principalement les nombreuses grèves dans les secteurs de l'éducation et de la santé), le gouvernement a amélioré et renforcé son dialogue avec les syndicats pour trouver des solutions. Ces discussions et négociations régulières entre le gouvernement et les syndicats sont des signes positifs de la volonté gouvernementale de discuter ouvertement des contraintes budgétaires du pays et d'identifier des solutions acceptables pour toutes les parties.

De plus, le gouvernement togolais a pris des mesures importantes pour améliorer la transparence et l'efficacité de l'utilisation des fonds publics, en particulier dans le secteur minier en continuant de

¹⁰ Plusieurs améliorations sont nécessaires, notamment : les plaintes juridiques à l'encontre des fonctionnaires du gouvernement ou d'autres élites sont généralement menées à leur terme, mais les décisions contre eux ne sont pas toujours appliquées. Il est également nécessaire de renforcer les capacités des entités judiciaires afin d'améliorer les coûts de fonctionnement et d'application des contrats. Le pouvoir judiciaire manque de ressources humaines et financières, notamment dans les provinces.

se conformer au processus de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Les recommandations de l'audit externe du secteur sont en cours de mise en œuvre. L'équipe de l'ITIE au Togo a été reconnue pour son rôle dans la promotion de la communication et la transparence dans le secteur minier. Bien qu'il existe toujours des risques de détournement des fonds publics, les efforts du gouvernement pour maintenir le processus de l'ITIE illustrent sa volonté de continuer à promouvoir la transparence dans le secteur. Même si des progrès ont été réalisés, 6,8 % des chefs d'entreprise et des hauts dirigeants des 150 entreprises interrogées classent toujours la corruption en tant qu'obstacle majeur à la conduite des affaires au Togo, selon l'Enquête sur les entreprises de 2016. Le tableau D.1 présente les indicateurs de l'enquête de 2016 sur les entreprises, qui reflètent les efforts déployés au cours des dernières années par le gouvernement pour lutter contre la corruption dans la fonction publique. Ces efforts combinés ont permis au Togo de se classer, dans le rapport Mo Ibrahim 2017, parmi les trois premiers pays réformateurs dans le domaine de la gouvernance en Afrique (deuxième derrière la Côte d'Ivoire) au cours des dix dernières années (2007-2016)

Tableau D1 : Performance sur les indicateurs de gouvernance au Togo, 2016

Indicateurs	Togo	Afrique subsaharienne	Tous les pays
Incidence de la corruption (pourcentage d'entreprises connaissant au moins une demande de paiement de pots-de-vin)	7	24	18
Étendue de la corruption (% des transactions publiques pour lesquelles un don ou un paiement informel a été demandé)	5,4	18,3	14
Pourcentage d'entreprises devant offrir des cadeaux lors de rencontres avec des fonctionnaires du fisc	4,7	18	13,3
Pourcentage d'entreprises devant offrir des cadeaux pour obtenir des contrats publics	3,1	35,6	29,5
Valeur des cadeaux pour obtenir un contrat public (% de la valeur du contrat)	0	2,7	1,8
Pourcentage d'entreprises devant offrir des cadeaux pour obtenir une licence d'exploitation	12,4	18	14,3
Pourcentage d'entreprises devant offrir des cadeaux pour obtenir une licence d'importation	0	17,3	14,4
Pourcentage d'entreprises devant offrir des cadeaux pour obtenir un permis de construction	0	26,2	23,3
Pourcentage d'entreprises devant offrir des cadeaux pour obtenir une connexion électrique	11,1	23,6	16,2
Pourcentage d'entreprises devant offrir des cadeaux aux fonctionnaires « pour faire avancer les choses »	6,2	27,5	22,5

Source : Enquête sur les entreprises, 2016.

Le Rwanda fournit des perspectives utiles concernant l'amélioration des droits de propriété, des services de justice et des capacités de l'administration publique. En matière d'efficacité du cadre juridique pour la résolution des conflits, le pays est classé 13ème sur 137 en 2017-2018 selon le rapport mondial sur la compétitivité. Au cours des dernières années, des efforts ont été déployés pour mettre au point des mécanismes permettant de résoudre les conflits en renforçant la justice traditionnelle et les systèmes judiciaires officiels. De plus, dans chaque district, le ministère de la Justice a mis en place des accès décentralisés aux bureaux de justice. Ces centres aident en particulier les femmes pauvres, les enfants et les victimes de violences sexistes et fournissent une assistance juridique. En outre, des comités de médiation ont été mis en place (connus localement sous le nom d'Abunzi) pour résoudre les conflits individuels et communautaires sans avoir recours au système de justice officiel. Également, au Rwanda, la mise au point du système électronique intégré de gestion des affaires (EICMS) a permis aux particuliers de déposer une demande de dossier par voie électronique, ce qui a permis de réduire les coûts d'accès à la justice¹¹.

Au niveau régional, l'analyse des notes du groupe D sur une période donnée montre que les pays fragiles ne sont pas en phase avec le succès des programmes d'amélioration de la gouvernance (Figure D.3). Bien que plusieurs pays fragiles aient progressé, la plupart d'entre eux enregistrent, sur une période donnée, des notes inférieures à la note moyenne de la CPIA qui s'établit, pour le groupe D, à 3,0. Rompant avec les faibles notes qu'ils enregistraient en matière de gouvernance, la Côte d'Ivoire et le Zimbabwe ont réalisé des progrès significatifs. De plus, les notes des Comores, du Tchad et du Togo se sont améliorées au fil du temps. Ces améliorations proviennent des efforts déployés par le gouvernement dans différentes dimensions de la gouvernance et de la gestion du secteur public.

Pour aller de l'avant, il est nécessaire de mettre l'accent sur l'efficacité de la gouvernance, car elle influe sur les résultats de développement en ASS. La capacité de l'administration publique à s'acquitter effectivement et efficacement des fonctions gouvernementales, y compris la planification et la fourniture d'infrastructures et de services publics, a des répercussions sur la vie des populations et sur le fonctionnement du secteur privé. Selon le Rapport sur les indicateurs de la gouvernance mondiale, l'ASS a obtenu, en 2016, un score d'efficacité de 25 sur une échelle de 0 à 100 – contre environ 75 en Europe et en Asie centrale, et environ 45 % en Amérique latine (Figure D.4). Cette faible performance s'explique par des insuffisances en termes de capacité administrative et par d'autres déficiences qui doivent être corrigées¹². Le processus de renforcement des capacités peut impliquer le développement de ressources humaines, organisationnelles, logistiques et financières et doit répondre au contexte sociopolitique et institutionnel pour être couronné de succès. En outre, il est nécessaire de prioriser l'attention portée aux capacités de l'administration publique afin que les efforts du système puissent soutenir de façon proactive l'exercice de pouvoirs et contre-pouvoirs, la redevabilité des structures gouvernementales, la lutte contre la corruption et les efforts accrus de mobilisation des revenus. L'amélioration de la capacité administrative augmenterait également les normes de prestation de services et mettrait un terme ou réduirait la disparité entre zones urbaines et rurales en la matière.

Mesurer l'évolution de la performance du secteur public est indispensable pour le processus décisionnel, l'analyse comparative et l'apprentissage des pays afin de promouvoir des stratégies de réforme et combler le déficit de gouvernance en ASS. Les données sur la productivité du secteur public, la masse salariale, la répartition par sexe, les compétences, les effectifs, les caractéristiques démographiques, les normes de

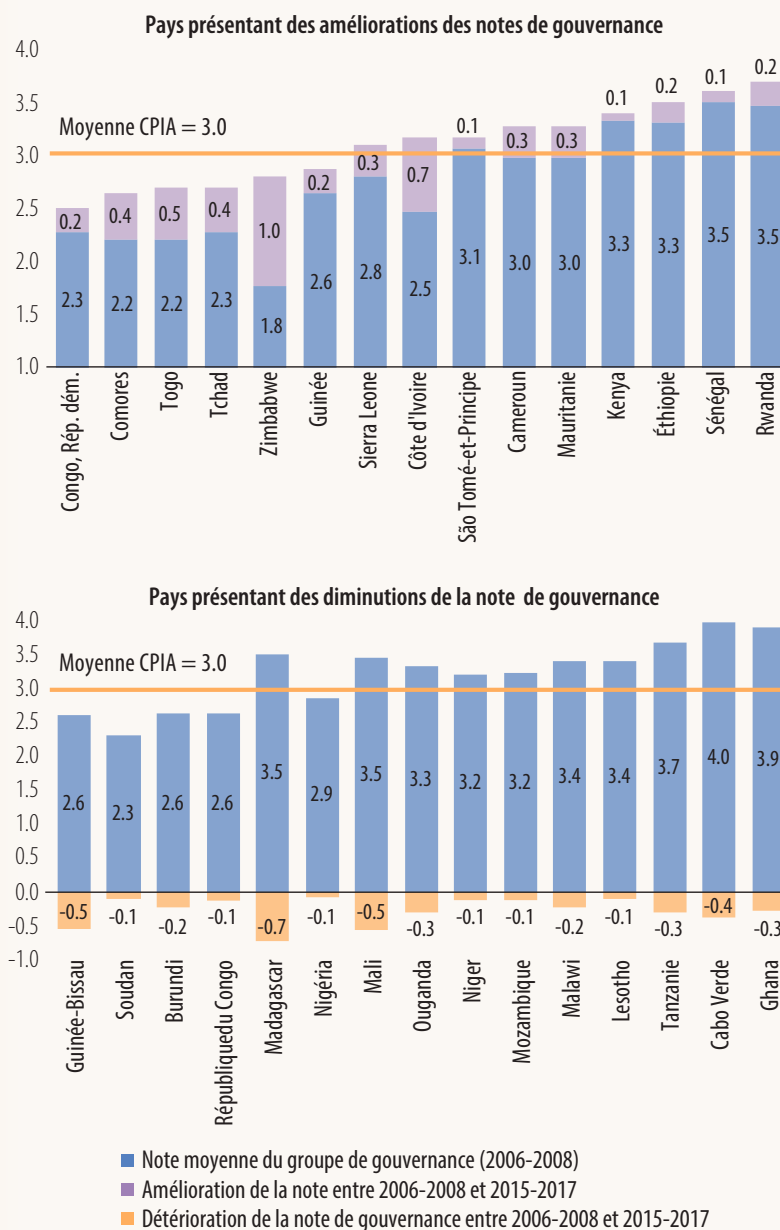
11 L'informatisation de l'appareil judiciaire comprend des systèmes d'enregistrement numérique, des systèmes de diffusion en direct, des systèmes de présentation de preuves numériques (déclarations électroniques), des machines de sténographie et des écrans d'affichage, un système de classement électronique et une base de données des jugements.

12 Les actions vraiment nécessaires pour renforcer les capacités administratives et des institutions solides dépendent de nombreux facteurs. Selon le rapport de gouvernance de Lodge and Wegrish, la capacité administrative peut être divisée en quatre catégories : (i) la capacité de prestation en tant que ressources dont dispose une administration pour exécuter ses tâches ; (ii) la capacité réglementaire comme la manière dont l'État réglemente l'activité économique et sociale et selon laquelle il surveille et promeut le respect des règles ; (iii) la capacité de coordination comme capacité à orienter les processus de médiation et de négociation entre les parties impliquées à différents niveaux administratifs et entre les acteurs non étatiques ; et (iv) la capacité analytique comme la capacité de l'État à évaluer la performance de son système, à anticiper le développement futur et à planifier les demandes futures en conséquence. *The Problem-Solving Capacity of the Modern State: Governance Challenges and Administrative Capacities*, Oxford University Press, 2014.

prestation de services et le coût des réglementations ou des formalités administratives pour les entreprises et les citoyens ne sont pas disponibles. Pour combler ces lacunes, il est nécessaire de conduire des examens fonctionnels, des mises à niveau des données administratives et des sondages auprès des employés et des ménages de la fonction publique¹³. Conformément aux bonnes pratiques internationales, les stratégies fructueuses qui pourraient être déployées pour améliorer la performance administrative incluent le renforcement des politiques de ressources humaines, notamment i) le recrutement et la fourniture de contrats de performance pour les gestionnaires et les équipes offrant des services clés; ii) l'élaboration d'un profil de compétences pour les fonctionnaires et autres agents publics afin d'encourager la formation continue et le renforcement des compétences; iii) le déploiement d'outils informatiques pour surveiller le personnel (ex. : cartes d'identité biométriques), acheter des biens, régler des services (ex. : achats

électroniques ou argent mobile) et obtenir un feedback des citoyens sur la prestation de services, y compris un système de gestion des réclamations par SMS; iv) la réingénierie des processus opérationnels des unités organisationnelles et la mise en place de guichets uniques pour améliorer la fonctionnalité et réduire les formalités administratives; et v) une meilleure rémunération et le développement de

Figure D.3 : Évolution dans le secteur de la gestion du secteur public et des institutions



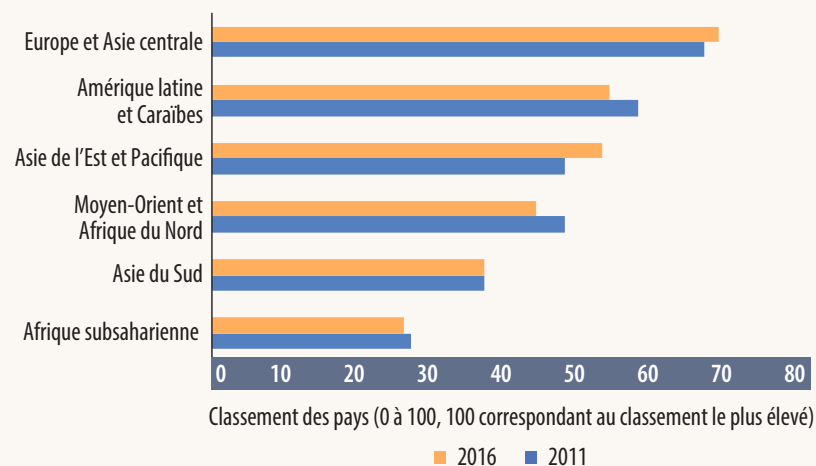
Bien que plusieurs pays fragiles aient progressé, la plupart d'entre eux enregistrent des notes inférieures à la note moyenne de la CPIA qui s'établit, pour le groupe D, à 3,0.

Source : Base de données CPIA.

13 En s'inspirant du soutien offert par le passé par la Banque aux réformes de l'administration publique, il est important d'indiquer que les outils d'enquête doivent être nuancés contextuellement pour bien saisir la réalité sur le terrain et mieux informer les décisions. Par exemple, le rapport 2008 de l'IEG souligne que l'approche passée de la Banque « était trop technocratique; elle s'est appuyée sur de petits groupes d'interlocuteurs au sein des principaux ministères et a promu des modèles de réforme de la fonction publique et de l'administration dans des contextes nationaux divers ». En outre, les enquêtes présentent un avantage sur les autres approches diagnostiques, car elles mettent l'accent sur le « de facto » et non le « de jure »; donnent un aperçu de l'économie politique et d'autres facteurs institutionnels cachés ou contextuels; et mettent l'accent sur la « fonction » plutôt que sur la « forme » (RDM 207). Pour plus d'informations, voir World Bank The Bureaucracy Lab — Achievements and Agenda 2017 par Daniel Rogger et Zahid Hasnain.

En raison de lacunes dans différentes dimensions de la capacité administrative, la note de l'efficacité des pouvoirs publics obtenue par l'ASS est en retrait par rapport aux autres régions.

Figure D.4: Comparaison de l'efficacité des pouvoirs publics en Afrique et autres régions



Source : Banque de données, indicateurs mondiaux de gouvernance, 2017.

mécanismes de récompenses et d'appréciation pour encourager l'excellence dans les opérations administratives¹⁴. Des progrès soutenus en matière de gouvernance obligent également les citoyens à demander des comptes aux fonctionnaires. Un accès ouvert aux données relatives à la gouvernance peut ainsi être un outil précieux pour autonomiser les acteurs du changement et aider les pays d'ASS à améliorer, au cours des prochaines années, leurs notes du groupe D.

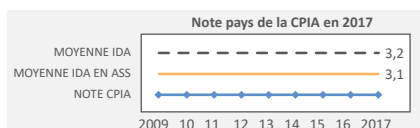
¹⁴ Les systèmes incitatifs tels que le régime de rémunération et d'avantages sociaux sont importants pour attirer les meilleurs talents du pays, mais ils doivent être évalués à l'aune de leurs impacts fiscaux et d'autres considérations institutionnelles sous-jacentes pour une transformation réussie.

CPIA Afrique : Comparez votre pays

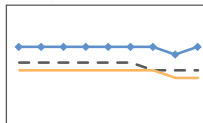


CPIA
AFRIQUE

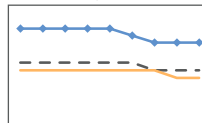
COMPAREZ VOTRE PAYS



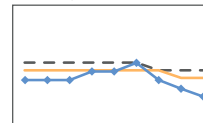
Bénin 3,5



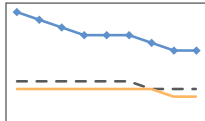
Burkina Faso 3,6



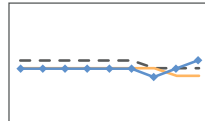
Burundi 2,9



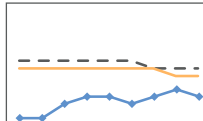
Cabo Verde 3,7



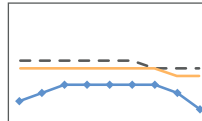
Cameroun 3,3



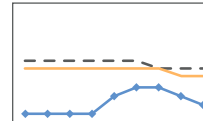
Comores 2,8



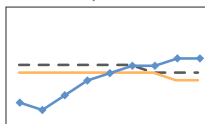
Congo, République du 2,7



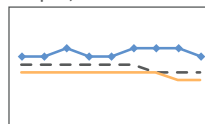
Congo, République démocratique du 2,8



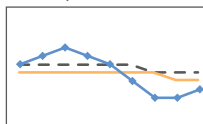
Côte d'Ivoire 3,4



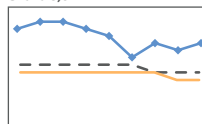
Éthiopie 3,4



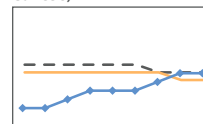
Gambie 3,0



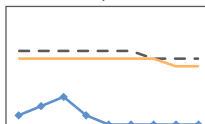
Ghana 3,6



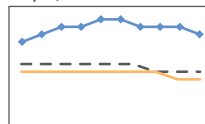
Guinée 3,2



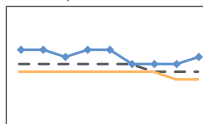
Guinée-Bissau 2,5



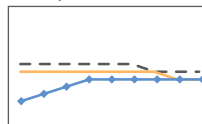
Kenya 3,7



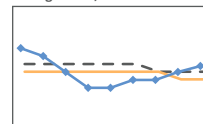
Lesotho 3,4



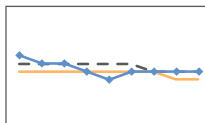
Libéria 3,1



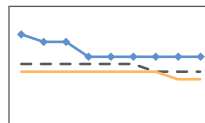
Madagascar 3,3



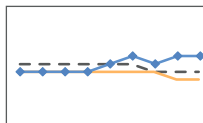
Malawi 3,2



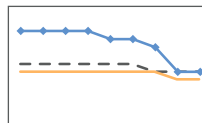
Mali 3,4



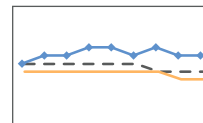
Mauritanie 3,4



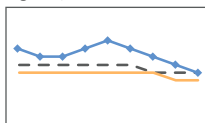
Mozambique 3,2



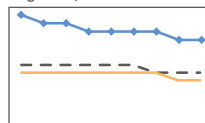
Niger 3,4



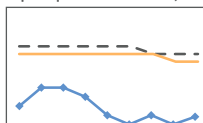
Nigéria 3,2



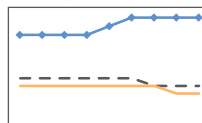
Ouganda 3,6



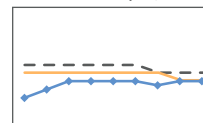
République Centrafricaine 2,5



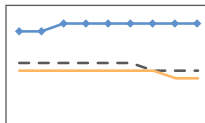
Rwanda 4,0



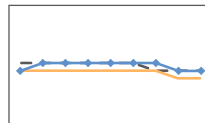
Sao Tomé-et-Principe 3,1



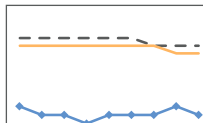
Sénégal 3,8



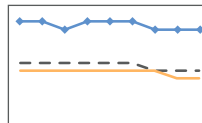
Sierra Leone 3,2



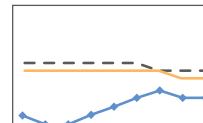
Soudan 2,4



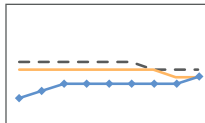
Tanzanie 3,7



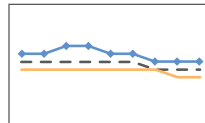
Tchad 2,7



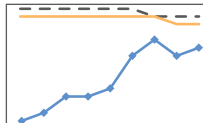
Togo 3,1



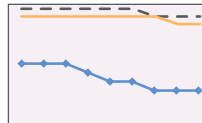
Zambie 3,3



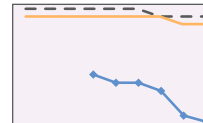
Zimbabwe 2,8



Érythrée 1,9



Soudan du Sud 1,5*



*les scores de la CPIA pour le Soudan du Sud ne sont disponibles que depuis 2012

Connaissances de
l'Afrique en bref

Créez vos propres graphiques sur www.worldbank.org/CPIA

FICHES PAYS



Faits en bref

Note de la CPIA

3,5

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

▲ 0,1

Groupe le plus
performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins
performant

3,3

(Politiques structurelles,
politiques de lutte contre
l'exclusion sociale)

Population (en millions)	11,2
PIB (USD courants) (en milliards)	9,3
PIB par habitant (USD courants)	830
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	52

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Bénin	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,8	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,4	3,2
Égalité des sexes	3,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,3	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,7
Note globale de la CPIA	3,5	3,1

Définitions :

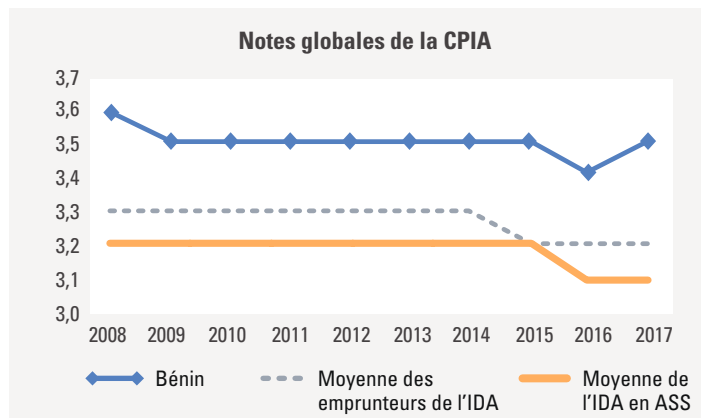
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

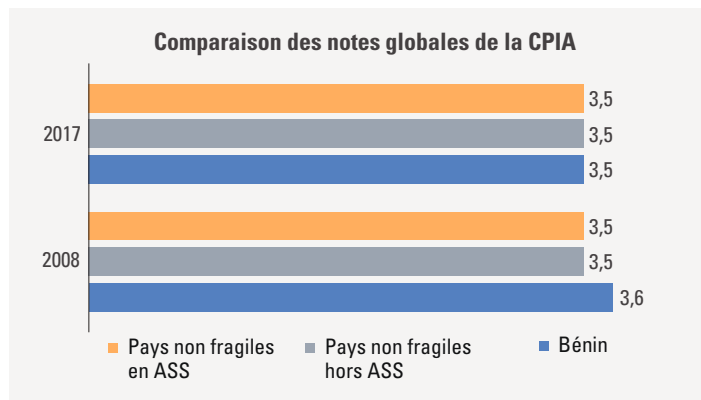
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

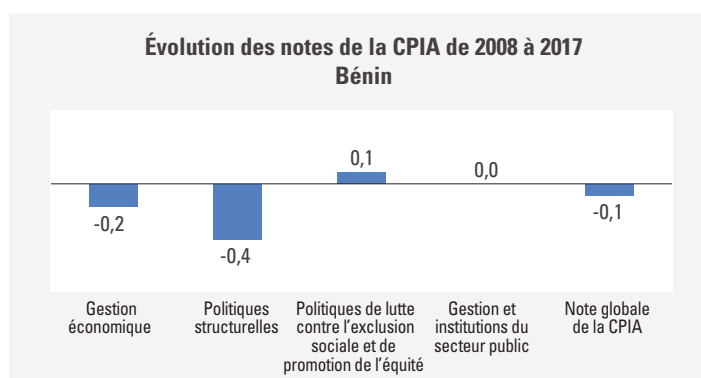
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,6

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant

3,7

(Gestion économique et
politiques de lutte contre
l'exclusion sociale et de
promotion de l'équité)Groupe le moins
performant

3,4

(Gestion et institutions
du secteur public)

Population (en millions)	19,2
PIB (USD courants) (en milliards)	12,9
PIB par habitant (USD courants)	671
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	47

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017 Tendance

Indicateurs	Burkina Faso	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,7	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,7	3,2
Égalité des sexes	3,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,4	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,7
Note globale de la CPIA	3,6	3,1

Définitions :

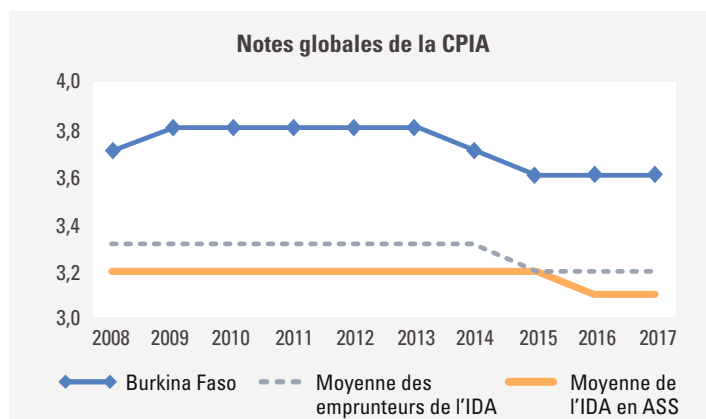
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

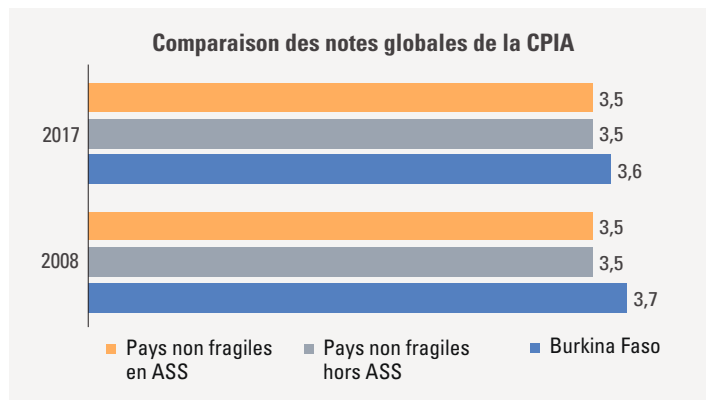
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

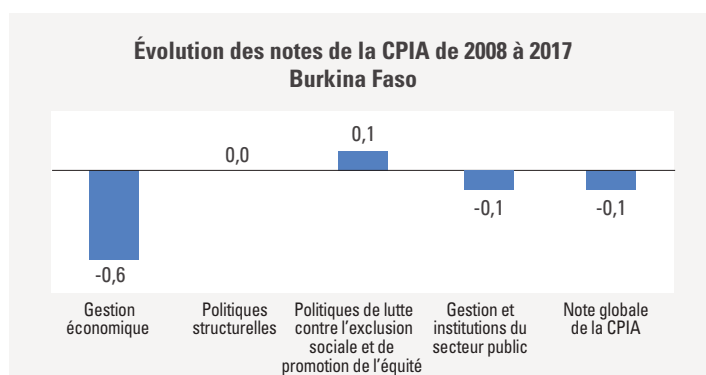
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

2,9

Inférieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

▼ 0,1

Groupe le plus
performant

3,5

(Politiques de lutte contre
l'exclusion sociale et de
promotion de l'équité)Groupe le moins
performant

2,4

(Gestion et institutions du
secteur public)

Population (en millions)	10,9
PIB (USD courants) (en milliards)	3,5
PIB par habitant (USD courants)	320
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	72

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Burundi	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	2,7	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,5	3,2
Égalité des sexes	4,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,3	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,7
Note globale de la CPIA	2,9	3,1

Définitions :

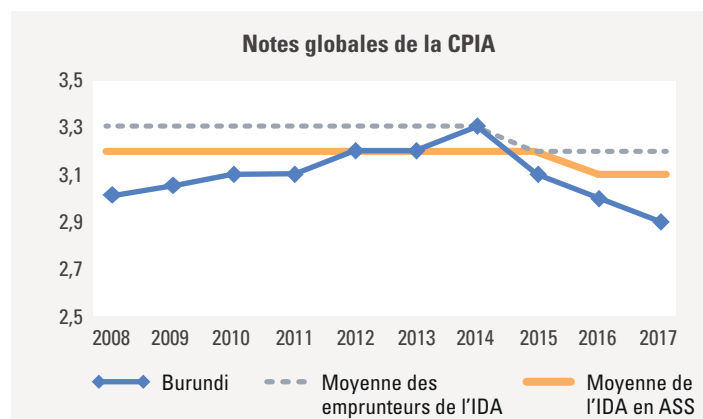
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

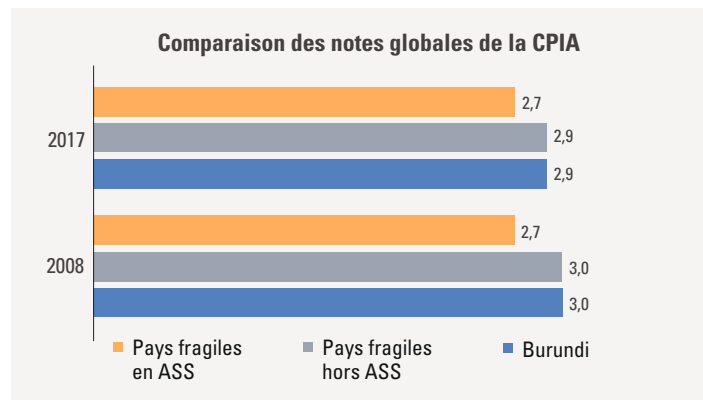
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

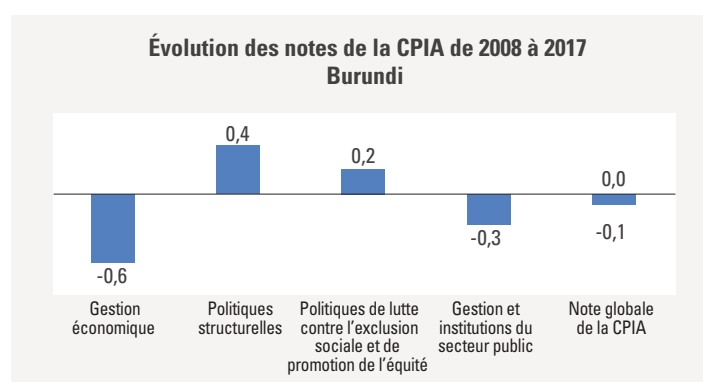
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,7Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant**3,9**(Politiques de lutte contre
l'exclusion sociale et de
promotion de l'équité et gestion
et institutions du secteur public)Groupe le moins
performant**3,3**

(Gestion économique)

Population (en millions)	0,5
PIB (USD courants) (en milliards)	1,8
PIB par habitant (USD courants)	3210
Pauvreté en dessous du seuil de 1,25 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	7

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Cabo Verde	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,3	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,2
Commerce	4,5	3,7
Secteur financier	3,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,9	3,2
Égalité des sexes	4,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,9	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	4,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4
Qualité de l'administration publique	4,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	4,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,7	3,1

Définitions :

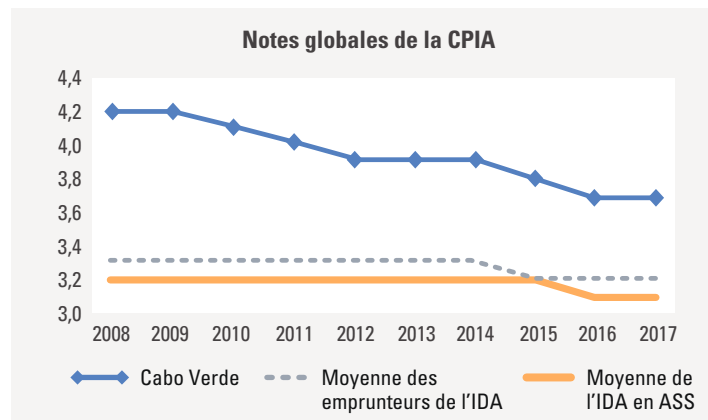
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

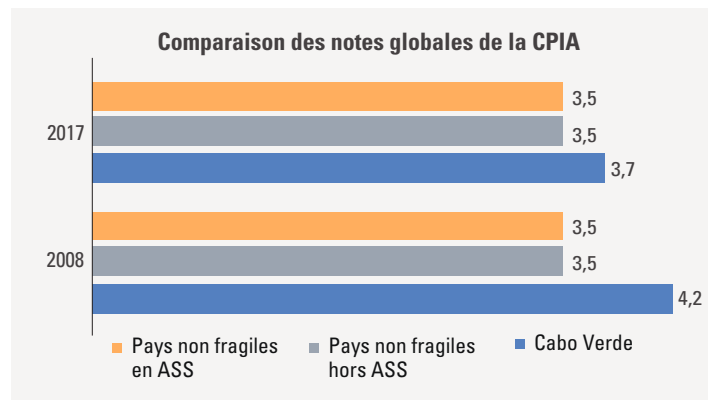
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité ; et 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

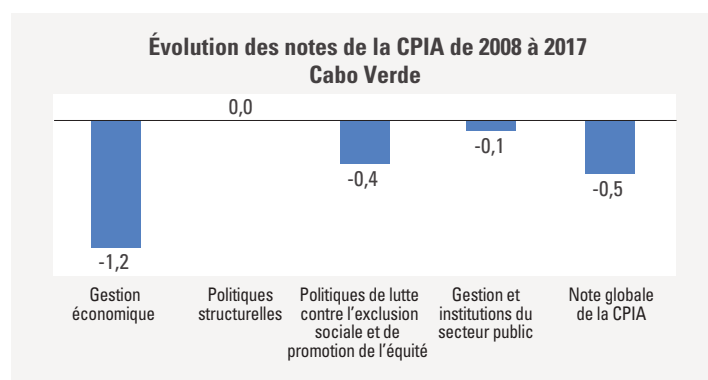
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

▲ 0,1

Groupe le plus
performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins
performant

3,0

(Gestion et institutions
du secteur public)

Population (en millions)	24,1
PIB (USD courants) (en milliards)	34,8
PIB par habitant (USD courants)	1447
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	27

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Cameroun	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,7	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,1	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,7
Note globale de la CPIA	3,3	3,1

Définitions :

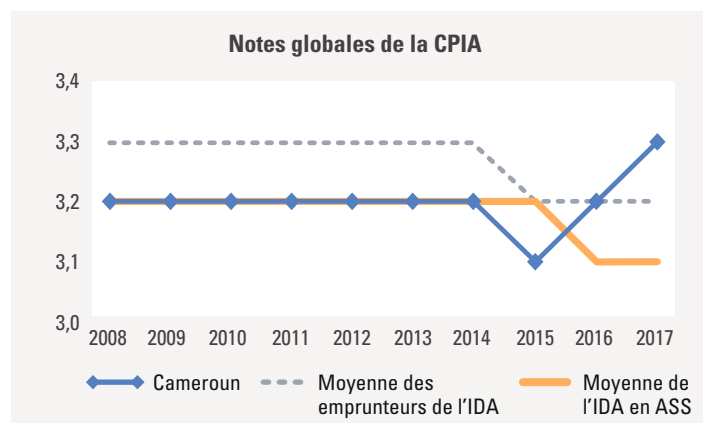
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

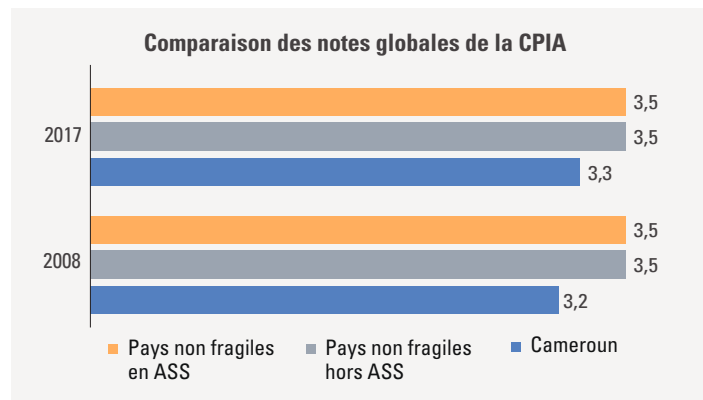
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

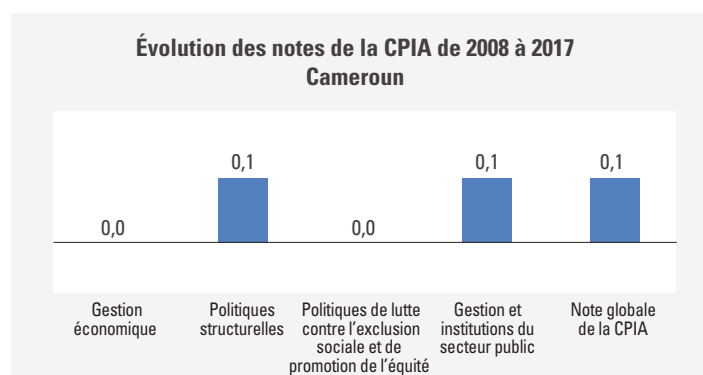
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

2,8

Inférieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

▼ 0,1

Groupe le plus
performant

3,0

(Politiques structurelles)

Groupe le moins
performant

2,6

(Gestion et institutions
du secteur public)

Population (en millions)	0,8
PIB (USD courants) (en milliards)	0,6
PIB par habitant (USD courants)	797
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	18

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Comores	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	2,8	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,2
Commerce	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,8	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,6	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,7
Note globale de la CPIA	2,8	3,1

Définitions :

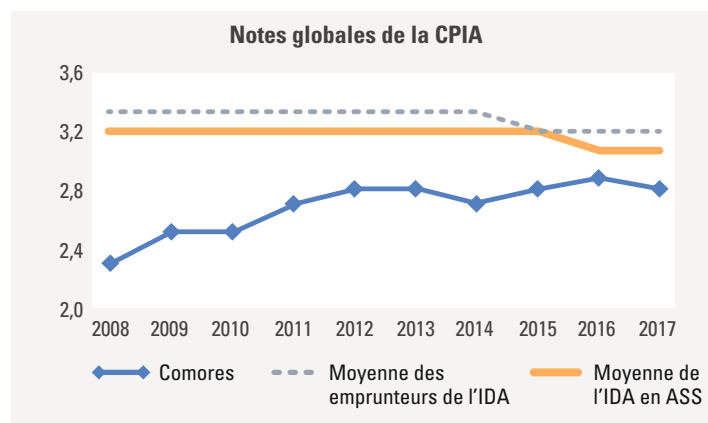
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

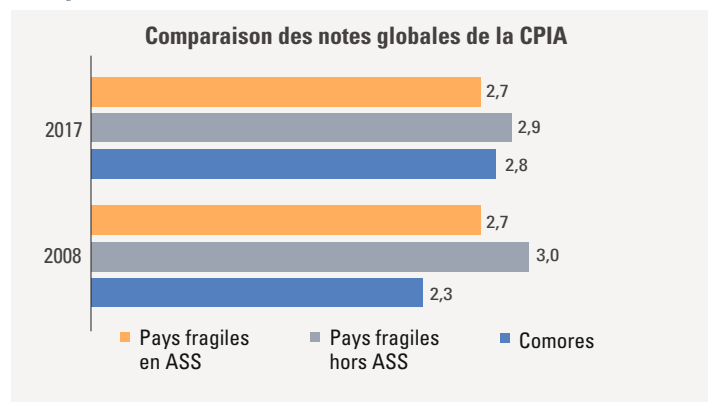
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

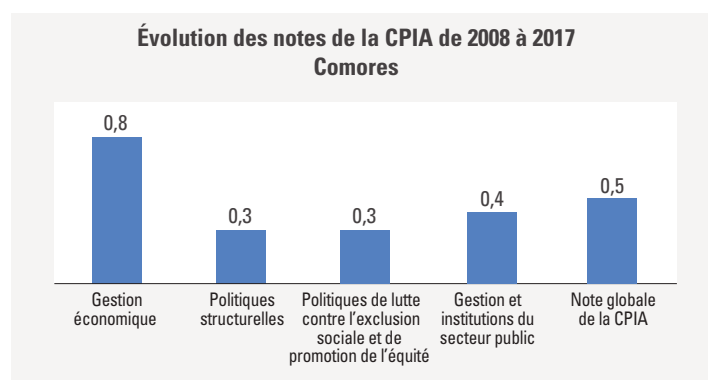
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

2,7

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,2**

Groupe le plus performant

2,8

(Politiques structurelles et Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,5

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	5,3
PIB (USD courants) (en milliards)	8,7
PIB par habitant (USD courants)	1658
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	36

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Congo, République du	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	2,7	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	2,0	3,1
Politiques structurelles	2,8	3,2
Commerce	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,8	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,5	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,7
Note globale de la CPIA	2,7	3,1

Définitions :

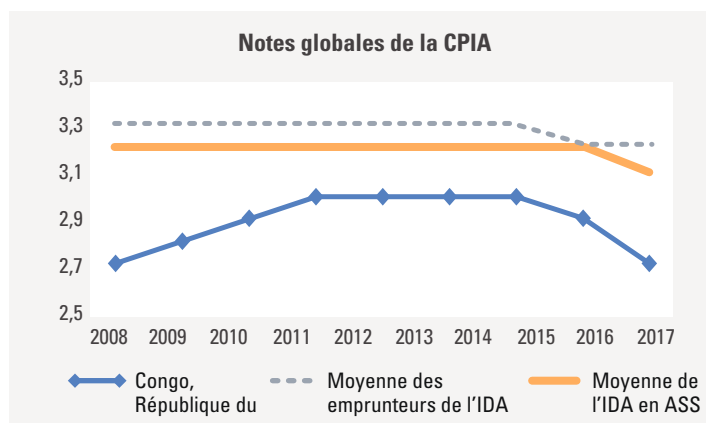
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

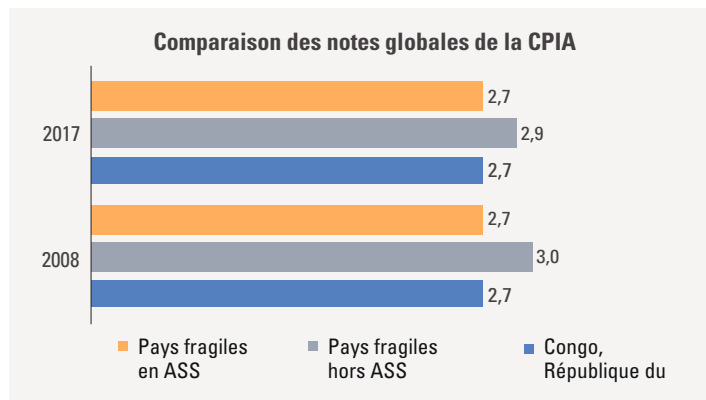
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

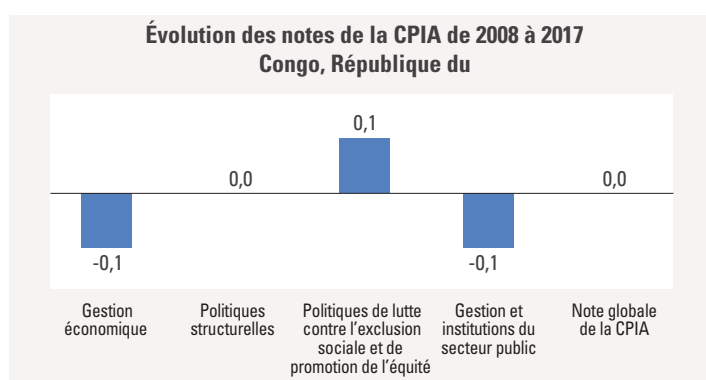
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

2,8

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ 0,1

Groupe le plus performant

3,0

(Politiques structurelles et Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,5

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	81,3
PIB (USD courants) (en milliards)	37,2
PIB par habitant (USD courants)	458
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	76

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Congo, République démocratique du	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	2,8	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,2
Commerce	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,0	3,2
Égalité des sexes	2,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,5	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,7
Note globale de la CPIA	2,8	3,1

Définitions :

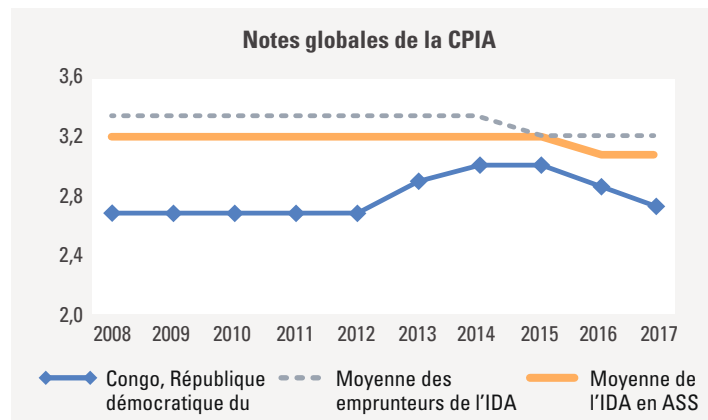
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

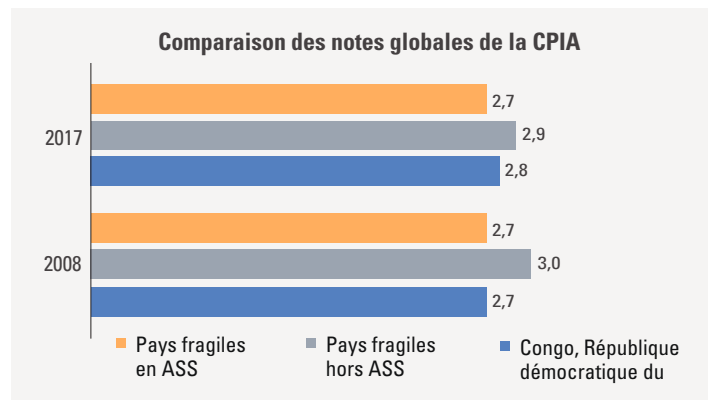
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

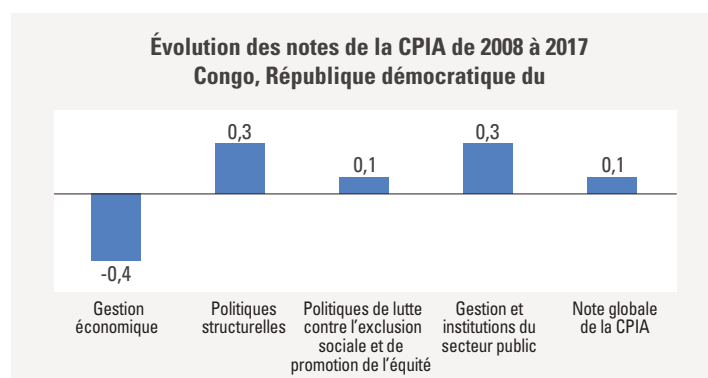
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins
performant

3,2

(Gestion et institutions
du secteur public)

Population (en millions)	24,3
PIB (USD courants) (en milliards)	40,4
PIB par habitant (USD courants)	1662
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	32

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Côte d'Ivoire	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,7	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,3	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,2	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,4	3,1

Définitions :

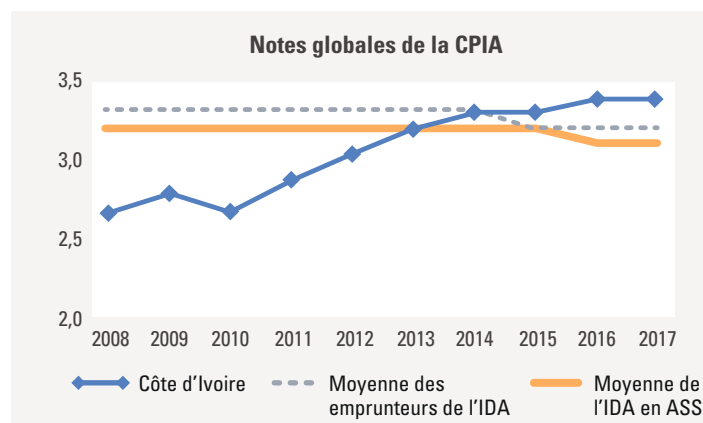
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

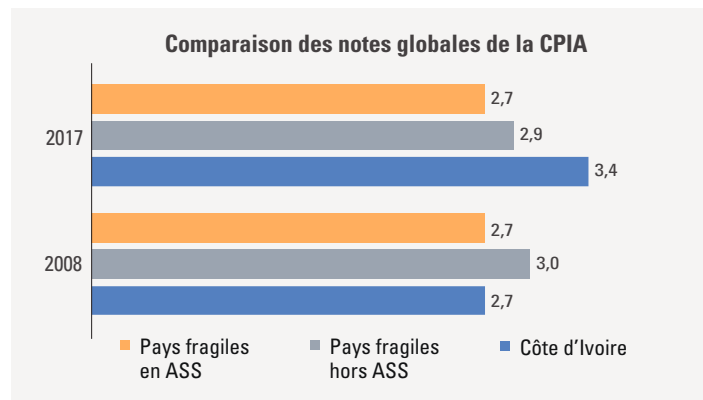
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

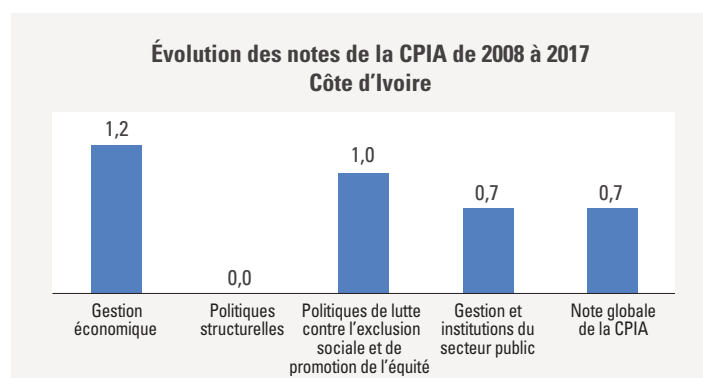
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

1,9

Inférieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant

2,5

(Gestion et institutions du
secteur public)Groupe le moins
performant

1,2

(Politiques structurelles)

Population (en millions)	NA
PIB (USD courants) (en milliards)	NA
PIB par habitant (USD courants)	NA
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	NA

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Érythrée	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	1,3	3,2
Politiques monétaire et de change	1,5	3,4
Politique budgétaire	1,5	3,0
Politique et gestion de la dette	1,0	3,1
Politiques structurelles	1,2	3,2
Commerce	1,5	3,7
Secteur financier	1,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	1,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,4	3,2
Égalité des sexes	2,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,5	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,7
Note globale de la CPIA	1,9	3,1

Définitions :

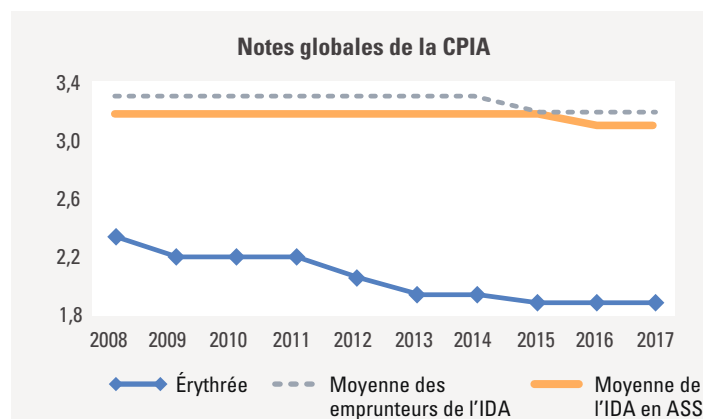
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

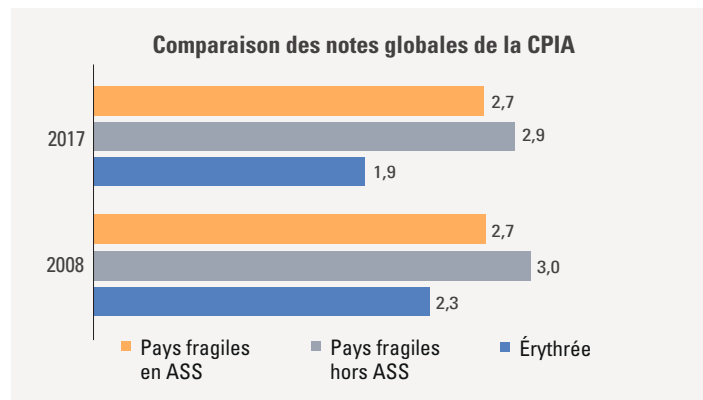
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

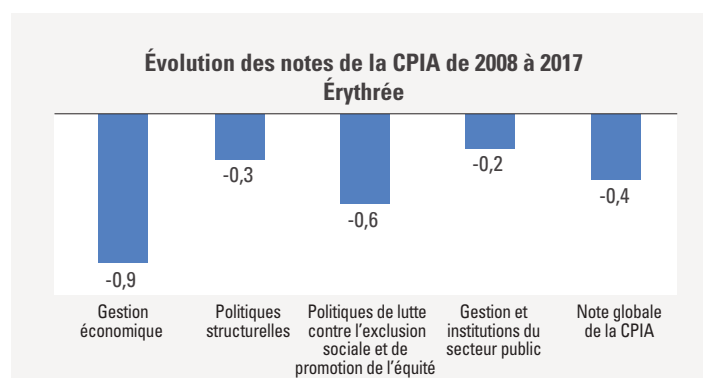
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,1**

Groupe le plus performant

3,7

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

3,0

(Politiques structurelles)

Population (en millions)	105,0
PIB (USD courants) (en milliards)	80,6
PIB par habitant (USD courants)	768
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	29

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Éthiopie	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,5	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,2
Commerce	3,0	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,7	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,5	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4
Qualité de l'administration publique	3,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,4	3,1

Définitions :

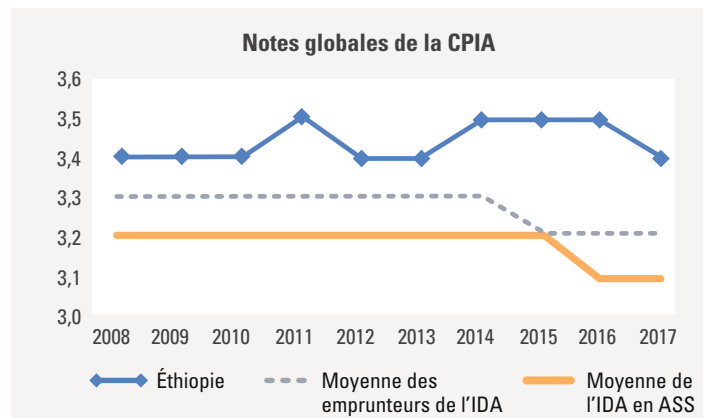
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

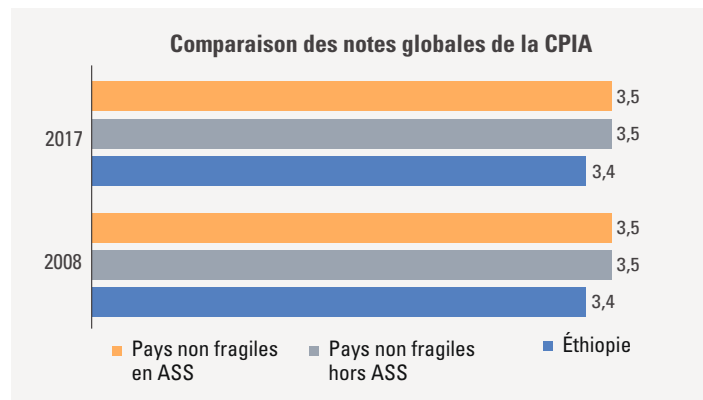
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

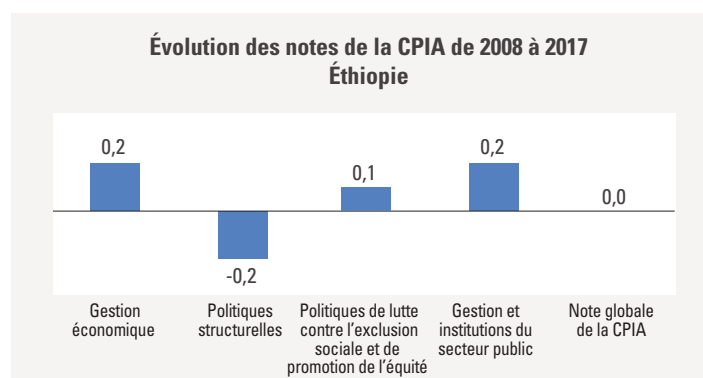
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

Groupe le plus performant

3,3

(Politiques structurelles et politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,3

(Gestion économique)

Population (en millions)	2,1
PIB (USD courants) (en milliards)	1,0
PIB par habitant (USD courants)	483
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	17

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Gambie	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	2,3	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,0
Politique et gestion de la dette	2,0	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,3	3,2
Égalité des sexes	3,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,0	3,1

Définitions :

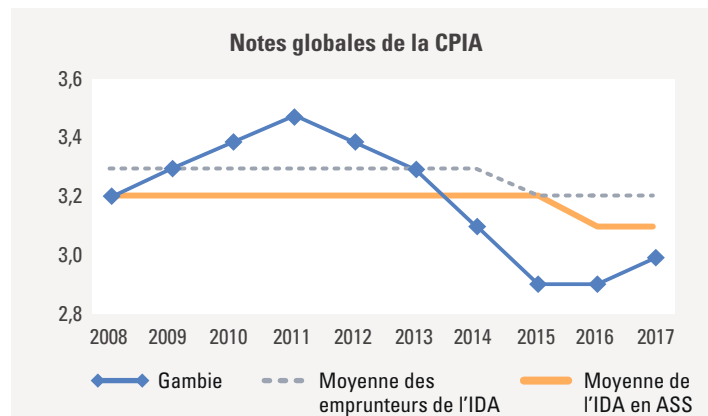
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

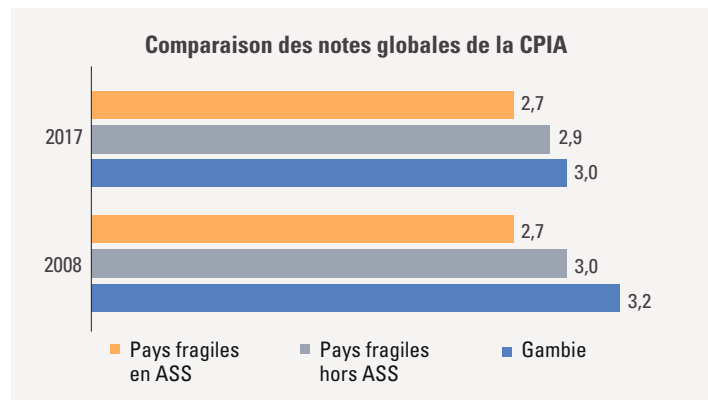
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

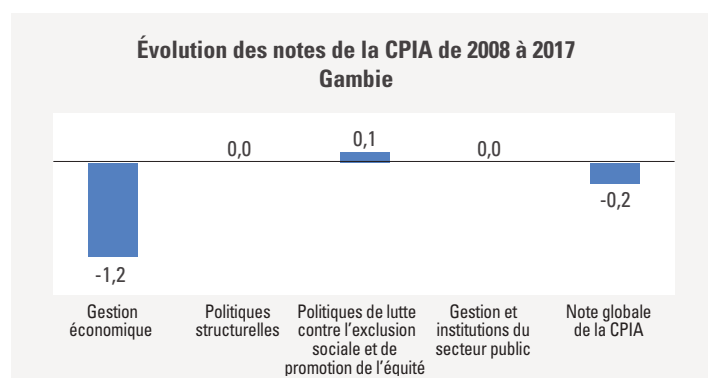
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,6

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

▲ 0,1

Groupe le plus
performant

3,8

(Politiques de lutte contre
l'exclusion sociale et de
promotion de l'équité)Groupe le moins
performant

3,3

(Gestion économique)

Population (en millions)	28,8
PIB (USD courants) (en milliards)	47,3
PIB par habitant (USD courants)	1642
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	12

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Ghana	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,3	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,8	3,2
Égalité des sexes	4,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,6	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	4,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,7
Note globale de la CPIA	3,6	3,1

Définitions :

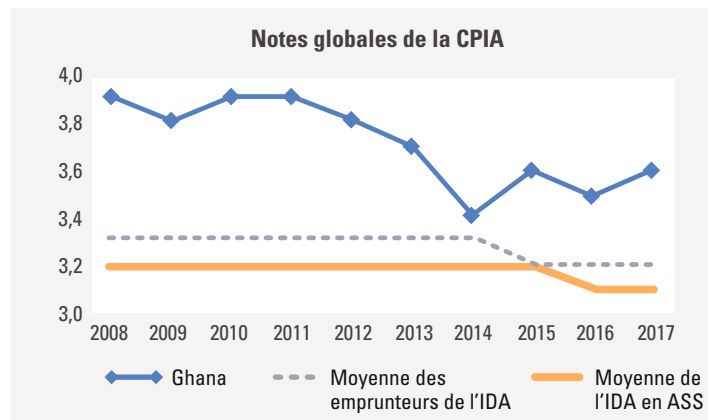
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

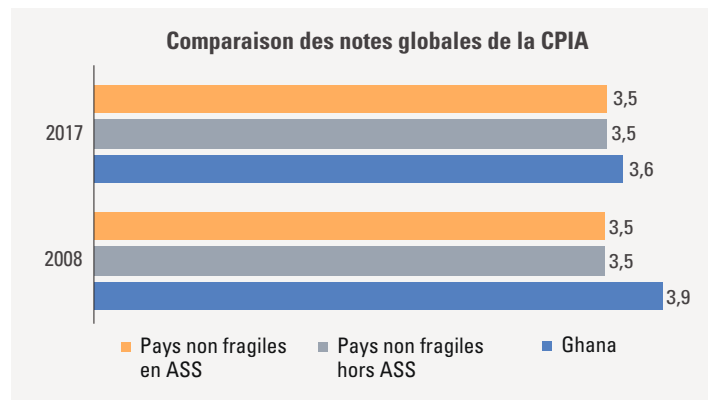
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

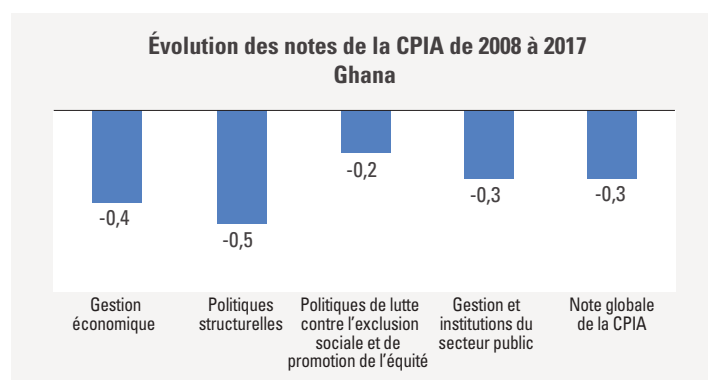
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant

3,5

(Gestion économique)

Groupe le moins
performant

2,9

(Gestion et institutions du
secteur public)

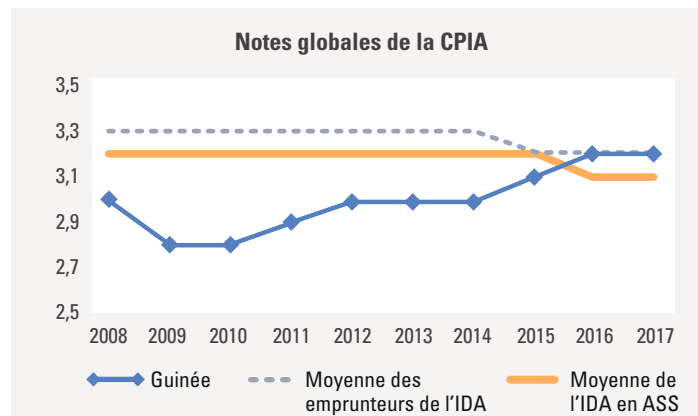
Population (en millions)	12,7
PIB (USD courants) (en milliards)	10,5
PIB par habitant (USD courants)	825
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	34

(2017)

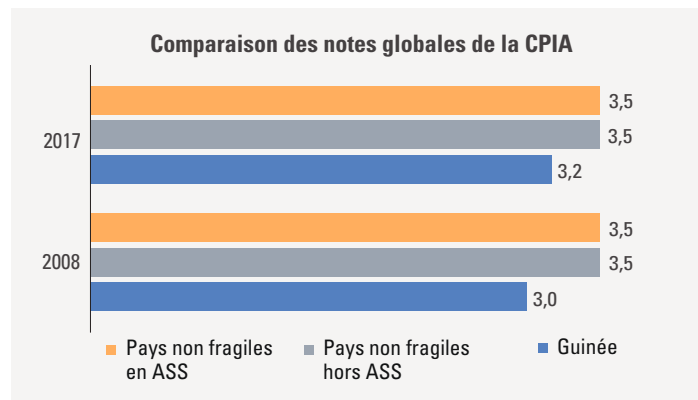
Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Guinée	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,5	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,2
Commerce	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,3	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,7
Note globale de la CPIA	3,2	3,1

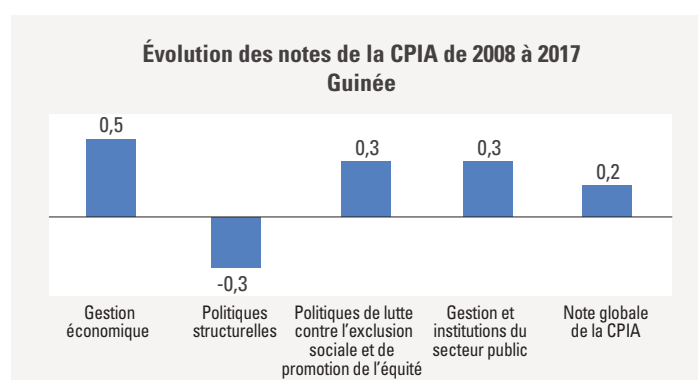
Tendance



Comparaison



Évolution



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

Faits en bref

Note de la CPIA

2,5

Inférieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant

2,8

(Politiques structurelles)

Groupe le moins
performant

2,0

(Gestion et institutions du
secteur public)

Population (en millions)	1,9
PIB (USD courants) (en milliards)	1,3
PIB par habitant (USD courants)	724
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	66

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Guinée-Bissau	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	2,7	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	3,1
Politiques structurelles	2,8	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	2,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,3	3,2
Égalité des sexes	2,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,0	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4
Qualité de l'administration publique	2,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,7
Note globale de la CPIA	2,5	3,1

Définitions :

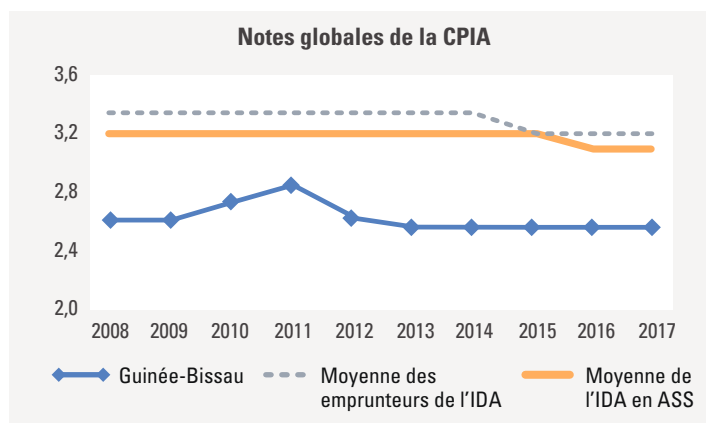
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

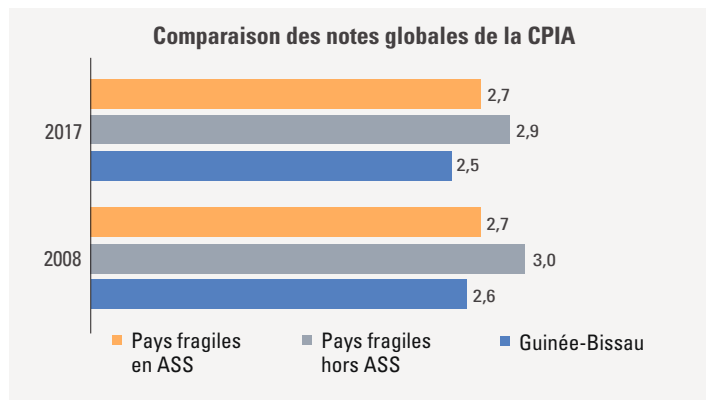
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

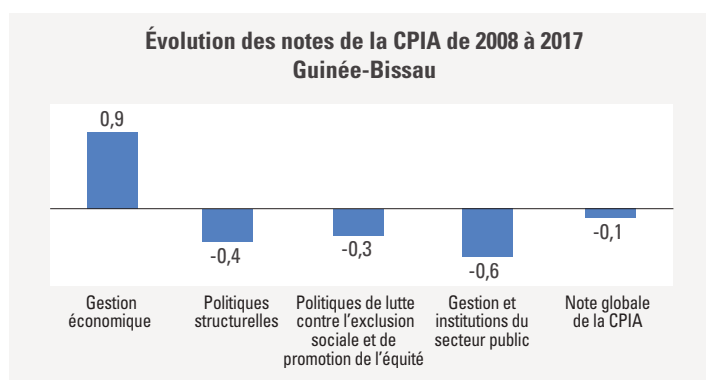
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,7

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

▼ 0,1

Groupe le plus
performant

4,0

(Gestion économique)

Groupe le moins
performant

3,4

(Gestion et institutions du
secteur public)

Population (en millions)	49,7
PIB (USD courants) (en milliards)	74,9
PIB par habitant (USD courants)	1508
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	34

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Kenya	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	4,0	3,2
Politiques monétaire et de change	4,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,7	3,2
Égalité des sexes	3,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,4	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4
Qualité de l'administration publique	3,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,7	3,1

Définitions :

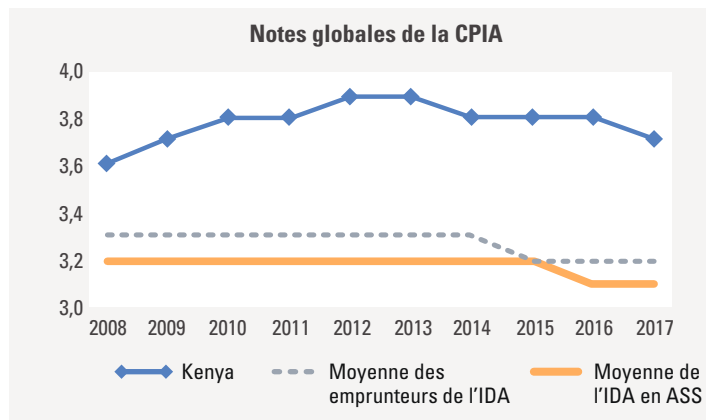
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

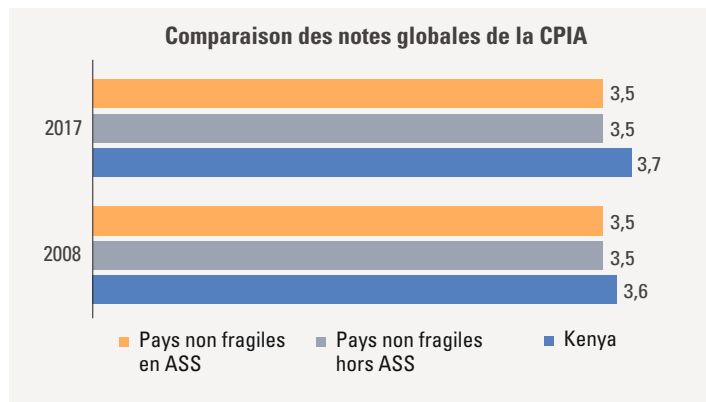
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

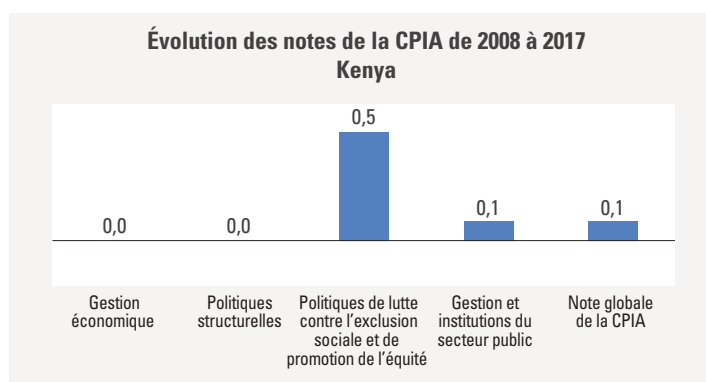
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

▲ 0,1

Groupe le plus
performant

3,5

(Politiques structurelles)

Groupe le moins
performant

3,3

(Gestion économique)

Population (en millions)	2,2
PIB (USD courants) (en milliards)	2,6
PIB par habitant (USD courants)	1182
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	56

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Lesotho	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,3	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,4	3,2
Égalité des sexes	4,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,3	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,4	3,1

Définitions :

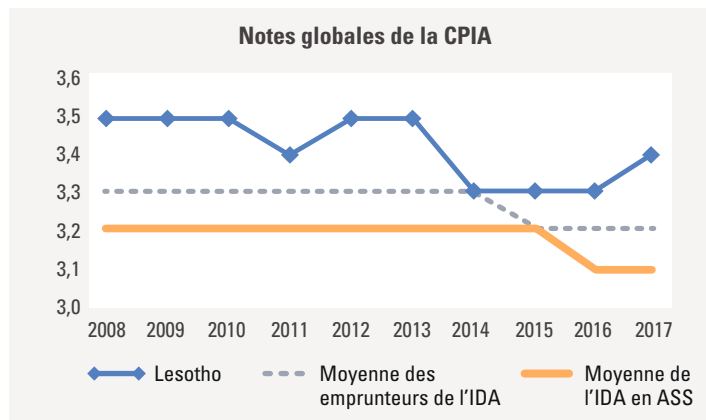
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

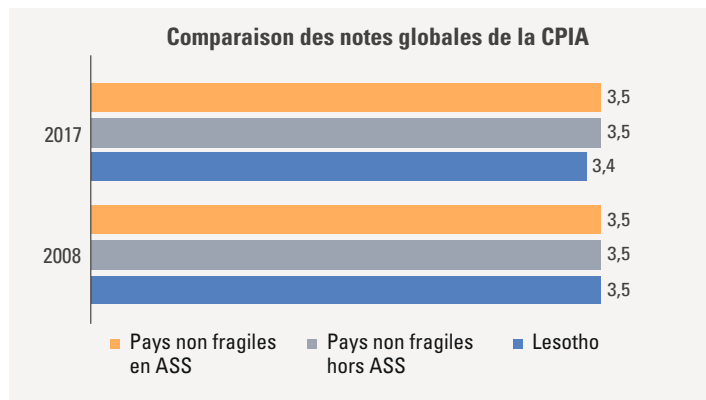
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

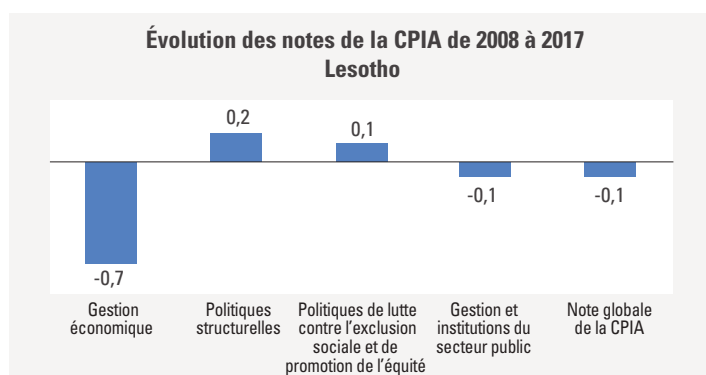
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA	Évolution par rapport à l'année précédente	Groupe le plus performant	Groupe le moins performant
3,1	—	3,5	2,9
À la moyenne IDA en ASS	Aucune évolution	(Gestion économique)	(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	4,7
PIB (USD courants) (en milliards)	2,2
PIB par habitant (USD courants)	456
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	40

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Libéria	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,5	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,2
Commerce	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,1	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,1	3,1

Définitions :

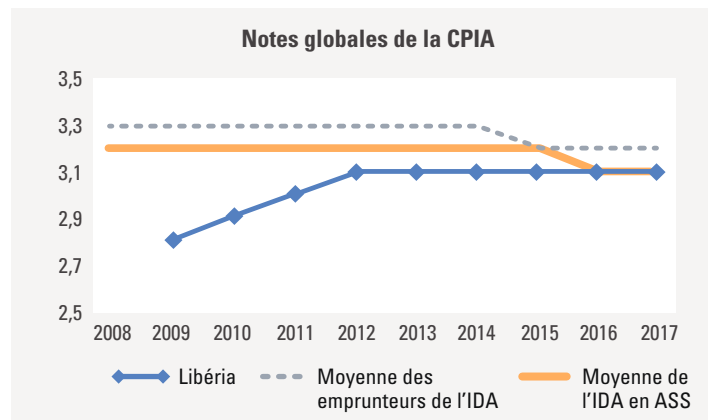
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

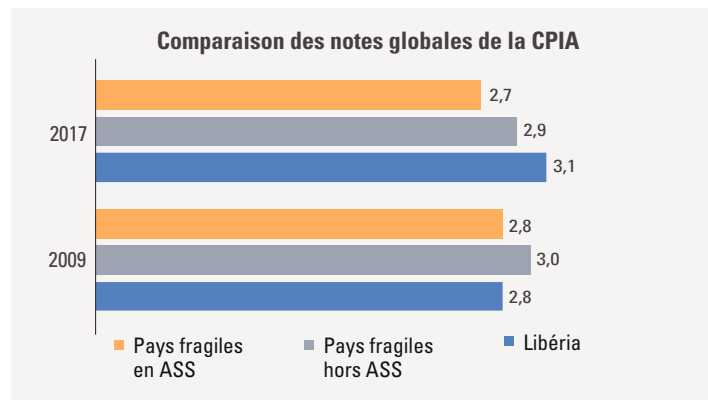
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

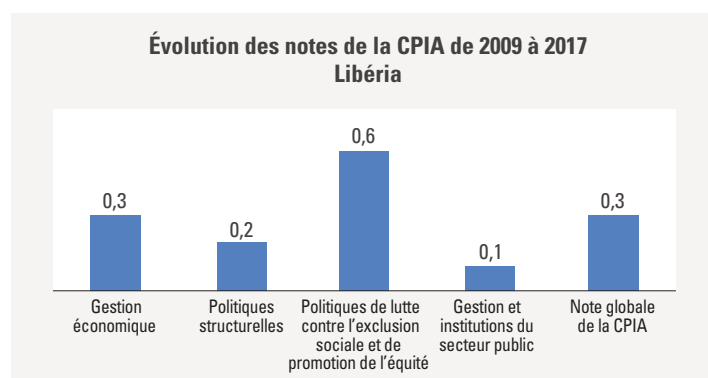
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

▲ 0,1

Groupe le plus
performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins
performant

2,8

(Gestion et institutions
du secteur public)

Population (en millions)	25,6
PIB (USD courants) (en milliards)	11,5
PIB par habitant (USD courants)	450
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	78

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Madagascar	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,7	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	4,5	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,3	3,2
Égalité des sexes	4,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,8	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,7
Note globale de la CPIA	3,3	3,1

Définitions :

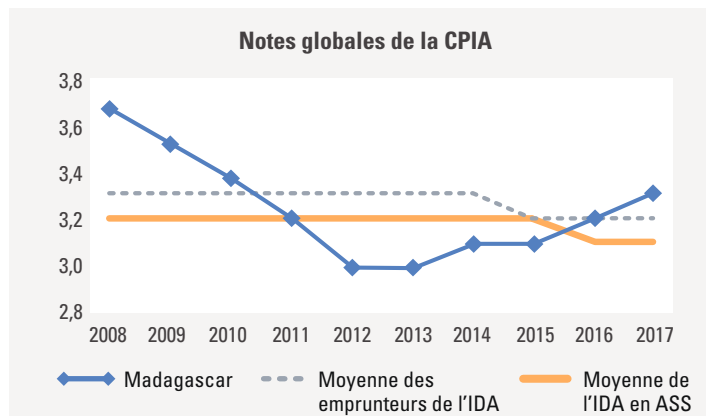
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

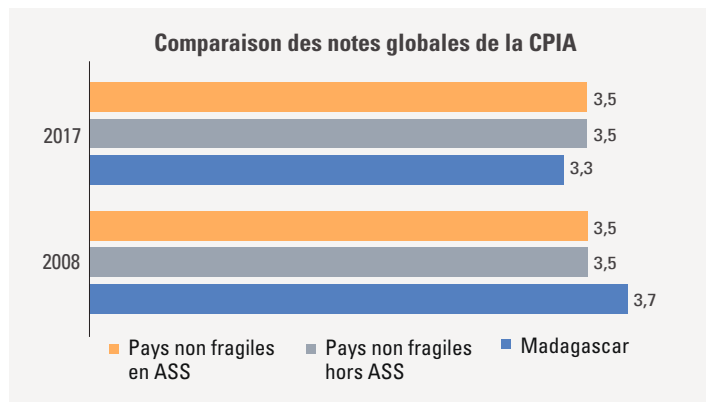
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

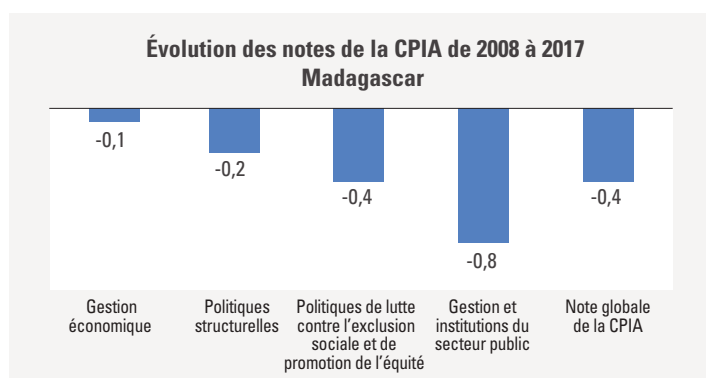
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant

3,6

(Politiques de lutte contre
l'exclusion sociale et de
promotion de l'équité)Groupe le moins
performant

3,0

(Gestion économique)

Population (en millions)	18,6
PIB (USD courants) (en milliards)	6,3
PIB par habitant (USD courants)	339
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	70

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Malawi	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,0	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,6	3,2
Égalité des sexes	3,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,2	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,7
Note globale de la CPIA	3,2	3,1

Définitions :

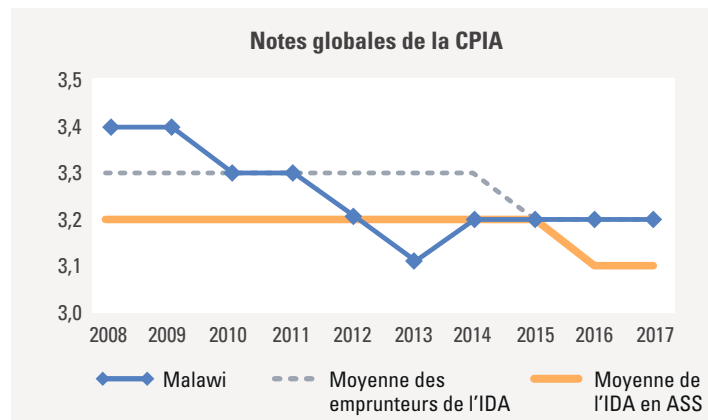
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

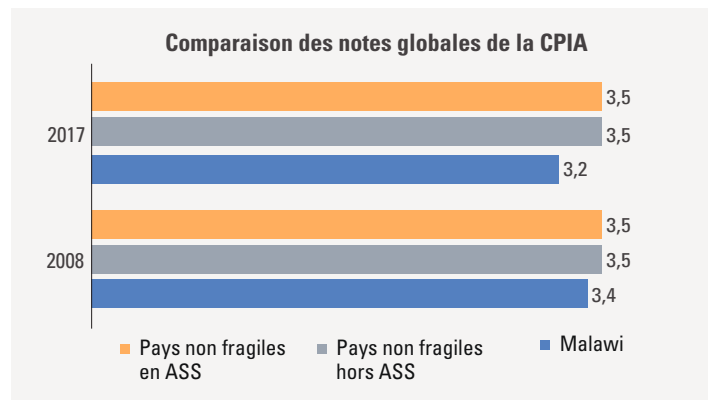
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

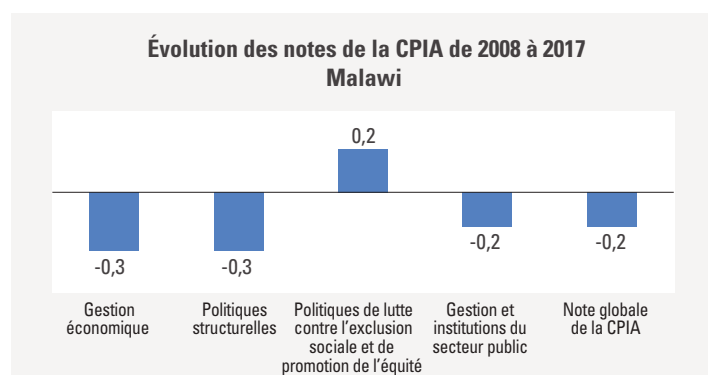
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,4Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant**4,0**

(Gestion économique)

Groupe le moins
performant**3,0**(Gestion et institutions
du secteur public)

Population (en millions)	18,5
PIB (USD courants) (en milliards)	15,3
PIB par habitant (USD courants)	825
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	52

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Mali	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	4,0	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,1	3,2
Égalité des sexes	2,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,4	3,1

Définitions :

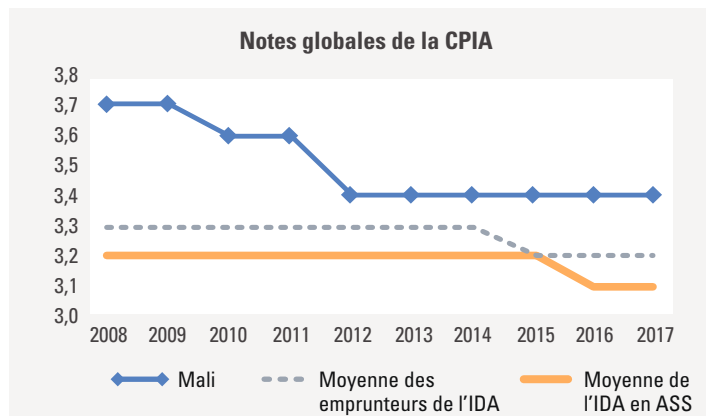
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

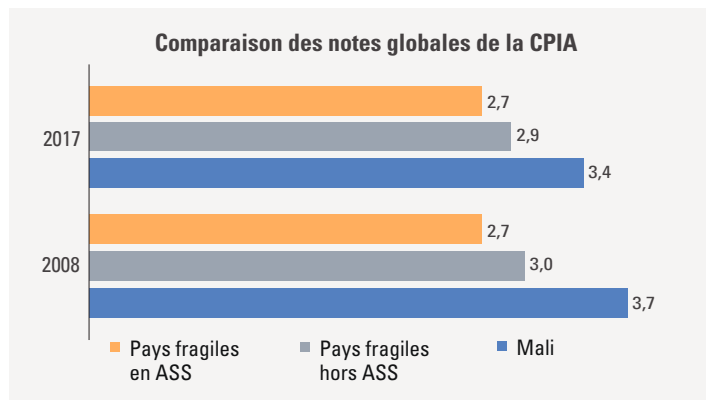
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

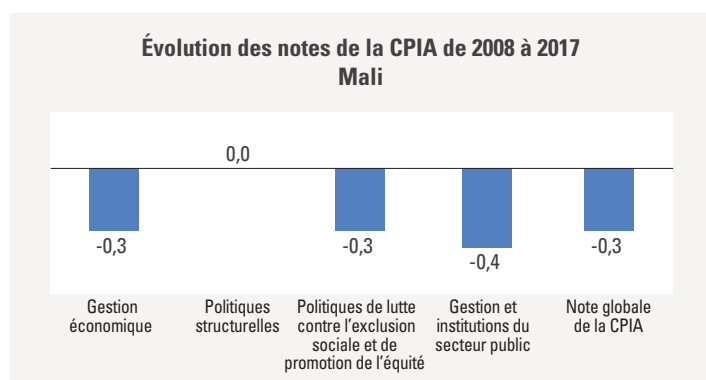
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA 3,4 Supérieure à la moyenne IDA en ASS	Évolution par rapport à l'année précédente — Aucune évolution	Groupe le plus performant 3,6 (Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)	Groupe le moins performant 3,2 (Politiques structurelles)
--	--	--	---

Population (en millions)	4,4
PIB (USD courants) (en milliards)	5,0
PIB par habitant (USD courants)	1137
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	7

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Mauritanie	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,5	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,6	3,2
Égalité des sexes	3,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,3	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,4	3,1

Définitions :

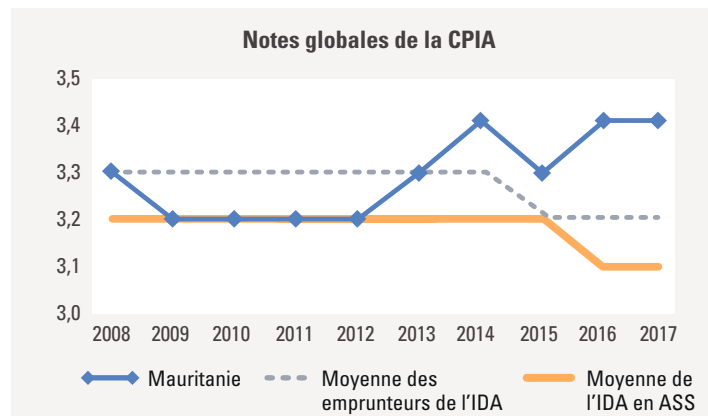
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

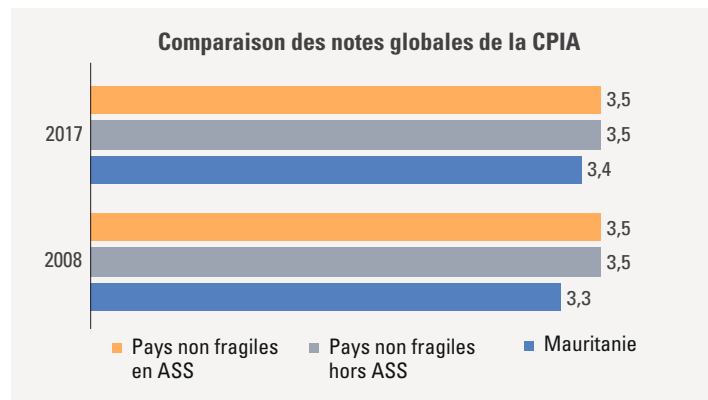
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

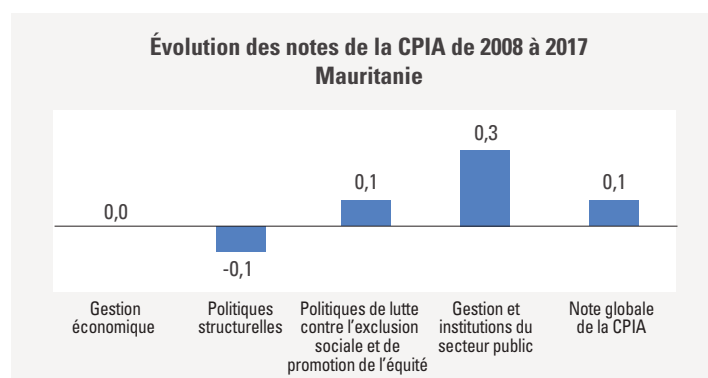
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA 3,2 Supérieure à la moyenne IDA en ASS	Évolution par rapport à l'année précédente — Aucune évolution	Groupe le plus performant 3,4 (Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)	Groupe le moins performant 2,8 (Gestion économique)
--	--	--	---

Population (en millions)	29,7
PIB (USD courants) (en milliards)	12,3
PIB par habitant (USD courants)	416
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	64

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Mozambique	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	2,8	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,4	3,2
Égalité des sexes	3,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,1	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,7
Note globale de la CPIA	3,2	3,1

Définitions :

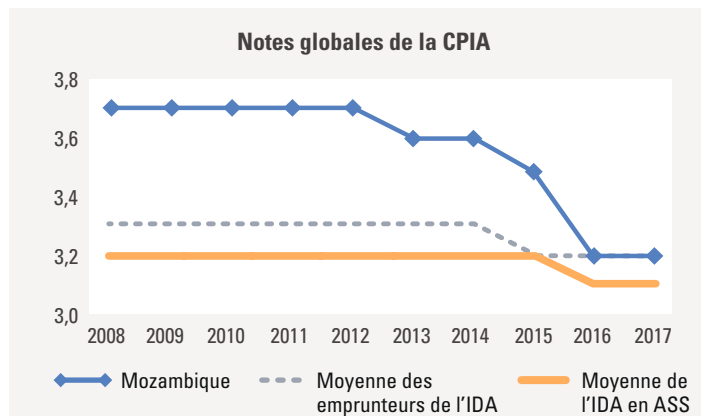
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

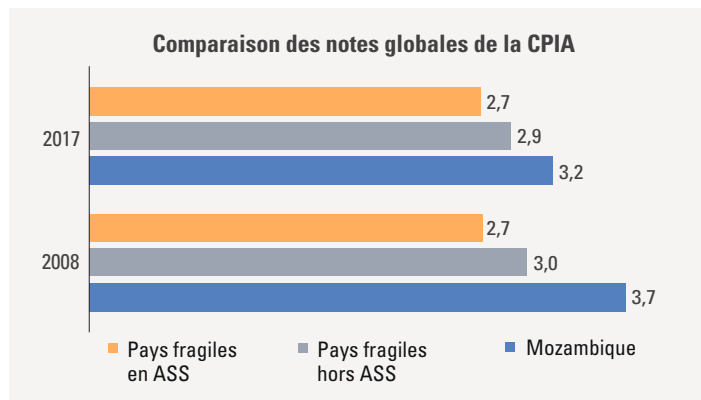
- Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

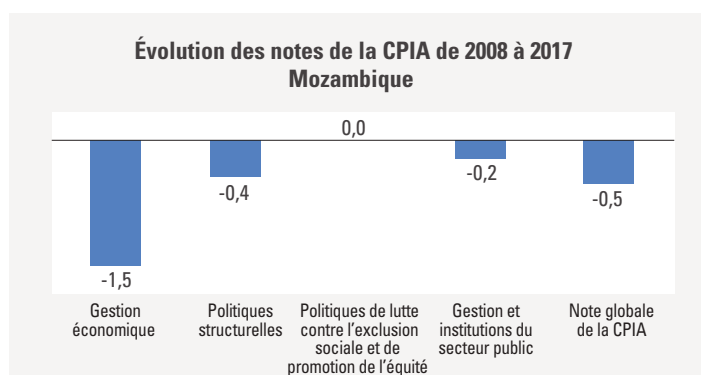
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA	Évolution par rapport à l'année précédente	Groupe le plus performant	Groupe le moins performant
3,4	—	3,7	3,1
Supérieure à la moyenne IDA en ASS	Aucune évolution	(Gestion économique)	(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	21,5
PIB (USD courants) (en milliards)	8,1
PIB par habitant (USD courants)	378
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	46

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Niger	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,7	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,2	3,2
Égalité des sexes	2,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,1	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,4	3,1

Définitions :

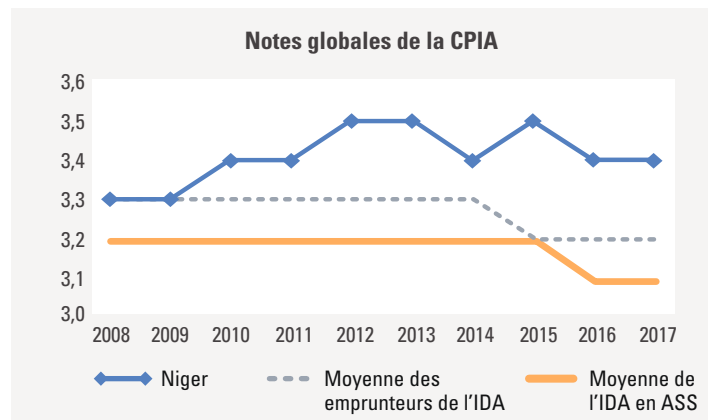
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

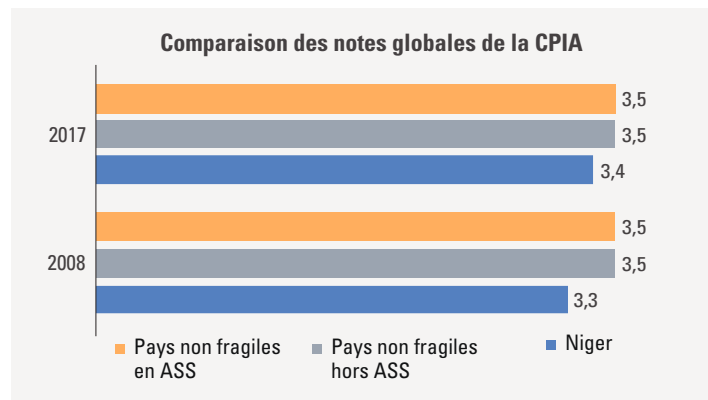
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

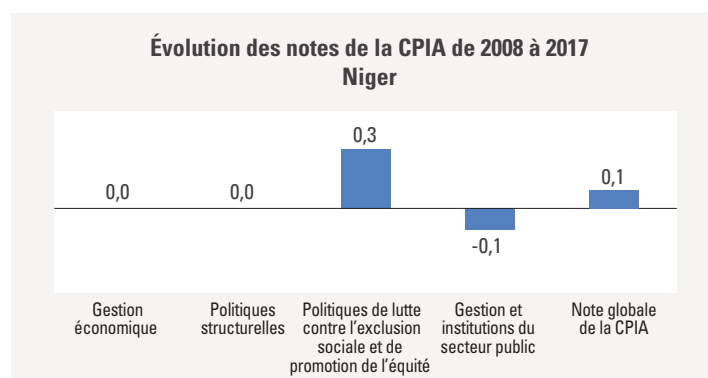
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

▼ 0,1

Groupe le plus
performant

3,5

(Politiques de lutte contre
l'exclusion sociale et de
promotion de l'équité)Groupe le moins
performant

2,8

(Gestion et institutions
du secteur public)

Population (en millions)	190,9
PIB (USD courants) (en milliards)	375,8
PIB par habitant (USD courants)	1967
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	50

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Nigéria	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,3	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,5	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,8	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,2	3,1

Définitions :

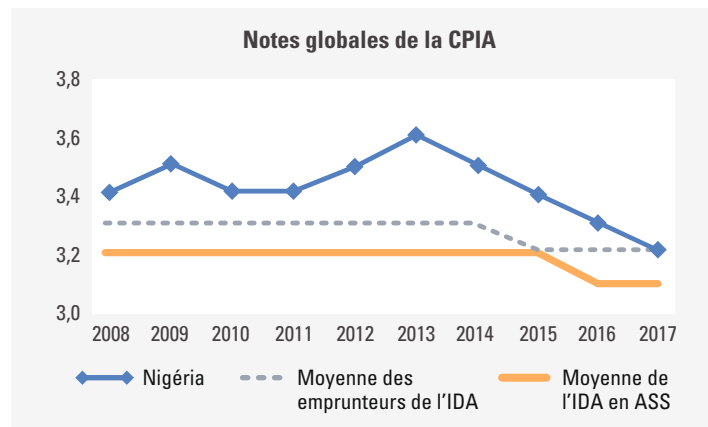
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

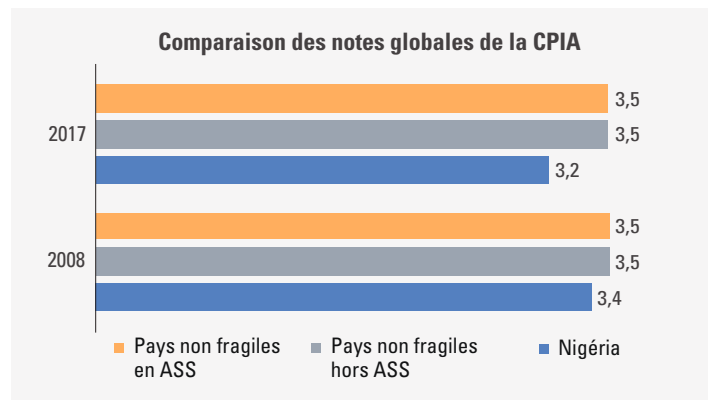
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

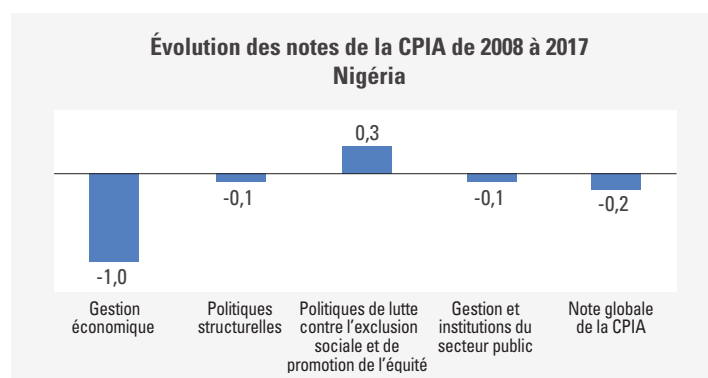
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA	Évolution par rapport à l'année précédente	Groupe le plus performant	Groupe le moins performant
3,6	—	4,2	3,0
Supérieure à la moyenne IDA en ASS	Aucune évolution	(Gestion économique)	(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	42,9
PIB (USD courants) (en milliards)	25,9
PIB par habitant (USD courants)	604
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	36

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Ouganda	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	4,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,0
Politique et gestion de la dette	4,5	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,2
Commerce	4,5	3,7
Secteur financier	3,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,5	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,6	3,1

Définitions :

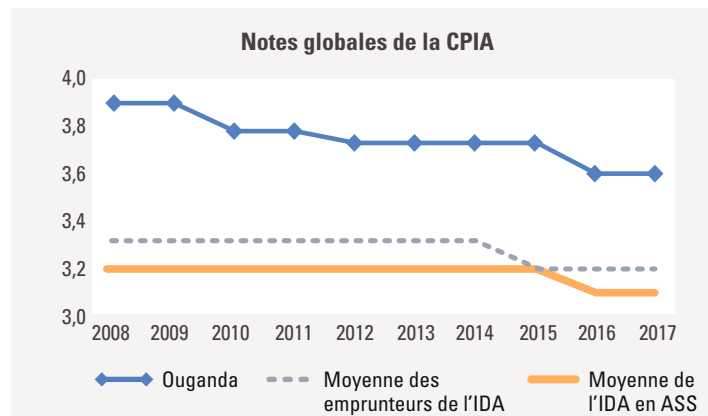
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

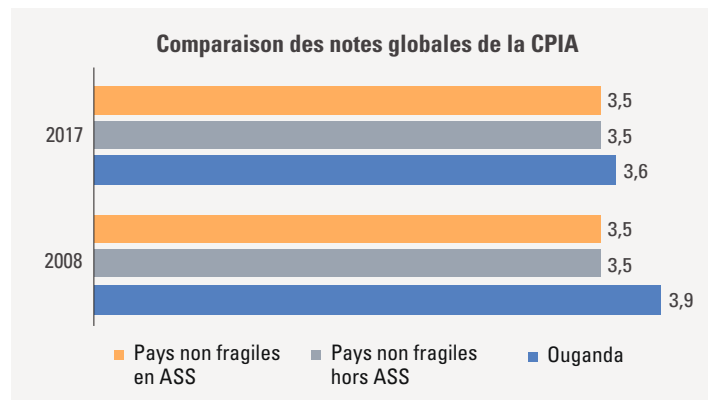
- Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

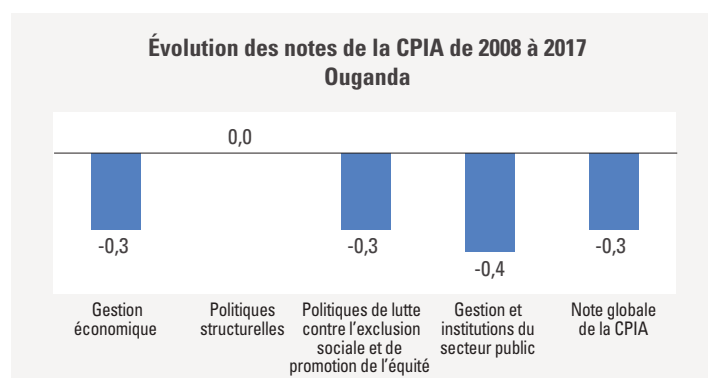
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

2,5

Inférieure à la
moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0,1

Groupe le plus performant

2,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,3

(Politiques de lutte contre
l'exclusion sociale et de
promotion de l'équité et gestion
et institutions du secteur public)

Population (en millions)	4,7
PIB (USD courants) (en milliards)	1,9
PIB par habitant (USD courants)	418
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	79

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	République centrafricaine	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	2,8	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	3,1
Politiques structurelles	2,5	3,2
Commerce	3,0	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,3	3,2
Égalité des sexes	2,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,3	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,7
Note globale de la CPIA	2,5	3,1

Définitions :

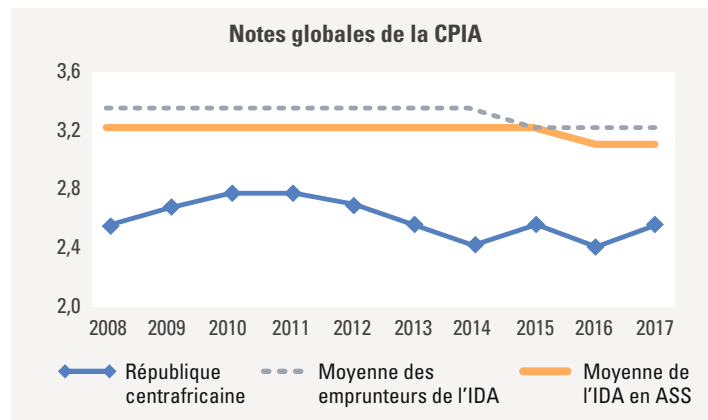
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

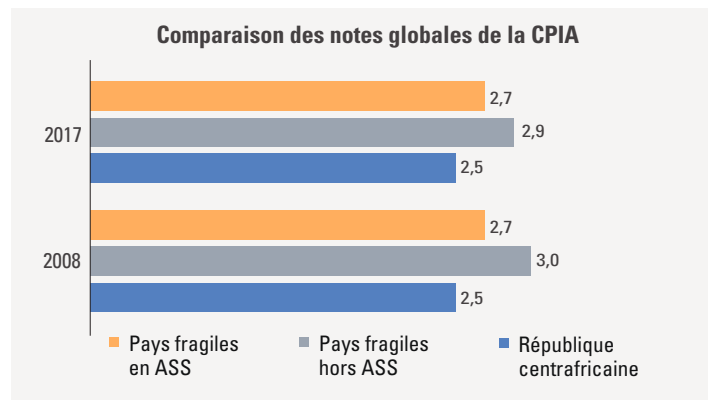
- Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

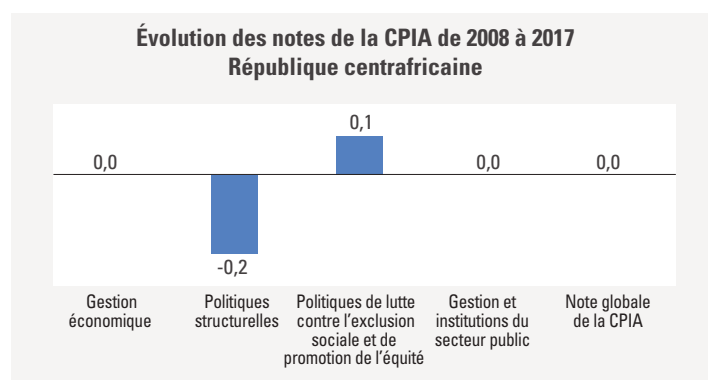
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

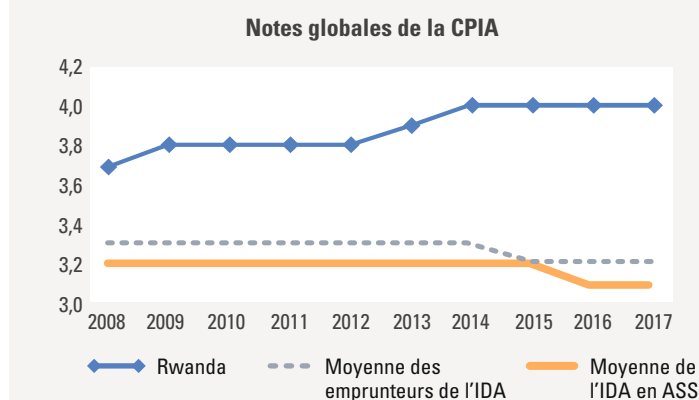
Note de la CPIA	Évolution par rapport à l'année précédente	Groupe le plus performant	Groupe le moins performant
4,0	—	4,3	3,7
Supérieure à la moyenne IDA en ASS	Aucune évolution	(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)	(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	12,2
PIB (USD courants) (en milliards)	9,1
PIB par habitant (USD courants)	748
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	60

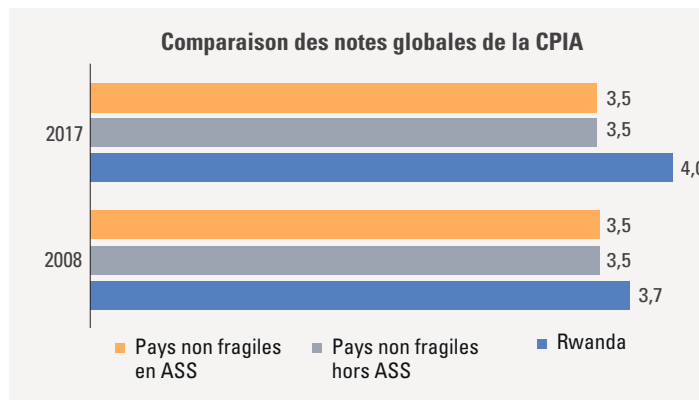
(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017 Tendance

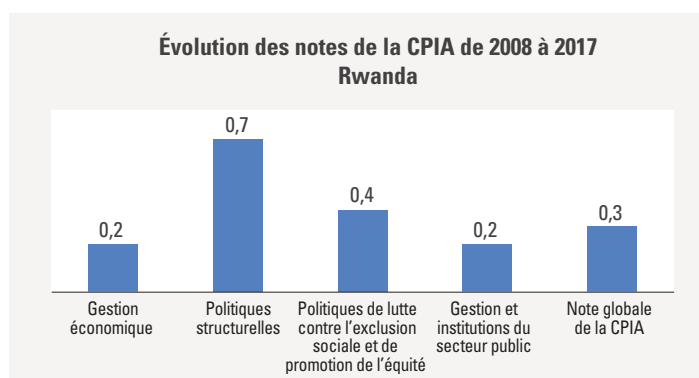
Indicateurs	Rwanda	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	4,0	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,1
Politiques structurelles	4,2	3,2
Commerce	4,5	3,7
Secteur financier	3,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	4,3	3,2
Égalité des sexes	4,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4
Qualité de l'administration publique	3,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,7
Note globale de la CPIA	4,0	3,1



Comparaison



Évolution



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

Faits en bref

Note de la CPIA	Évolution par rapport à l'année précédente	Groupe le plus performant	Groupe le moins performant
3,1	—	3,2	3,0
À la moyenne IDA en ASS	Aucune évolution	(Politiques structurelles et gestion et institutions du secteur public)	(Gestion économique)

Population (en millions)	0,2
PIB (USD courants) (en milliards)	0,4
PIB par habitant (USD courants)	1913
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	29

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Sao Tomé-et-Principe	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,0	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,1	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,2	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,7
Note globale de la CPIA	3,1	3,1

Définitions :

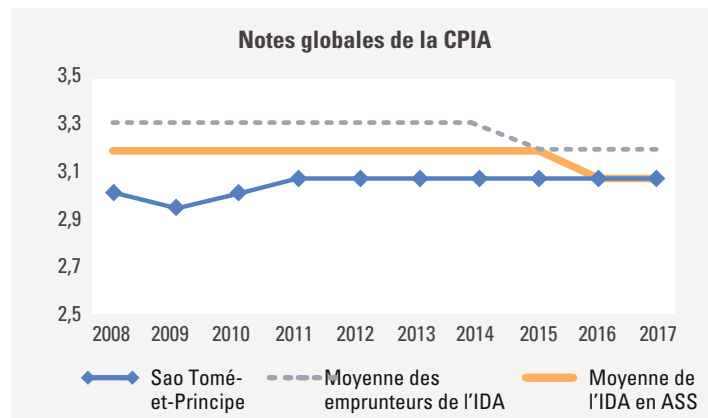
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

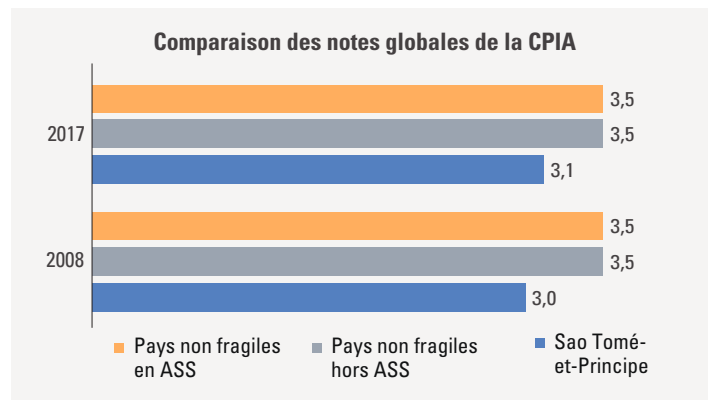
- Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

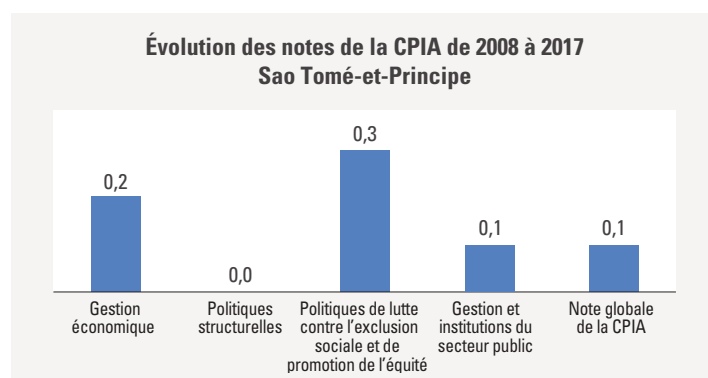
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,8

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant

4,2

(Gestion économique)

Groupe le moins
performant

3,6

(Politiques de lutte contre
l'exclusion sociale et de
promotion de l'équité)

Population (en millions)	15,9
PIB (USD courants) (en milliards)	16,4
PIB par habitant (USD courants)	1033
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	38

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Sénég	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	4,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,0
Politique et gestion de la dette	4,5	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,2
Commerce	4,5	3,7
Secteur financier	3,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,7	3,2
Égalité des sexes	3,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,6	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	4,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,7
Note globale de la CPIA	3,8	3,1

Définitions :

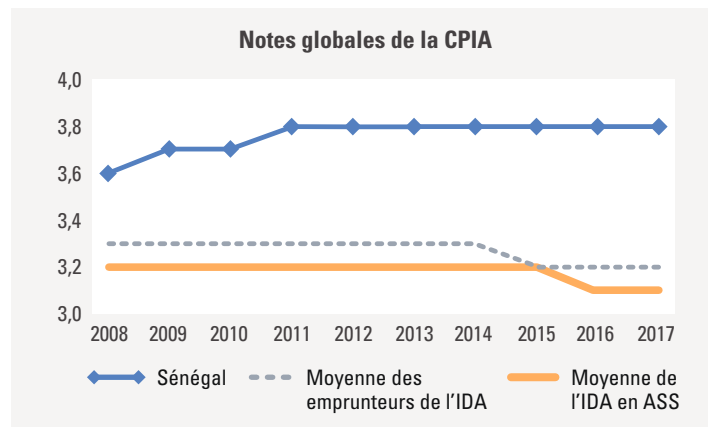
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018. L'analyse statistique contenue dans ce rapport ne reflète pas la refonte récente des comptes nationaux du Sénégal.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

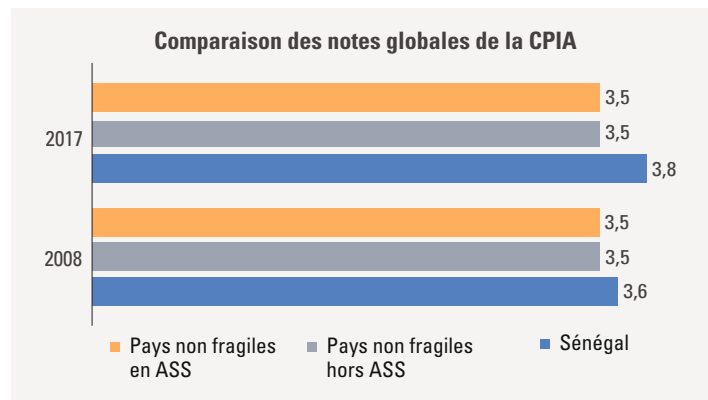
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

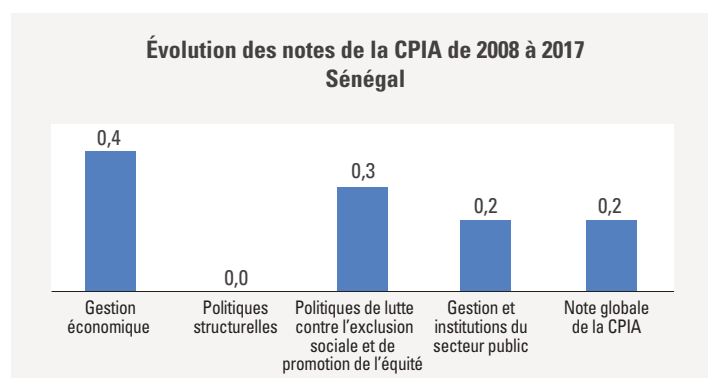
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant

3,5

(Gestion économique)

Groupe le moins
performant

3,1

(Gestion et institutions
du secteur public)

Population (en millions)	7,6
PIB (USD courants) (en milliards)	3,8
PIB par habitant (USD courants)	499
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	32

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Sierra Leone	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,5	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,2	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,1	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,2	3,1

Définitions :

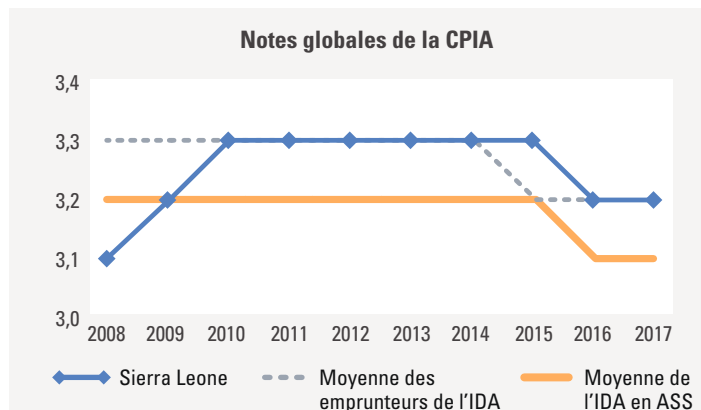
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

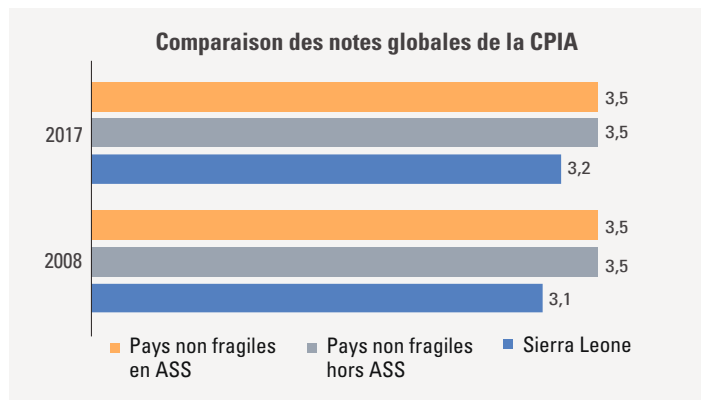
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

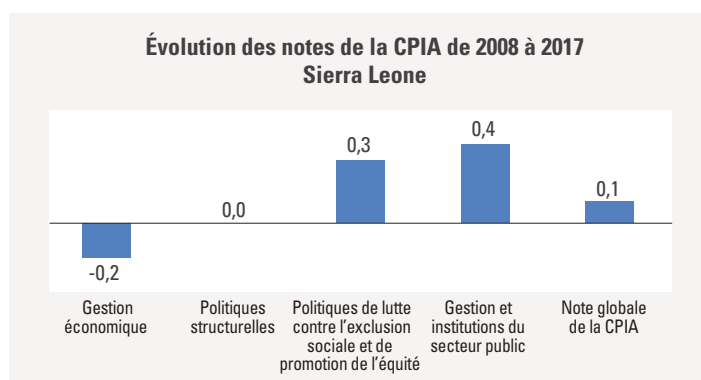
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

2,4

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ 0,1

Groupe le plus performant

2,7

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

2,2

(Gestion économique et gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	40,5
PIB (USD courants) (en milliards)	117,5
PIB par habitant (USD courants)	2899
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	8

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Soudan	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	2,2	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,0
Politique et gestion de la dette	1,5	3,1
Politiques structurelles	2,7	3,2
Commerce	2,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,5	3,2
Égalité des sexes	2,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,2	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4
Qualité de l'administration publique	2,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,7
Note globale de la CPIA	2,4	3,1

Définitions :

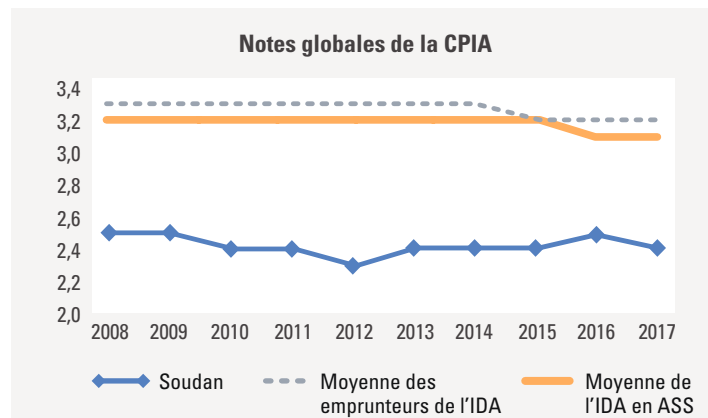
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

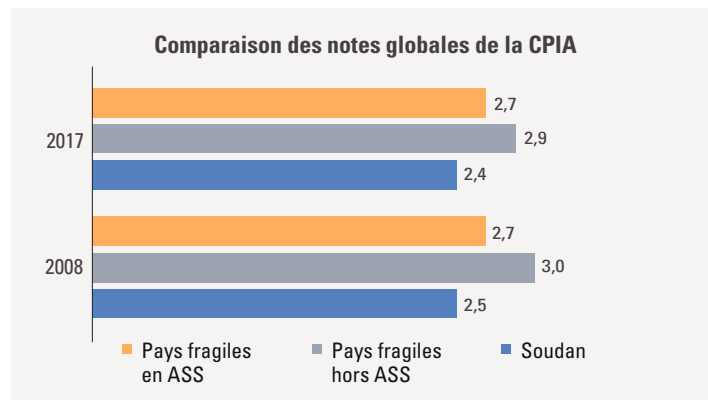
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

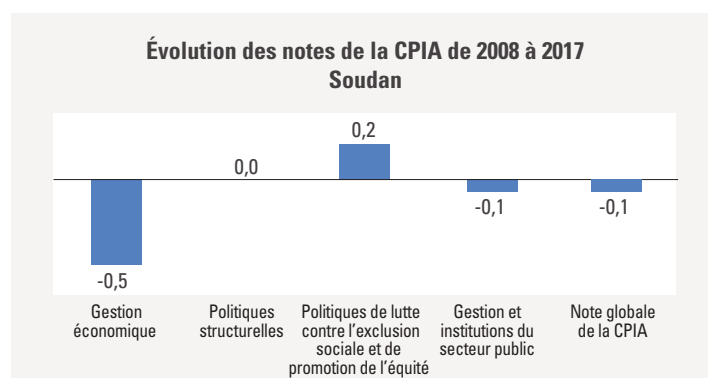
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

1,5

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ 0,1

Groupe le plus performant

2,0

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

1,0

(Gestion économique)

Population (en millions)	12,2
PIB (USD courants) (en milliards)	2,9
PIB par habitant (USD courants)	237
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	70

(2016)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Soudan du Sud	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	1,0	3,2
Politiques monétaire et de change	1,0	3,4
Politique budgétaire	1,0	3,0
Politique et gestion de la dette	1,0	3,1
Politiques structurelles	2,0	3,2
Commerce	2,0	3,7
Secteur financier	2,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	1,7	3,2
Égalité des sexes	2,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	1,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	1,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	1,4	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	1,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	1,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,0	3,4
Qualité de l'administration publique	1,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,7
Note globale de la CPIA	1,5	3,1

Définitions :

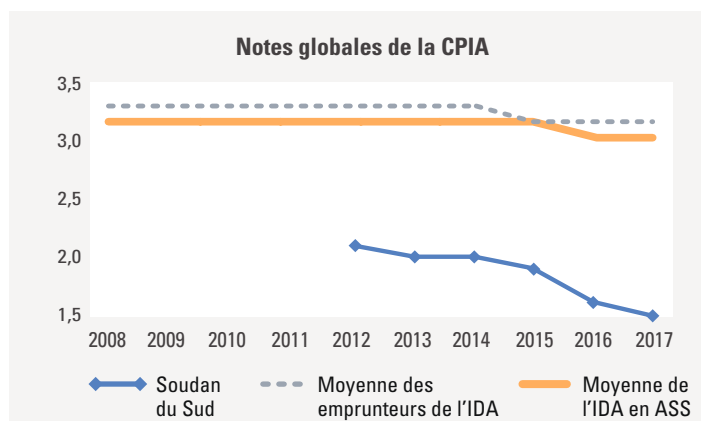
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

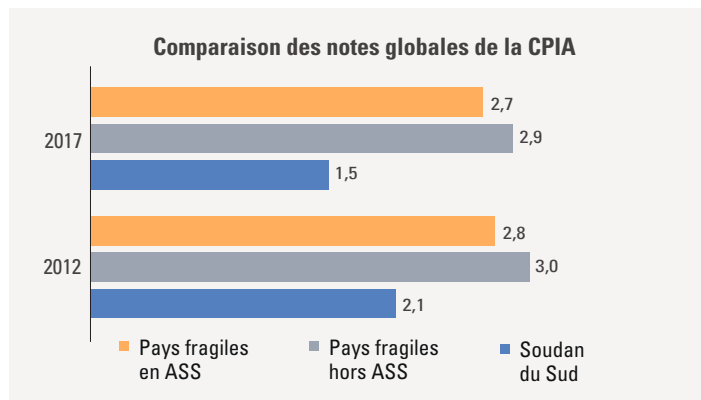
- Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

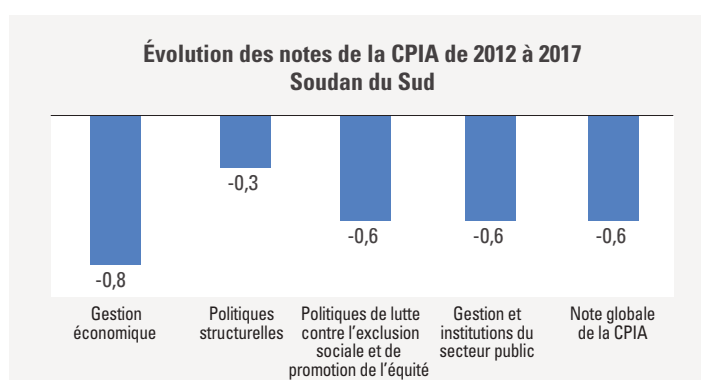
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,7Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant**4,0**

(Gestion économique)

Groupe le moins
performant**3,4**(Gestion et institutions
du secteur public)

Population (en millions)	57,3
PIB (USD courants) (en milliards)	52,1
PIB par habitant (USD courants)	936
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	46

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Tanzanie	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	4,0	3,2
Politiques monétaire et de change	4,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,7	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,4	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4
Qualité de l'administration publique	3,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,7	3,1

Définitions :

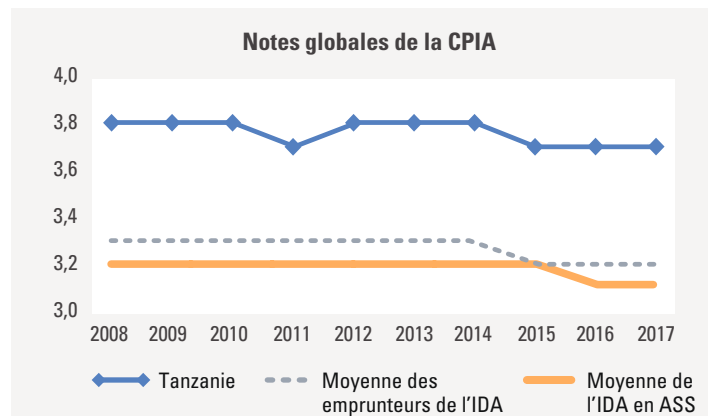
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

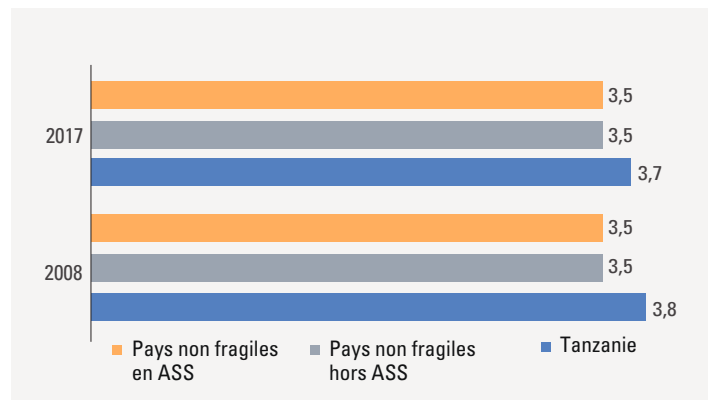
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité ; et 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

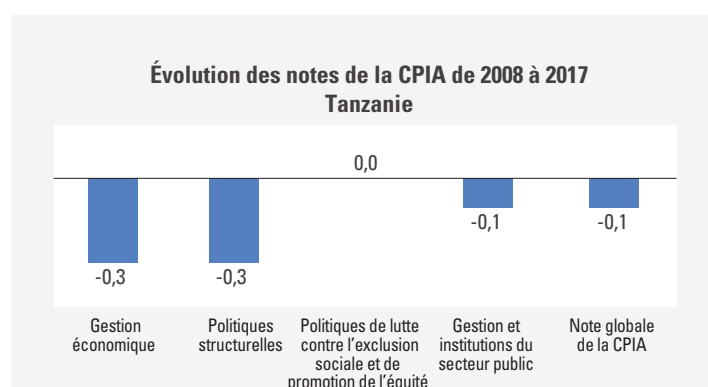
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

2,7

Inférieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant

2,7

(Gestion économique et
politiques structurelles et
Gestion et institutions
du secteur public)Groupe le moins
performant

2,6

(Politiques de lutte contre
l'exclusion sociale et de
promotion de l'équité)

Population (en millions)	14,9
PIB (USD courants) (en milliards)	10,0
PIB par habitant (USD courants)	667
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	35

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Tchad	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	2,7	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	2,0	3,1
Politiques structurelles	2,7	3,2
Commerce	3,0	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	2,6	3,2
Égalité des sexes	2,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,7
Note globale de la CPIA	2,7	3,1

Définitions :

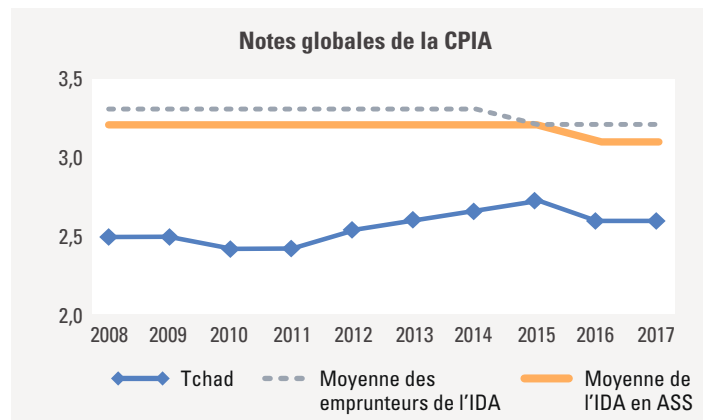
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

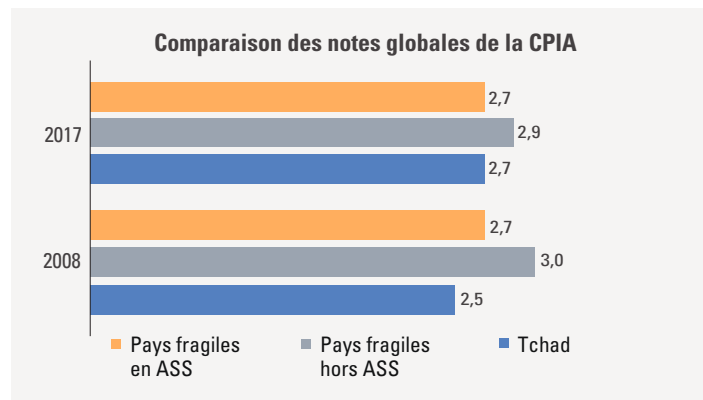
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

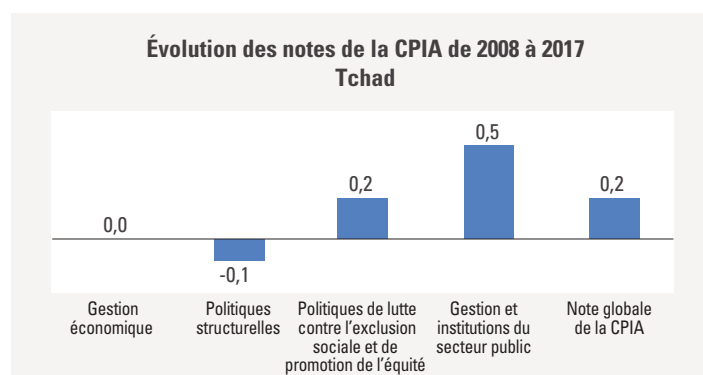
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,1

À la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0,1

Groupe le plus performant

3,4

(Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité)

Groupe le moins performant

2,8

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (en millions)	7,8
PIB (USD courants) (en milliards)	4,8
PIB par habitant (USD courants)	617
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	52

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Togo	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,4	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,8	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,1	3,1

Définitions :

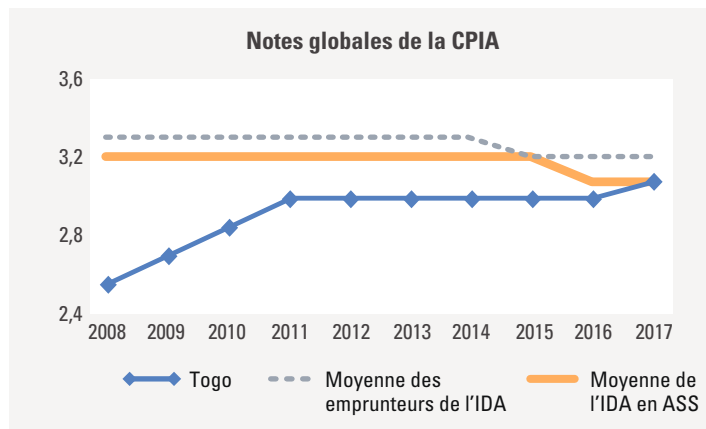
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

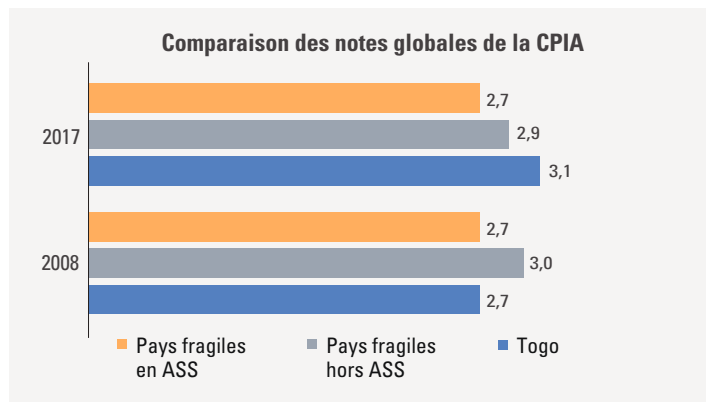
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

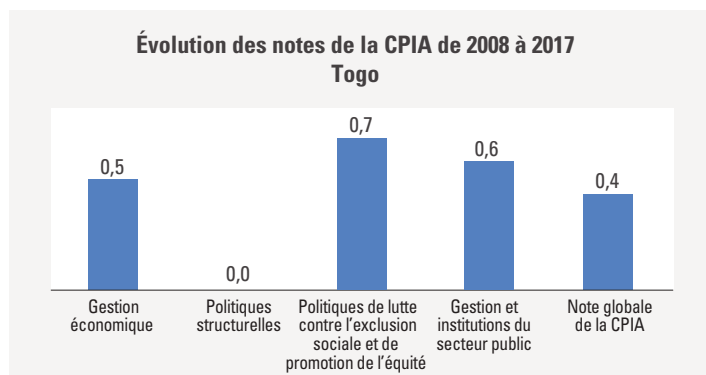
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus
performant

3,8

(Politiques structurelles)

Groupe le moins
performant

2,8

(Gestion économique)

Population (en millions)	17,1
PIB (USD courants) (en milliards)	25,8
PIB par habitant (USD courants)	1510
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	59

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Zambie	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	2,8	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,3	3,2
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,2	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,3	3,1

Définitions :

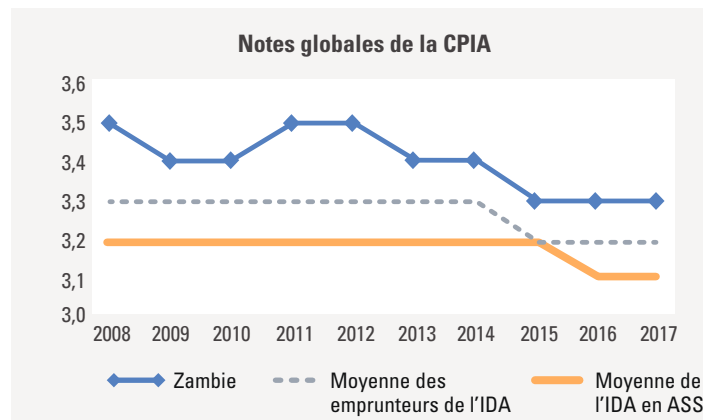
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

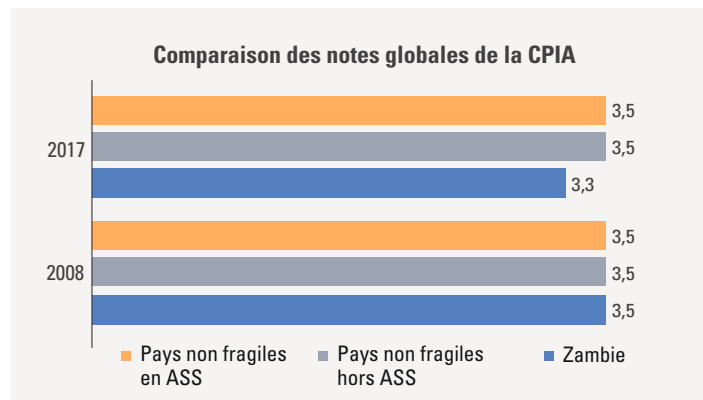
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se base sur 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

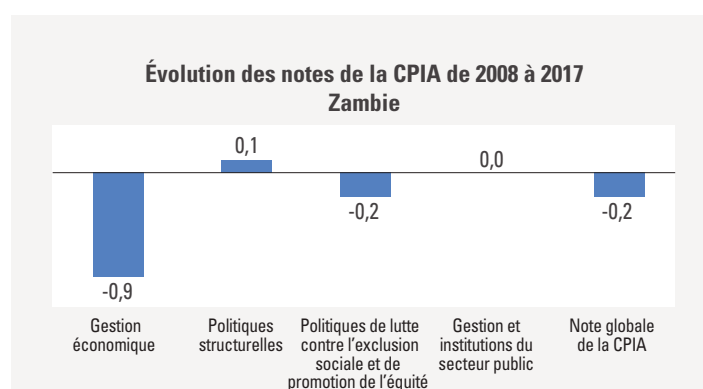
Tendance



Comparaison



Évolution



Faits en bref

Note de la CPIA

2,8

Inférieure à la
moyenne IDA en ASSÉvolution par rapport
à l'année précédente

▲ 0,1

Groupe le plus
performant

3,5

(Politiques de lutte contre
l'exclusion sociale et de
promotion de l'équité)Groupe le moins
performant

2,3

(Gestion économique)

Population (en millions)	16,5
PIB (USD courants) (en milliards)	17,8
PIB par habitant (USD courants)	1080
Pauvreté en dessous du seuil de 1,90 USD par jour (% de la population, 2013, est.)	16

(2017)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2017

Indicateurs	Zimbabwe	Moyenne IDA en ASS
Gestion économique	2,3	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,0
Politique et gestion de la dette	2,0	3,1
Politiques structurelles	2,5	3,2
Commerce	2,5	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,5	3,2
Égalité des sexes	4,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,8	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4
Qualité de l'administration publique	2,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,7
Note globale de la CPIA	2,8	3,1

Définitions :

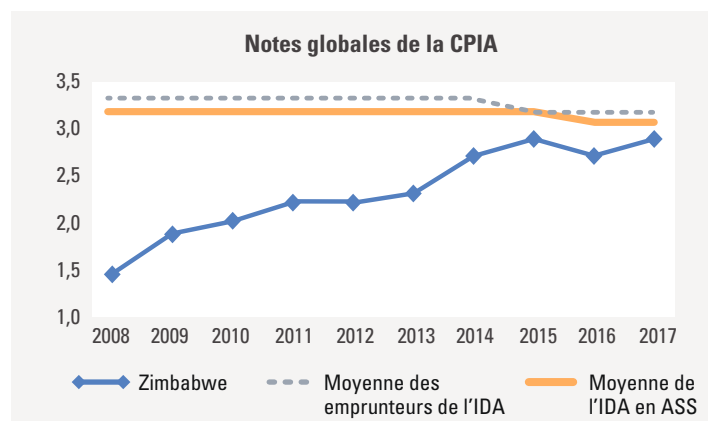
- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne
- La pauvreté est basée sur les données PovcalNet relatives à la pauvreté juin 2018
- La date limite de la base de données Indicateurs du développement dans le monde est juin 2018

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme suit :

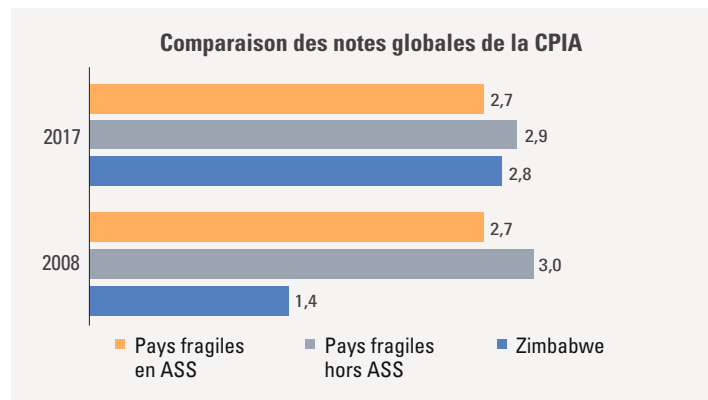
- **Pays emprunteurs de l'IDA** : 73 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays IDA en ASS** : 38 pays IDA en ASS qui avaient été notés dans le cadre de la CPIA en 2017
- **Pays fragiles en ASS** : 17 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles en ASS** : 21 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)
- **Pays fragiles hors ASS** : 13 pays ayant été notés dans le cadre de la CPIA et figurant sur la liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale pour l'exercice 2019
- **Pays non fragiles hors ASS** : 22 pays admissibles aux ressources de l'IDA (à l'exception des pays fragiles)

REMARQUES : La CPIA se compose de 16 critères réunis en quatre groupes également pondérés : 1) Gestion économique ; 2) Politiques structurelles ; 3) Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et ; 4) Gestion et institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Les notes dépendent du niveau de performance enregistré au cours d'une année par rapport aux critères, plutôt que de l'évolution de la performance par rapport à l'année précédente. Les notes dépendent des politiques et des performances réelles, plutôt que des promesses ou des intentions. Les notes reflètent divers indicateurs, remarques et jugements formulés au sein de la Banque mondiale ou ailleurs. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/africa/CPIA.

Tendance



Comparaison



Évolution



Annexe A : Critères de la CPIA

A. Gestion économique

1. **Politiques monétaire et de change** : *Qualité des politiques monétaire et de change dans un cadre cohérent de politique macroéconomique.*
2. **Politique budgétaire** : *Qualité de la politique budgétaire dans ses fonctions de stabilisation (réalisation des objectifs de la politique macroéconomique en conjonction avec les politiques monétaire et de change, fluctuations harmonieuses des cycles des affaires et adaptation aux chocs) et d'allocation des ressources (fourniture appropriée de biens publics).*
3. **Politique et gestion de la dette** : *Degré de pertinence de la stratégie de gestion de la dette du pays pour assurer la soutenabilité de la dette à moyen terme et minimiser les risques budgétaires.*

B. Politiques structurelles

4. **Commerce** : *Mesure dans laquelle le cadre d'une politique est favorable à l'intégration régionale et générale des biens et services, en mettant l'accent sur le régime commercial (droits de douane, barrières non tarifaires et obstacles au commerce des services) et la facilitation du commerce.*
5. **Secteur financier** : *Qualité des politiques et de la réglementation ayant trait au développement du secteur financier selon trois dimensions : a) la stabilité financière ; b) l'efficacité du secteur, sa complexité et sa capacité de mobilisation des ressources ; et c) l'accès aux services financiers.*
6. **Cadre réglementaire des entreprises** : *mesure dans laquelle l'environnement juridique, réglementaire et de politique aide ou non les entreprises privées à investir, à créer des emplois et à devenir plus productives.*

C. Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité

7. **Égalité des sexes** : *Mesure dans laquelle les politiques, lois et institutions : a) encouragent un accès égal des hommes et des femmes au développement du capital humain ; b) favorisent un accès égal des hommes et des femmes aux ressources économiques et de production ; et c) accordent aux hommes et aux femmes le même statut et la même protection en vertu de la loi.*
8. **Équité dans l'utilisation des ressources publiques** : *Mesure dans laquelle la structure des dépenses publiques et du recouvrement des recettes a une incidence sur les pauvres et est cohérente avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté.*
9. **Valorisation des ressources humaines** : *Qualité des politiques nationales ainsi que des prestations de services des secteurs public et privé relatifs à la santé et à l'éducation.*
10. **Protection sociale et main d'œuvre** : *Politiques favorisant la prévention du risque en appuyant la mise en commun des épargnes et des risques par le biais de l'assurance sociale, la protection contre le dénuement grâce à des programmes de protection sociale basés sur la redistribution, et la promotion du développement du capital humain et de la génération de revenu, notamment des programmes relatifs au marché du travail.*
11. **Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique** : *Mesure dans laquelle les politiques et les institutions environnementales encouragent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que la gestion de la pollution.*

D. Gestion et institutions du secteur public

12. **Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles** : *Mesure dans laquelle l'activité économique est facilitée par un système juridique efficace et une structure de gouvernance reposant sur des règles et dans laquelle les droits contractuels et de propriété sont respectés et appliqués de façon fiable.*
13. **Qualité de la gestion budgétaire et financière** : *Mesure dans laquelle il existe : a) un budget global et crédible, en rapport avec les priorités en matière de politique ; b) d'efficaces systèmes de gestion financière permettant de veiller à ce que le budget soit mis en œuvre comme prévu et de façon contrôlée et prévisible ; et c) un respect des délais et une précision dans la présentation des rapports comptables et sur les dépenses publiques, notamment l'audit en temps utile des comptes publics et des dispositifs de suivi efficaces.*
14. **Efficacité de la mobilisation des recettes** : *Évaluation de la structure globale de la mobilisation des recettes, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur papier, mais aussi les recettes provenant de toutes les sources et actuellement recouvrées.*
15. **Qualité de l'administration publique** : *Administration centrale, définie comme le gouvernement civil central (et les administrations infranationales, dans la mesure où leur taille et leurs responsabilités en matière de politique sont importantes), à l'exclusion du personnel de la santé, de l'éducation et de la police.*
16. **Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public** : *Mesure dans laquelle le pouvoir exécutif, les députés et d'autres hauts responsables peuvent être tenus de rendre compte de leur utilisation des fonds, des décisions administratives et des résultats obtenus.*

Annexe B : Classification de groupes de pays

I. Groupes Pays

Pays IDA en Afrique subsaharienne		Pays IDA hors Afrique subsaharienne	
Fragile	Non fragile	Fragile	Non fragile
Burundi	Bénin	Afghanistan	Bangladesh
Comores	Burkina Faso	Djibouti	Bhoutan
Congo, Rép.	Cabo Verde	Haïti	Cambodge
Congo, R.D.	Cameroun	Kiribati	Dominicaine, Rép.
Côte D'ivoire	Éthiopie	Kosovo	Grenade
Érythrée	Ghana	Marshall, Îles	Guyane
Gambie	Guinée	Micronésie, États Fédérés	Honduras
Guinée-Bissau	Kenya	Myanmar	Kirghize, Rép.
Libéria	Lesotho	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Lao, RDP
Mali	Madagascar	Salomon, Îles	Maldives
Mozambique	Malawi	Timor-Leste	Moldavie
République centrafricaine	Mauritanie	Tuvalu	Mongolie
Somalie	Niger	Yémen	Népal
Soudan	Nigéria		Nicaragua
Soudan Du Sud	Ouganda		Ouzbékistan
Tchad	Rwanda		Pakistan
Togo	Sao Tomé-Et-Principe		Samoa
Zimbabwe	Sénégal		Ste-Lucie
	Sierra Leone		St-Vincent Et Les Grenadines
	Tanzanie		Tadjikistan
	Zambie		Tonga
			Vanuatu

Note : Les pays en « situation fragile » ont : a) soit obtenu une note harmonisée moyenne CPIA inférieure ou égale à 3,2 ; b) soit nécessité la présence au cours des trois dernières années d'une mission de consolidation et/ou de maintien de la paix de l'ONU ou d'une organisation régionale. Cette liste ne comprend que les pays éligibles IDA et les pays/territoires non membres ou inactifs sans données CPIA. Elle exclut les pays seulement BIRD dont les scores CPIA ne sont pas publiés à ce jour. L'analyse n'inclut pas les pays fragiles suivants car soit leurs données CPIA ne sont pas disponibles, soit ce sont des pays BIRD : l'Irak, le Liban, la Libye, la Somalie, la Syrie, la Cisjordanie et Gaza.

Classification des pays en ASS par degré de résilience

Groupe de pays résilients an ASS	Autres pays		
Burkina Faso	Burundi	Libéria	Sao Tomé-Et-Principe
Côte d'Ivoire	Cameroun	Madagascar	Sierra Leone
Éthiopie	Cabo Verde	Malawi	Soudan Du Sud
Ghana	Comoros	Mauritanie	Soudan
Guinée	Congo, Rép.	Mozambique	Tchad
Guinée-Bissau	Congo, R.D.	Niger	Togo
Kenya	Érythrée	Nigéria	Zambie
Mali	Gambie	Ouganda	Zimbabwe
Rwanda	Lesotho	République centrafricaine	
Sénégal			
Tanzanie			

Source : Calculs du personnel de la Banque mondiale basés sur la base de données des indicateurs de développement dans le monde, Africa Pulse, avril 2018.

Annexe C : Guide de la CPIA

La CPIA est un outil de diagnostic destiné à jauger la qualité des politiques et du cadre institutionnel d'un pays. Dans ce sens, l'accent est mis sur les éléments clés dont le pays a le contrôle plutôt que sur des résultats (tels que les taux de croissance) influencés par des éléments hors de contrôle du pays. De façon plus précise, la CPIA évalue la mesure dans laquelle les politiques et le cadre institutionnel d'un pays soutiennent une croissance durable et la réduction de la pauvreté et, par conséquent, l'utilisation efficace de l'aide au développement. Le résultat de l'exercice associe une note globale et les notes attribuées aux seize critères qui composent la CPIA. La CPIA a été développée et utilisée tout d'abord au milieu des années 1970 et la Banque mondiale l'a périodiquement mise à jour et améliorée au cours des années pour tenir compte des leçons de l'expérience et de l'évolution de la réflexion sur le développement.

En juin 2006, la Banque mondiale a pour la première fois publié les notes de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) de 2005. L'exercice CPIA couvre la performance d'un pays pour une année civile donnée, les résultats des pays éligibles IDA étant publiés en juin de l'année suivante.

Des révisions périodiques de la CPIA ont permis d'actualiser et d'affiner le contenu des critères. La plus récente révision de ces critères a été appliquée à la CPIA de l'exercice 2011. Les révisions ont été guidées par les conclusions d'une évaluation du Groupe d'évaluation indépendante (GEI), les résultats pertinents issus de la littérature et les leçons apprises dans l'exercice annuel de la CPIA des dernières années. Une attention particulière a été portée à ces révisions pour que leur contenu soit proportionnel à la disponibilité des informations et à l'aptitude à évaluer la performance d'un pays et pour qu'un certain degré de continuité des critères soit préservé. Les révisions n'ont pas entraîné de changements significatifs dans les notes des pays. Citons parmi les révisions :

- Critère 4 (Commerce). La politique commerciale et la facilitation des échanges sont désormais pondérées de façon égale. L'accent est mis sur le régime commercial et ne porte plus uniquement sur les importations. Les services sont explicitement pris en compte et la composante de la facilitation du commerce détaillée.
- Critère 10 (Protection sociale et main d'œuvre). La couverture des programmes d'aide sociale a été renforcée, en particulier la coordination, la portée et les questions relatives à la protection sociale et la main d'œuvre.
- Le critère 15 (Qualité de l'administration publique) a été révisé afin de mettre davantage l'accent sur l'administration publique centrale et d'y inclure, si nécessaire, un traitement plus explicite des administrations infranationales.
- Le critère 16 (Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public) a été révisé afin d'y inclure une nouvelle dimension couvrant les aspects de la corruption financière qui n'étaient pas précédemment traités de manière cohérente. Le traitement de l'information financière est maintenant plus explicite et les détournements et conflits d'intérêts représentant des formes distinctes de corruption sont traités de manière plus cohérente.

Les notes de la CPIA aident à déterminer les allocations IDA, prêts concessionnels et dons, accordés aux pays à faible revenu.

Les détails sont disponibles sur www.worldbank.org/africa/CPIA.



Ce rapport est produit par le bureau de
l'économiste en chef pour la région Afrique

<http://www.worldbank.org/africa/cpia>

CPIA

AFRIQUE